



Société anonyme au capital de 43.267.194 euros  
Siège social : PAE Les Glaisins - Annecy-le-Vieux – 74940 Annecy (France)  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 433 977 980

## Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023



Ce présent amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023 a été déposé le 22 juillet 2024 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017-1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017-1129.

Le présent amendement (l'« **Amendement** ») a pour objet de mettre à jour et compléter le document d'enregistrement universel 2023 d'Axway déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2024 sous le numéro D. 24-0175 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2023** »).

*Une table de correspondance est fournie dans l'Amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.*

*Dans l'Amendement, « Axway » et la « Société » désignent la société Axway Software SA et le « Groupe » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.*

*Le Document d'Enregistrement Universel 2023 ainsi que l'Amendement peuvent être consultés sur le site internet de la Société ([www.investors.axway.com/fr](http://www.investors.axway.com/fr)) et sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Des exemplaires sont disponibles sans frais au siège social de la Société.*

## **AVERTISSEMENT**

### **Informations sur le marché et la concurrence**

*Le présent Amendement contient des informations relatives aux marchés de la Société et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.*

### **Informations prospectives**

*Le présent Amendement contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant, notamment, le marché dans lequel elle évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Amendement sont données uniquement à la date du présent Amendement.*

### **Facteurs de risques**

*Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits à la section 2.1 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement Universel 2023 avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date du présent Amendement, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.*

## TABLE DES MATIÈRES

1. PERSONNES RESPONSABLES.....	5
1.1. Personne responsable de l'Amendement.....	5
1.2. Attestation de la personne responsable de l'Amendement.....	5
2. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION D'ACQUISITION DE SOPRA BANKING SOFTWARE SA.....	6
2.1. Présentation de l'Opération.....	6
2.2. Principaux aspects de l'Acquisition.....	9
3. FACTEURS DE RISQUE.....	12
3.1. Risques liés à l'Acquisition.....	12
3.2. Tableau des principaux risques.....	15
4. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA NON AUDITÉES.....	16
5. CAPITAL SOCIAL.....	17
5.1. Répartition du capital.....	17
5.2. Actions détenues par la Société ou pour son propre compte - programme de rachat d'actions et contrat de liquidité.....	18
5.3. Délégations accordées par les Assemblées Générales en matière d'augmentation de capital.....	19
5.4. Cours de bourse et volumes d'échanges.....	23
5.5. Dividendes.....	24
6. GOUVERNANCE.....	24
6.1. Composition du Conseil d'administration.....	24
6.2. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.....	26
7. PRÉSENTATION DE SOPRA BANKING SOFTWARE.....	27
7.1. Présentation de l'activité de Sopra Banking Software.....	27
7.2. Informations financières de Sopra Banking Software.....	29
8. INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ SUR L'EXERCICE EN COURS, PRÉVISIONS DU GROUPE POUR 2024 ET PERSPECTIVES 2027.....	30
8.1. Informations financières du premier semestre de l'exercice 2024.....	30
8.2. Prévisions pour l'exercice 2024.....	30
8.3. Perspectives du Groupe Combiné à moyen terme jusqu'en 2027.....	33
8.4. Changement significatif de la situation financière.....	35
9. FAITS MARQUANT DU DÉBUT DE L'EXERCICE 2024.....	36
10. ERRATUM.....	36
11. DOCUMENTS DISPONIBLES.....	36
12. TABLE DE CONCORDANCE.....	37
Annexe 1 - Rapport de l'expert indépendant.....	40

<b>Annexe 2.1 - Informations Financières Pro Forma Non Auditées .....</b>	<b>89</b>
<b>Annexe 2.2 - Rapport des commissaires aux comptes sur les Informations Financières Pro Forma Non Audité relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023 .....</b>	<b>100</b>
<b>Annexe 3 - Informations financières de Sopra Banking Software .....</b>	<b>102</b>
<b>Annexe 4 – Rapport financier semestriel de la Société pour le premier semestre de l'exercice 2024 .....</b>	<b>141</b>

## **1. PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1. Personne responsable de l'Amendement**

**Monsieur Patrick Donovan**

Directeur Général

Axway Software

PAE Les Glaisins - Annecy-le-Vieux

74940 Annecy (France)

### **1.2. Attestation de la personne responsable de l'Amendement**

#### **Pour Axway :**

*« J'atteste que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Paris (France), le 22 juillet 2024

**Monsieur Patrick Donovan**

Directeur Général Axway

#### **Pour Sopra Software Banking SA :**

*« J'atteste que les informations contenues dans la section 7 du présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Paris (France), le 22 juillet 2024

**Monsieur Eric Bierry**

Directeur Général Sopra Banking Software

## 2. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION D'ACQUISITION DE SOPRA BANKING SOFTWARE SA

La section « *Derniers changements opérés* » du chapitre 1 du Document d'Enregistrement Universel 2023 est amendée et complétée comme suit :

### 2.1. Présentation de l'Opération

#### *Contexte de l'Opération*

Conformément au communiqué de presse du 21 février 2024 aux termes duquel la Société a annoncé l'entrée en discussions exclusives concernant la possible acquisition d'une part significative des activités de Sopra Banking Software<sup>1</sup>, jusqu'alors intégrées au groupe Sopra Steria, et à la suite de discussions entre Sopra Steria Group<sup>2</sup>, Sopra Banking Software et Axway, le Conseil d'administration d'Axway a approuvé, le 21 février 2024, le principe de l'acquisition de Sopra Banking Software par Axway, ainsi que la signature d'un protocole d'accord (*Memorandum of Understanding*) prévoyant :

- l'acquisition par Sopra GMT, société à conseil d'administration dont le siège social est situé PAE Les Glaisins - Annecy-le-Vieux - 74940 Annecy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 348 940 263 (« **Sopra GMT** »), de 3.619.423 actions Axway représentant 16,73 % du capital social et 10,98 % des droits de vote théoriques d'Axway, auprès de Sopra Steria Group, à un prix de 26,50 euros par action Axway soit un prix total de 95.914.709,50 euros (l'« **Acquisition du Bloc Axway** ») ;
- l'acquisition par Sopra GMT de l'intégralité des 3.293.637 droits préférentiels de souscription détachés des actions Axway détenues par Sopra Steria Group à l'issue de l'Acquisition du Bloc Axway, ayant vocation à être utilisés dans le cadre de l'Augmentation de Capital (ci-après définie) ;
- une augmentation de capital d'Axway avec maintien du droit préférentiel de souscription de ses actionnaires pour un montant d'environ 130 millions d'euros (l'« **Augmentation de Capital** »), qui serviront à financer une partie de l'Acquisition (ci-après définie) ; et
- l'acquisition par Axway de 100 % du capital et des droits de vote de la société Sopra Banking Software, sous réserve de conditions suspensives usuelles, notamment de financement (outre l'Augmentation de Capital, Axway a vocation à souscrire un nouveau Crédit Bancaire (tel que ce terme est défini ci-après) afin de financer ladite acquisition) (l'« **Acquisition** »),

(ensemble, l'« **Opération** »).

Afin de sécuriser l'Augmentation de Capital et garantir l'indépendance à long terme de la nouvelle entité combinée, Sopra GMT, actionnaire de contrôle d'Axway, s'est engagée à :

- procéder à l'Acquisition du Bloc Axway ;
- souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de Capital, à hauteur de ses droits et de ceux acquis auprès de Sopra Steria Group, représentant approximativement 53 % du montant de l'Augmentation de Capital envisagée ; et

---

<sup>1</sup> Sopra Banking Software, société à conseil d'administration dont le siège social est situé PAE Les Glaisins - Annecy-le-Vieux - 74940 Annecy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 450 792 999 et filiale de Sopra Steria Group.

<sup>2</sup> Sopra Steria Group, société à conseil d'administration dont le siège social est situé PAE Les Glaisins - Annecy-le-Vieux - 74940 Annecy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 326 820 065 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000050809 – SOP.

- sécuriser le solde de l'Augmentation de Capital envisagée en souscrivant les actions qui resteraient non souscrites à l'issue du processus d'allocation<sup>3</sup>.

Il est rappelé que Sopra GMT, les familles Odin et Pasquier et certains managers individuels sont liés par un pacte d'actionnaires relatif à Sopra Steria Group en date du 7 décembre 2009. Ce pacte a été étendu par un avenant en date du 27 avril 2011 pour être également relatif à Axway. En conséquence, les parties audit pacte et Sopra Steria Group ont déclaré agir de concert vis-à-vis d'Axway.

Le 31 mai 2024, afin de financer l'Acquisition du Bloc Axway, One Equity Partners, Sopra GMT, la famille Odin et la famille Pasquier ont conclu un protocole d'investissement prévoyant la prise de participation du fonds d'investissement One Equity Partners au capital de Sopra GMT pour un montant de 200 millions d'euros. À la suite de la réalisation de cet investissement le 18 juillet 2024 et de la conclusion d'un nouveau pacte d'actionnaires relatif à Sopra GMT entre One Equity Partners<sup>4</sup>, Sopra GMT et les familles Odin et Pasquier le concert (au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce) vis-à-vis d'Axway est désormais composé de One Equity Partners, Sopra GMT, les familles Odin et Pasquier, Sopra Steria Group et certains managers individuels<sup>5</sup>.

Sopra Steria Group et Axway ont formellement conclu le 31 mai 2024 un contrat d'acquisition d'actions (*share purchase agreement*) en vue de procéder à l'Acquisition (le « **Contrat d'Acquisition** »).

En amont de la signature du Contrat d'Acquisition, (i) les procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel des parties concernées par les opérations décrites aux présentes ont été dûment diligentées et (ii) les conseils d'administration d'Axway du 16 mai 2024 et de Sopra Steria du 21 mai 2024 ont autorisé sa signature.

Outre les conditions suspensives portant sur le financement de l'Acquisition, le Contrat d'Acquisition intègre des conditions suspensives de nature réglementaire. A cet égard, il est précisé que :

- l'Autorité de la concurrence française a rendu une décision le 22 mai 2024 (n°24-DCC-103) autorisant la réalisation de l'Acquisition ;
- l'Autorité de la concurrence marocaine a rendu une décision le 5 juin 2024 autorisant la réalisation de l'Acquisition ;
- l'AMF a rendu le 4 juin 2024 une décision de dérogation au dépôt obligatoire d'une offre publique par Sopra GMT dans le cadre de l'Acquisition du Bloc Axway et de la souscription à l'Augmentation de Capital sur le fondement des articles 234-8, 234-9 6°, et 234-10 de son règlement général (n°224C0810). A la date du présent Amendement, cette décision de dérogation est purgée de tout recours.

Les modalités financières de l'Opération ont fait l'objet d'une expertise indépendante demandée par Axway sur une base volontaire. Le rapport de l'expert indépendant Finexsi, en date du 16 mai 2024, tel que rendu public le 3 juin 2024, est reproduit en **Annexe 1** du présent Amendement.

---

<sup>3</sup> Ainsi, Sopra GMT s'engage irrévocablement à souscrire à un nombre d'actions tel que, avec les autres souscriptions, l'Augmentation de Capital soit souscrite à hauteur de 130 millions d'euros.

<sup>4</sup> One Equity Partners ne bénéficie que de droits de gouvernance limités à la protection de son investissement au niveau de Sopra GMT.

<sup>5</sup> Il est précisé, à toute fin utile, que cette prise de participation par One Equity Partners n'est pas de nature à remettre en cause la définition du contrôle d'Axway précisée à la section 7.2.5 du Document d'Enregistrement Universel 2023.

Il est précisé à cet égard que le prix d'acquisition de 100 % du capital et des droits de vote de la société Sopra Banking Software (le « **Prix d'Acquisition** ») sera déterminé sur la base d'une valeur d'entreprise de 330 millions d'euros de laquelle sera retranchée la dette nette de la Société à la date de réalisation de l'Acquisition, ladite dette nette tenant compte du montant du compte courant d'associé dû à Sopra Steria Group dont le remboursement sera effectué par Axway à la date de réalisation de l'Acquisition (le « **Compte Courant** »). Afin de déterminer le Prix d'Acquisition, d'autres ajustements seront effectués, notamment sur la base du besoin en fonds de roulement normatif de l'activité de Sopra Banking Software. Le Prix d'Acquisition sera ainsi calculé sur une base estimée à la date de réalisation de l'Acquisition et fera l'objet d'ajustements *a posteriori* afin de déterminer ce prix de manière définitive, sur la base des agrégats précités, tels qu'arrêtés à la date de réalisation de l'Acquisition. À la date du présent Amendement, compte tenu de ces éléments de détermination et d'ajustements, il est indiqué à titre illustratif, que le Prix d'Acquisition devrait être compris entre un montant de 113 millions d'euros et de 128 millions d'euros et que le Compte Courant devrait être de l'ordre de 190 millions d'euros.

Afin d'assurer la continuité des activités du sous-groupe Sopra Banking Software, des contrats portant sur des prestations de services temporaires et un accord global de partenariat ont été conclus entre certaines entités du groupe Sopra Steria et Axway<sup>6</sup>. D'autres contrats et accords pourraient être conclus pour une période transitoire afin d'assurer au mieux la continuité opérationnelle du sous-groupe Sopra Banking Software.

L'Acquisition du Bloc Axway a été réalisée le 19 juillet 2024.

#### *Intérêt de l'Acquisition pour Axway et ses actionnaires*

L'Acquisition a pour objectif de regrouper les activités logicielles de Sopra Banking Software avec celles d'Axway afin de créer un nouvel éditeur multi-spécialiste de taille critique dans le domaine des logiciels d'entreprise capable d'adresser aussi bien les besoins d'applicatif bancaire que d'intégration grâce à un portefeuille produit élargi et l'expertise d'environ 5.000 collaborateurs dans le monde. L'entité combinée desservirait des clients sur les 5 continents au travers de bureaux répartis sur 26 pays, et rejoindrait le top 5 des éditeurs de logiciels d'entreprise français en termes de chiffre d'affaires<sup>7</sup>. Par ailleurs, l'Acquisition permettrait de voir émerger un acteur compétitif à l'échelle européenne, atteignant environ 700 millions d'euros de chiffre d'affaires et environ 100 millions d'euros de résultat opérationnel d'activité à horizon 2025.

Le portefeuille produit du nouvel ensemble combinerait des lignes de produits complémentaires issues des spécialités des deux acteurs : les logiciels d'intégration provenant d'Axway, et les applications bancaires provenant de Sopra Banking Software.

Cette acquisition devrait permettre à Axway d'accélérer son développement et de bénéficier d'un effet de taille sur son chiffre d'affaires mondial. Sopra Banking Software bénéficierait de l'expérience et de la méthodologie d'Axway pour accélérer la transformation de son modèle opérationnel, vers un modèle d'affaires basé sur la souscription permettant d'améliorer la récurrence et la prévisibilité des revenus, et de progressivement revigorer la marge opérationnelle.

Axway et Sopra Banking Software partagent déjà une large part de leur ADN. Les deux sociétés sont nées au sein du groupe Sopra Steria et construites autour de projets d'entreprise indépendants et d'un engagement fort en faveur d'une création de valeur durable pour leurs parties prenantes. De nombreux clients communs

---

<sup>6</sup> Ces contrats sont décrits en section 2.2 du présent Amendement.

<sup>7</sup> Source : *Top 250 des éditeurs de logiciels français, Numeum – EY 2023.*



témoignent, de par leur fidélité, de la solidité de cette relation. Axway est par ailleurs partenaire OEM (*Original Equipment Manufacturer*) de Sopra Banking Software à travers son offre d'API Management, et enrichit depuis plusieurs années les fonctionnalités des applications SBS grâce à ses solutions d'intégration. Cette culture partagée associée à la relation stratégique long terme qu'Axway entretient avec Sopra Banking Software sont de nature à faciliter une intégration harmonieuse.

Le rapprochement des deux entités devrait permettre de réaliser des optimisations de coûts de l'ordre de 15 millions d'euros qui se matérialiseront à compter de l'exercice 2025.

A cet égard, Monsieur Patrick Donovan, Directeur Général d'Axway, a déclaré le 25 avril 2024, dans le cadre de l'annonce des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : *« Alors qu'Axway entre dans une nouvelle ère, qui donnera naissance à un acteur de référence dans le monde du logiciel d'entreprise grâce à des produits et des marques de renom, offrir à nos clients des avantages concurrentiels cruciaux restera notre priorité. C'est la pierre angulaire de nos activités quotidiennes, et nous sommes impatients d'accueillir les équipes Sopra Banking Software pour partager cette mission. La cohérence de cette approche stratégique se reflète dans la robustesse de notre portefeuille de produits leaders sur leurs marchés. La prochaine étape du développement d'Axway s'annonce passionnante et nous ne manquerons pas de tenir toutes les parties prenantes informées de nos progrès ».*

## 2.2. Principaux aspects de l'Acquisition

### *Opérations de Restructurations d'avril 2024 et accords y relatifs*

Le 31 mai 2024, Sopra Steria Group a conduit plusieurs opérations de cession et de détournement portant sur le Périmètre Cible (tel que ce terme est défini ci-après). En particulier, (i) les actions des sociétés Sopra Solutions SAS (avec ses filiales SBS Singapore Pte. Ltd. et Beijing Sopra Science Tech Ltd.), SBS Brasil Ltda., et Sopra Banking Software GmbH, précédemment détenues par Sopra Banking Software, ont été transférées à Sopra Steria Group ou certaines de ses filiales ; et (ii) les sociétés Sopra Banking Software, SBS Belgium, SBS Iberia, SBS Ltd, SBS Netherlands, SBS US, et SBS India ont procédé à des opérations spécifiques de détournement de leur branche d'activité *services*, conduisant au transfert de certains actifs et/ou de certains collaborateurs au profit de Sopra Steria Group et certaines de ses filiales (les « **Opérations de Restructurations** »).

Afin d'assurer la continuité des activités du sous-groupe Sopra Banking Software et de Sopra Steria Group, les accords suivants ont vocation à être conclus dans le cadre de l'Acquisition :

- une convention de licence de la marque « Sopra » entre Sopra Steria Group et Axway, visant à permettre aux entités du sous-groupe Sopra Banking Software de maintenir l'utilisation de la marque « Sopra » à titre gratuit durant une période de transition d'un an ;
- un contrat de prestations de services entre Sopra Steria Group et Sopra Banking Software, visant à permettre aux entités du sous-groupe Sopra Banking Software d'assurer la poursuite de leurs activités durant une période de transition de trois mois tacitement renouvelable pour de nouvelles périodes d'un mois ; et
- un accord de partenariat stratégique entre Sopra Steria Group et Sopra Banking Software, visant à formaliser un partenariat stratégique privilégié vis-à-vis de certains clients significatifs durant une période de transition initiale de cinq ans tacitement renouvelable pour de nouvelles périodes d'un an.

### Organigramme simplifié des principales entités impliquées dans l'Acquisition

À la suite des Opérations de Restructurations ayant eu lieu le 31 mai 2024, le sous-groupe Sopra Banking Software faisant l'objet de l'Acquisition est composé des entités mentionnées ci-après (le « **Périmètre Cible** ») :

SOCIÉTÉS <sup>8</sup>	ACTIONNARIAT
Sopra Banking Software (France)	Sopra Steria Group (99%) <sup>9</sup>
Sopra Banking Software Ireland Ltd. (Irlande)	Sopra Banking Software Ltd (100%)
Sopra Banking Software Sénégal (Sénégal)	SBS (100%)
Sopra Banking Software Morocco (Maroc)	SBS (100%)
Sopra Banking Software Tunisia (Tunisie)	SBS (99,99%)
Sopra Software Cameroun (Cameroun)	SBS (95%) <sup>10</sup>
Sopra Banking Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)	SBS (100%)
Sopra Financial Solutions Lebanon (Liban)	SBS (98%)
Sopra Financial Solutions FZCO (Émirats Arabes Unis)	SBS (100%) <sup>11</sup>
Sopra Banking Software Belgium (Belgique)	SBS (100%)
Sopra Financial Solution Iberia SL (Espagne)	SBS (100%)
Sopra Banking Software Ltd. (Royaume-Uni)	SBS (100%)
Sopra Banking Software Netherlands BV (Pays-Bas)	SBS Belgium (100%)
Sopra Banking Software Luxembourg (Luxembourg)	SBS (100%)
Sopra Banking Software US (États-Unis)	SBS (100%)
Sopra Banking Software Solutions India Private Ltd. (Inde)	SBS (99,95%)
Autres <sup>12</sup>	SBS (100%)

<sup>8</sup> Il est précisé que Sopra Banking Software possède un établissement secondaire en Polynésie Française et une succursale en Corée du Sud, désormais inactive, et Sopra Banking Software Belgium possède une succursale en Islande.

<sup>9</sup> Le reliquat des actions est détenu par M. Pierre Pasquier à hauteur de 1 action, M. Jean-Paul Bourbon à hauteur de 1 action, M. Éric Pasquier à hauteur de 1 action, et M. Pierre-Yves Commanay à hauteur de 1 action (il s'agit de prêt de consommation d'actions au bénéfice de certains administrateurs).

<sup>10</sup> 5 % du capital social est détenu par un actionnaire minoritaire.

<sup>11</sup> En prenant pour hypothèse que la cession de Sopra Financial Solutions FZCO à Sopra Banking Software aura été réalisée à la date de publication du présent Amendement (Sopra Financial Solutions FZCO est aujourd'hui détenue à 99 % par SBS GmbH, Sopra Banking Software détenant déjà le reliquat).

<sup>12</sup> Certaines filiales (directes ou indirectes) de Sopra Banking Software sont inactives et/ou en cours de dissolution ou de liquidation. Il s'agit de Banking Software Morocco SARL, Steria Medshore SAS, SAB Atlas, Sopra Banking Gabon, Field Solutions Ltd, Cassiopae Ltd., Apak Group Ltd, O.R System Polska, et SA Monaco International Computer (SAMIC).

## *Financement de l'Acquisition*

Axway entend financer l'Acquisition via (i) l'Augmentation de Capital à hauteur de 130 millions d'euros et (ii) la souscription et le tirage d'un crédit bancaire syndiqué d'un montant de 200 millions d'euros conclu le 23 mai 2024 avec trois banques arrangeuses mandatées partenaires (Crédit Agricole *Corporate & Investment Bank*, Société Générale, et Crédit Lyonnais) (le « **Crédit Bancaire** »).

Le Crédit Bancaire est composé d'un crédit à terme (120 millions d'euros) amortissable (60 % *in fine*) d'une maturité de 5 ans (la « **Tranche A** ») et d'un crédit à terme (80 millions d'euros) non-amortissable d'une maturité de 3 ans (la « **Tranche B** »). Il comporte également une tranche non confirmée et non-amortissable d'un montant maximum de 100 millions d'euros d'une maturité de 5 ans minimum, ayant une période de disponibilité de 36 mois et dont l'objet est le financement d'une acquisition.

Les termes et conditions du Crédit Bancaire, et notamment les engagements juridiques et financiers ainsi que les cas de défaut répliquent majoritairement ceux du *Revolving Credit Facility (RCF)* multidevises d'un montant de 125 millions d'euros précédemment conclu par Axway en 2014 tel que modifié et étendu le 25 avril 2022 (cf. page 157 du Document d'Enregistrement Universel 2023). Le montant en principal non remboursé de la Tranche A et de la Tranche B sera producteur d'intérêts au taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR et de la marge applicable (soit 2,60 % par an pour la Tranche A et 2,20 % pour la Tranche B). Les marges applicables seront revues semestriellement en fonction du niveau de ratio « *endettement net sur excédent brut d'exploitation* ». Par ailleurs, une commission de non-utilisation correspondant à 35 % de la marge est prévue. S'agissant des conditions financières de la tranche non confirmée, elles devront être agréées lors de sa confirmation auprès des banques participantes qui demeurent libres de refuser d'y souscrire. Les conditions de tirage de cette tranche incluent l'absence de cas de défaut et le respect du ratio « *endettement net sur excédent brut d'exploitation* ».

Les deux ratios financiers qui doivent être respectés par Axway sur une base consolidée sont les suivants :

- ratio « *endettement net sur excédent brut d'exploitation*<sup>13</sup> » devant être inférieur à 3,25 au titre de la date de test du 31 décembre 2024 et à 3,00 au titre de toutes dates de test subséquentes ; et
- ratio « *endettement net sur fonds propres* » devant être inférieur à 1,00 pendant toute la durée du Crédit Bancaire.

Le Crédit Bancaire a été souscrit sur la base d'une certitude des fonds (*certainty of funds*), étant précisé que sa mise à disposition ne sera pas affectée par la survenance d'événements significatifs défavorables (*MAC*) propres au Groupe ou aux marchés, et les cas de défaut (*Events of Default*) dont pourraient se prémunir les prêteurs afin de refuser une telle mise à disposition sont limités à des cas de défaut majeurs tels que le défaut de paiement ou la survenance d'une procédure collective à l'encontre d'Axway ou de Sopra Banking Software. Les conditions préalables documentaires sont également limitées et usuelles.

En tant que de besoin, il est précisé que le solde du *Revolving Credit Facility (RCF)* ne sera pas utilisé aux fins de financer le Prix d'Acquisition et continuera à être dédié au financement des besoins généraux du Groupe.

---

<sup>13</sup> L'excédent brut d'exploitation défini à la note 15.3 des comptes consolidés d'Axway au 31 décembre 2023, soit le résultat opérationnel d'activité auquel sont ajoutés les dotations aux amortissements, provisions et dépréciations ; soustrait des charges nettes liées aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés (provision pour retraite) et des autres produits et charges opérationnelles, moins-value de consolidation sur les actifs incorporels (*non-cash*) et des charges de location (impact de la norme IFRS 16).

### 3. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés à la section 2.1 du Document d'Enregistrement Universel 2023. Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les mois à venir sont identiques à ceux présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2023, et sont complétés par les facteurs de risque ci-dessous :

#### 3.1. Risques liés à l'Acquisition

*Risques liés à une procédure de due diligence limitée sur les activités de Sopra Banking Software et aux passifs imprévus*

Axway ayant effectué une procédure de *due diligence* limitée sur Sopra Banking Software et ses filiales avant de conclure le Contrat d'Acquisition, il est possible que les informations fournies à Axway et ses conseils aient été incomplètes. Par conséquent, après la réalisation de l'Acquisition, des difficultés opérationnelles et/ou des passifs imprévus liés à Sopra Banking Software et ses filiales pourraient survenir et avoir un impact négatif important sur les activités d'Axway, sa réputation, son résultat d'exploitation, sa situation financière, ses perspectives et/ou son cours de bourse, alors que ces difficultés et/ou passifs auraient pu, le cas échéant, être identifiés par Axway dans le cadre d'un processus de diligence plus exhaustif. De même, des difficultés opérationnelles ou d'autres éléments de risque identifiés dans le cadre des diligences menées pourraient avoir été sous-provisionnés ou se révéler autrement plus importants que ceux initialement estimés par Axway, qui pourrait par ailleurs ne pas être en mesure d'y remédier. Ainsi, le Groupe pourrait être conduit à déprécier ou à sortir de son bilan des actifs, à restructurer ses activités ou à supporter d'autres coûts qui pourraient le conduire à supporter des pertes susceptibles de ne pas être couvertes, le cas échéant, par les engagements d'indemnisation négociés dans le cadre du Contrat d'Acquisition en raison des limites quantitatives et temporelles propres auxdits engagements d'indemnisation.

L'ensemble de ces éléments pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, les flux de trésorerie, la rentabilité, la situation financière, les perspectives et la réputation du Groupe.

*Risques liés à l'intégration des activités de Sopra Banking Software et à la non-réalisation des synergies attendues*

Les bénéfices attendus dans le cadre de l'Acquisition envisagée dépendront, en partie, du succès de l'intégration des activités d'Axway avec celles de Sopra Banking Software et de ses filiales.

L'ensemble des sociétés concernées pourraient rencontrer des difficultés importantes lors de la mise en œuvre d'un plan d'intégration, dont certaines pourraient ne pas avoir été prévues ou être hors du contrôle d'Axway et de Sopra Banking Software, notamment quant aux divergences entre les normes, contrôles, procédures et règles, et l'organisation du Groupe, et la nécessité d'intégrer et d'harmoniser les différents systèmes opérationnels et les procédures spécifiques, comme les systèmes financiers et comptables et autres systèmes informatiques.

Dans le cadre du processus d'intégration, Axway devra traiter des problématiques inhérentes à la gestion et à l'intégration d'un plus grand nombre d'employés, ce qui pourrait affecter sa capacité à gérer ses activités et à conserver certains employés clés post Acquisition.

En outre, le processus d'intégration sera long et complexe et nécessitera un temps, des ressources et des coûts significatifs (notamment en cas de nécessité de mise en œuvre d'opérations de restructuration). Cela

pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction d'autres opportunités stratégiques et de la gestion opérationnelle quotidienne durant le processus d'intégration. Tout échec de l'intégration attendue pourrait avoir un impact défavorable sur les activités, la situation financière, la rentabilité et les perspectives d'Axway.

Enfin, Axway s'attend à ce que l'Acquisition conduise à une création de valeur importante par le biais des synergies réalisées, mais aucune garantie ne peut être donnée quant à l'existence ou l'atteinte dans les délais prévus des synergies, car la réalisation et la portée éventuelles des synergies attendues dépendent d'une série de facteurs et d'hypothèses dont beaucoup sont hors du contrôle d'Axway et de Sopra Banking Software. Par ailleurs, les coûts engagés en vue de permettre la réalisation de ces synergies pourraient être plus élevés que prévus ou des coûts additionnels imprévus, voire même supérieurs aux synergies attendues, pourraient survenir, entraînant une réduction de valeur pour les actionnaires d'Axway.

#### *Risques liés aux résultats opérationnels et à la situation financière futurs présentés dans les informations financières pro forma non auditées*

Les informations financières pro forma non auditées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 figurant dans le présent Amendement ont été préparées pour illustrer l'impact de l'Acquisition (i) le 31 décembre 2023 pour le bilan consolidé *pro forma* non audité<sup>14</sup> et (ii) le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le compte de résultat consolidé *pro forma* non audité.

Ces informations financières pro forma non auditées se fondent sur des estimations préliminaires et des hypothèses qu'Axway juge raisonnables et ne sont fournies qu'à des fins d'illustration. Les estimations et hypothèses utilisées pour établir les informations financières pro forma non auditées exposées dans le présent document peuvent différer sensiblement des résultats actuels et futurs du Groupe. En conséquence, les informations financières pro forma non auditées incluses dans le présent Amendement n'ont pas pour vocation d'indiquer les résultats qui auraient été effectivement atteints en cas de finalisation des opérations à la date supposée ou sur les périodes présentées, ou qui pourraient être enregistrés à l'avenir. Par ailleurs, les informations financières pro forma non auditées ne font suite à aucun événement autre que ceux mentionnés dans lesdites informations financières pro forma non auditées et leurs notes annexes.

En outre, par définition, les informations financières pro forma non auditées incluses dans le présent Amendement ne couvrent que les informations de nature comptable (à l'exclusion des informations extra-comptables).

Des différences entre les méthodes comptables utilisées peuvent exister entre Sopra Banking Software et Axway. Ces dernières pourraient ne pas avoir été en mesure de partager les informations pertinentes nécessaires à la réalisation d'estimations fiables et d'identifier, estimer et enregistrer tous les ajustements pertinents dans les informations financières pro forma non auditées<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Il est à noter que les informations financières *pro forma* ont fait l'objet de diligences *ad hoc* et d'un rapport des commissaires aux comptes de la Société conformément à l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) n° 2019/980.

<sup>15</sup> Pour davantage de précisions sur la (i) la comptabilisation des écarts d'acquisition par Axway, se référer aux notes 8.1 (« *écarts d'acquisition* ») et 8.2 (« *tests de dépréciation* ») de la section 5.6 (« *notes aux états financiers consolidés* ») du Document d'Enregistrement Universel 2023, et sur (ii) les divergences entre les méthodes comptables utilisées, se référer en **Annexe 2.1** du présent Amendement (note 6, « *Ajustement liées aux règles et méthodes comptables* »).

### *Risques liés à l'enregistrement par Axway d'un écart d'acquisition important*

L'Acquisition donnera lieu à l'enregistrement par Axway d'un écart d'acquisition<sup>16</sup> qui sera comptabilisé sur la base de l'excédent du coût d'acquisition de Sopra Banking Software rapporté à la juste valeur des actifs nets à la date d'acquisition, et qui viendra s'ajouter au montant des écarts d'acquisition préalablement comptabilisés au bilan d'Axway. Le Groupe s'étant développé en partie par croissance externe ces dernières années, il est précisé que les écarts d'acquisition occupent une part significative du bilan d'Axway<sup>17</sup>.

Pour les besoins des informations financières pro forma non auditées au 31 décembre 2023, un écart d'acquisition provisoire de 32,3 millions d'euros a été comptabilisé à la suite de la conclusion de l'Acquisition. Ce montant est provisoire et le montant définitif devra être déterminé à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Par ailleurs, après la comptabilisation du montant définitif de l'écart d'acquisition, Axway pourrait ultérieurement rencontrer des problématiques imprévues du fait des activités acquises ou les conditions de marché pourraient se dégrader, ce qui serait susceptible d'affecter négativement les rendements anticipés des activités ou la valeur des actifs incorporels ainsi que d'entraîner une dépréciation de l'écart d'acquisition comptabilisé et des actifs incorporels recouvrables pour une activité donnée.

En application des normes IFRS, le *goodwill* n'est pas amorti mais fait, selon la norme IAS 36, l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès qu'il existe une indication de perte potentielle de valeur. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable du *goodwill*, une perte de valeur du *goodwill* est comptabilisée, notamment en cas de survenance d'événements ou de circonstances concernant des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Bien qu'une dépréciation n'affecte pas les flux de trésorerie reportés, la baisse du montant recouvrable estimé et la charge comptable associée du compte de résultat pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le résultat d'exploitation, la situation financière et le cours de bourse du Groupe.

### *Risques liés au financement de l'Acquisition*

L'accroissement de la dette résultant de la souscription et du tirage des sommes issues du Crédit Bancaire pour le financement de l'Acquisition pourrait être de nature à :

- accroître la vulnérabilité du Groupe à des situations économiques et sectorielles défavorables ;
- obliger le Groupe à dédier au service de cette dette une partie importante du flux de trésorerie provenant des opérations, réduisant ainsi les disponibilités pour le financement des investissements et des autres dépenses générales du Groupe ; et
- limiter sa capacité à obtenir de nouveaux emprunts en raison des clauses et engagements liés à sa dette.

---

<sup>16</sup> L'écart d'acquisition est évalué pour déterminer l'existence d'une dépréciation, annuellement ou lorsqu'un changement de circonstances indique que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

<sup>17</sup> L'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023 affiche un niveau d'écart d'acquisition total de 302.122.000 euros pour un total de l'actif à 594.593.000 euros.

Tel qu'indiqué en section 2.2, les termes et conditions du Crédit Bancaire, et notamment les engagements juridiques et financiers ainsi que les cas de défaut répliquent majoritairement ceux du Revolving Credit Facility (RCF) multidevise d'un montant de 125 millions d'euros précédemment conclu par Axway en 2014 tel que modifié et étendu le 25 avril 2022 (cf. page 157 du Document d'Enregistrement Universel 2023). Les contrats de prêt liés à ces dettes comportent des engagements juridiques et financiers usuels et prévoient une exigibilité anticipée en cas de non-respect de ces engagements. Les engagements financiers prévoient notamment l'obligation pour le Groupe de respecter, pour toute la durée des crédits visés ci-dessus et sur une base consolidée, un ratio « *endettement net sur excédent brut d'exploitation*<sup>18</sup> » inférieur à 3,25 au titre des dates de test du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2024 et à 3,00 au titre de toutes dates de test subséquentes, et un ratio « *endettement net sur fonds propres* » inférieur à 1,0.

Par ailleurs, même si la Société a procédé à une revue de ses échéances à venir et considère être en mesure d'y faire face, Axway pourrait rencontrer des difficultés d'accès à la liquidité nécessaire pour honorer les engagements financiers du Groupe, notamment une hausse des coûts de financement du Groupe suite à une hausse des taux d'intérêt. La Société pourrait envisager de conclure des contrats de couverture, notamment sous la forme de swap, afin de se prémunir contre une hausse de l'indice EURIBOR au titre du Crédit Bancaire. Outre ce risque de hausse du coût de financement, les contrats d'emprunts et dettes financières ne sont assortis d'aucune clause spécifique susceptible d'en modifier significativement les conditions.

Afin de se prémunir du risque portant sur les taux de change, le Groupe conclura des contrats de couverture de change sur les zones géographiques présentant un risque de change significatif.

### 3.2. Tableau des principaux risques

Ainsi, le tableau des principaux risques auxquels Axway est confronté est modifié de la manière suivante :

Catégories de risques	Principaux risques	Criticité
Risques liés au marché d'Axway	• Risques de manque d'innovation et de non-anticipation des évolutions du marché	■ Élevée
	• Risques d'érosion de la base clients et de non-renouvellement de contrats de Maintenance et de Souscription	■ Élevée
	• Risques liés à la mise en marché des produits et solutions	■ Moyenne
Risques liés à l'activité et à l'organisation d'Axway	• Risques liés à la capacité d'attirer, de développer, d'impliquer, de récompenser et de fidéliser les talents	■ Moyenne
	• Risques de défauts techniques dans le développement des produits et d'erreurs de production	■ Moyenne
Risques liés à la sécurité	• Risques liés à la sécurité de l'information, à la sécurité des logiciels et à celle des applications internes	■ Élevée
Risques juridiques et de conformité	• Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle	■ Moyenne
	• Risques liés à la conformité aux différentes réglementations	■ Moyenne
Risques liés à l'acquisition de Sopra Banking Software	• Risques liés à une procédure de due diligence limitée sur les activités de Sopra Banking Software et aux passifs imprévus	■ Élevée
	• Risques liés à l'intégration des activités de Sopra Banking Software et à la non-réalisation des synergies attendues	■ Élevée
	• Risques liés aux résultats opérationnels et à la situation financière futurs présentés dans les informations financières pro forma non auditées	■ Moyenne
	• Risques liés à l'enregistrement par Axway d'un écart d'acquisition important	■ Moyenne
	• Risques liés au financement de l'Acquisition	■ Moyenne

<sup>18</sup> L'excédent brut d'exploitation défini à la note 15.3 des comptes consolidés d'Axway au 31 décembre 2023, soit le résultat opérationnel d'activité auquel sont ajoutés les dotations aux amortissements, provisions et dépréciations ; soustrait des charges nettes liées aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés (provision pour retraite) et des autres produits et charges opérationnelles, moins-value de consolidation sur les actifs incorporels (*non-cash*) et des charges de location (impact de la norme IFRS 16).

#### 4. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA NON AUDITÉES

Les informations financières pro forma consolidées non auditées du groupe combiné pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (les « **Informations Financières Pro Forma Non Auditées** ») ont été préparées en application de l'annexe 20 du règlement délégué (UE) 2019/980 et des orientations de l'ESMA (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021) ainsi que des dispositions de la position-recommandation de l'AMF n°2021-02 sur les information financières pro forma. Les Information Financières Pro Forma Non Auditées font parties du prospectus et doivent être lues conjointement avec l'information figurant dans le prospectus.

L'objectif des Informations Financières Pro Forma Non Auditées est de communiquer une information, visant à donner au lecteur, qu'il soit investisseur ou actionnaire, l'impact qu'aurait eu l'Acquisition (y compris les opérations de financement associées à l'Acquisition) sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et sur le compte de résultat de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, comme si cette Acquisition avait été réalisée à une date antérieure à sa survenance réelle soit le 31 décembre 2023 pour ce qui est du bilan pro forma non audité, et le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour ce qui est du compte de résultat pro forma non audité.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont uniquement présentées à titre illustratif et, de par leur nature, ne sont ni représentatives ni indicatives du résultat réel des opérations que le Groupe aurait réalisé, ni de la situation financière réelle que le Groupe aurait enregistrée si l'Acquisition avait été réalisée aux dates susvisées. Il ne peut être garanti que les tendances indiquées par les Informations Financières Pro Forma Non Auditées soient représentatives des résultats ou de la performance futurs du Groupe.

En conséquence, les résultats et l'état de la situation financière du Groupe pourront différer de manière significative par rapport aux résultats et à l'état de la situation financière présentés dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées, du fait qu'ils dépendent d'un certain nombre de facteurs variables, parmi lesquels, notamment, la juste valeur des éléments d'actif et de passif acquis et des hypothèses de marché.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas été impliqué dans la préparation des états financiers de Sopra Banking Software et n'a pas pu vérifier le caractère exact ou complet de l'information incluse dans ces états financiers, en particulier toute omission par Sopra Banking Software d'inclure des informations sur des événements ayant pu se produire, non connus par le Groupe, qui pourraient affecter le caractère complet ou exact de l'information contenue dans ces états financiers. Les états financiers de Sopra Banking Software pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023 ont fait l'objet d'un rapport d'audit de Forvis Mazars SA et Nexia S&A, commissaires aux comptes de Sopra Banking Software.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont jointes en **Annexe 2.1** du présent Amendement.

Le rapport des commissaires aux comptes d'Axway sur ces Informations Financières Pro Forma Non Auditées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023 est reproduit en **Annexe 2.2** du présent Amendement.

Les informations financières de Sopra Banking Software pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 et le rapport des commissaires aux comptes de Sopra Banking Software y relatif figurent en **Annexe 3** du présent Amendement.



## 5. CAPITAL SOCIAL

La section 7.2 « Répartition du capital » du Document d'Enregistrement Universel 2023 est amendée et complétée comme suit :

### 5.1. Répartition du capital

	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote théoriques <sup>(1)</sup>	% des droits de vote exerçables
Sopra Steria Group SA	3 293 637	15,22%	6 587 274	19,88%	20,27%
Sopra GMT <sup>(2)</sup>	8 122 744	37,55%	12 626 065	38,10%	38,85%
Famille Pasquier <sup>(2)</sup>	25 886	0,12%	48 082	0,15%	0,15%
Famille Odin <sup>(2)</sup>	290 242	1,34%	514 503	1,55%	1,58%
Management <sup>(3)</sup>	307 316	1,42%	510 842	1,54%	1,57%
<b>Total concert <sup>(4)</sup></b>	<b>12 039 825</b>	<b>55,65%</b>	<b>20 286 766</b>	<b>61,21%</b>	<b>62,42%</b>
Public <sup>(5)</sup>	8 952 439	41,38%	12 214 321	36,85%	37,58%
Auto-détention	641 333	2,96%	641 333	1,94%	0,00%
<b>Total</b>	<b>21 633 597</b>	<b>100,00%</b>	<b>33 142 420</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

<sup>(1)</sup> Droits de vote théoriques, calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions auto-détenues. Nombre de droits de vote réels exerçables au 19 juillet 2024 (hors actions auto-détenues) : 32 501 087.

<sup>(2)</sup> Sopra GMT, la famille Pasquier et la famille Odin étant ensemble dénommés les « Fondateurs ».

<sup>(3)</sup> Managers signataires du pacte d'actionnaires avec les Fondateurs.

<sup>(4)</sup> Il est précisé que suite à la signature le 18 juillet 2024 d'un pacte d'actionnaires relatif à Sopra GMT entre One Equity Partners, Sopra GMT et les familles Odin et Pasquier le concert est composé de Sopra Steria Group SA, les Fondateurs, certains managers individuels susvisés et One Equity Partners. Il est également précisé que dans le cadre de ce concert, Axway est contrôlée, directement et indirectement, par Sopra GMT, holding animatrice.

<sup>(5)</sup> Calculé par différence.

À la connaissance de la Société, à la date du présent Amendement, seuls Caravelle et Long Path Partners détiennent plus de 5 % du capital avec respectivement 2.572.458 et 1.510.500 actions représentant 11,89 % et 6,98 % du capital.

Par courrier reçu le 27 février 2024, la société Lazard Frères Gestion<sup>19</sup> a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital d'Axway en date du 23 février 2024. À cette date, Lazard Frères Gestion détenait 1.070.323 actions, soit 4,95 % du capital et 2,93 % des droits de vote d'Axway.

Il est rappelé que Sopra GMT, les familles Odin et Pasquier et certains managers individuels sont liés par un pacte d'actionnaires relatif à Sopra Steria Group en date du 7 décembre 2009. Ce pacte a été étendu par un avenant en date du 27 avril 2011 pour être également relatif à Axway. En conséquence, les parties audit pacte et Sopra Steria Group ont déclaré agir de concert vis-à-vis d'Axway.

Tel qu'indiqué en section 2.1 du présent Amendement, le 31 mai 2024, afin de financer l'Acquisition du Bloc Axway, One Equity Partners, Sopra GMT, la famille Odin et la famille Pasquier ont conclu un protocole d'investissement prévoyant la prise de participation du fonds d'investissement One Equity Partners au capital de Sopra GMT pour un montant de 200 millions d'euros. À la suite de la réalisation de cet investissement le 18 juillet 2024 et de la conclusion d'un nouveau pacte d'actionnaires relatif à Sopra GMT entre One Equity Partners<sup>20</sup>, Sopra GMT et les familles Odin et Pasquier le concert (au sens de l'article L. 233-10 du Code de

<sup>19</sup> Contrôlée au plus haut niveau par la Compagnie Financière Lazard Frères SAS. La société Lazard Frères Gestion a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du Code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général de l'AMF.

<sup>20</sup> One Equity Partners ne bénéficie que de droits de gouvernance limités à la protection de son investissement au niveau de Sopra GMT.

commerce) vis-à-vis d’Axway est désormais composé de One Equity Partners, Sopra GMT, les familles Odin et Pasquier, Sopra Steria Group et certains managers individuels<sup>21</sup>.

A l’exception des éléments présentés ci-dessus, aucune modification significative de la structure capitalistique de la Société n’est intervenue en 2024.

## **5.2. Actions détenues par la Société ou pour son propre compte - programme de rachat d'actions et contrat de liquidité**

Au 19 juillet 2024, l’auto-détention d’Axway représentait 641.333 titres, soit 2,96 % du capital. À cette date, Axway possédait 22.050 de ses propres actions à travers un contrat de liquidité et 619.283 autres issues d’un programme de rachat.

### *Opérations réalisées en 2024 au titre du programme de rachat d'actions*

Au cours de l’exercice 2024, Axway a acquis, dans le cadre des autorisations données à son Conseil d’administration par l’Assemblée Générale du 16 mai 2023<sup>22</sup>, 100.000 de ses propres titres grâce à différentes mises en œuvre de son programme de rachat d’actions. Ces actions ont été acquises à un cours moyen de 25,9165 euros, soit un coût total de 2.591.649 euros. Le montant des frais de négociation supportés en sus par Axway s’élève à 0,1 % du coût brut total, auquel s’ajoute la taxe sur les transactions financières.

Ces rachats d’actions propres répondent à des objectifs de couverture d’obligations souscrites par Axway dans le cadre de la mise en place de plans d’actions de performance au profit de ses collaborateurs.

### *Opérations réalisées en 2024 au titre du contrat de liquidité*

À partir du 14 juin 2011, et pour des périodes de 12 mois renouvelables par tacite reconduction, Axway a confié à Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d’un contrat de liquidité conformément aux différentes résolutions approuvées par les assemblées générales. Dans le cadre de ce mandat, Kepler Cheuvreux intervient pour le compte d’Axway sur le marché boursier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres, et d’éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Au 19 juillet 2024, Axway détenait 22.050 actions dans le cadre de son contrat de liquidité. En 2024, la Société n’a pas conclu d’opération sur produits dérivés portant sur ses actions et n’a pas réalisé d’achat ou de vente de ses actions par exercice ou à l’échéance de produits dérivés.

Ce contrat a été amendé suite à l’entrée en vigueur du règlement européen (UE) 596/2014 du Parlement européen et du Conseil de l’Union Européenne du 16 avril 2014 sur les abus de marché, des dispositions du règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le règlement européen 596/2014, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et de la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

### *Renouvellement de l’autorisation au Conseil d’administration*

L’Assemblée Générale du 16 mai 2024 a décidé de renouveler l’autorisation donnée au Conseil d’administration, pour une durée de 18 mois, à l’effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l’article L. 22-10-62 du Code de commerce. Le prix maximum de rachat des actions

---

<sup>21</sup> Il est précisé, à toute fin utile, que cette prise de participation par One Equity Partners n’est pas de nature à remettre en cause la définition du contrôle d’Axway précisée à la section 7.2.5 du Document d’Enregistrement Universel 2023.

<sup>22</sup> Autorisations renouvelées dans le cadre de l’assemblée générale du 16 mai 2024.

dans le cadre du programme de rachat est fixé à 47 euros par action soit un montant maximal de 101.677.873 euros que la Société peut consacrer à des achats d'actions (hors frais d'acquisition).

### 5.3. Délégations accordées par les Assemblées Générales en matière d'augmentation de capital

Les développements ci-dessous récapitulent les délégations en cours de validité à la date du présent Amendement accordées par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce.

#### - Délégations de compétences consenties lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2022

*Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles (19<sup>ème</sup> résolution).*

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	25 mai 2022
Durée de la délégation	38 mois
Date d'échéance	24 juillet 2025
Montant total de la délégation	4 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	1,30 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration
Solde	1,47 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration

*Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux (20<sup>ème</sup> résolution).*

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	25 mai 2022
Durée de la délégation	38 mois
Date d'échéance	24 juillet 2025
Montant total de la délégation	1 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	-
Solde	1 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration

*Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés du groupe Axway adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (21<sup>ème</sup> résolution).*

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	25 mai 2022
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	24 juillet 2024
Montant total de la délégation	3 % du capital social au jour de l'AG <sup>(1)</sup>
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	-
Solde	3 % du capital social au jour de l'AG <sup>(1)</sup>

(1) Ce plafond est autonome et distinct des plafonds des augmentations de capital pouvant résulter des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital autorisés par les autres résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2022.

- **Délégations de compétences consenties lors de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2023 :**

*Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres (17<sup>ème</sup> résolution).*

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	11 mai 2023
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	11 juillet 2025
Montant total de la délégation (en euros)	20 000 000 <sup>(1)</sup>
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde (en euros)	20 000 000

(1) Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2023

*Délégation de compétences consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de Souscription et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (18<sup>ème</sup> résolution).*

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	11 mai 2023
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	11 juillet 2025
Montant total de la délégation (en euros)	20 000 000 <sup>(1)</sup> , 200 000 000 (titres de créance)
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde (en euros)	20 000 000 200 000 000

(1) Étant précisé que ce montant s'impute sur le montant du plafond nominal d'augmentation de capital prévu à la 18<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2024.

*Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de Souscription décidée en application de la 18<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée du 11 mai 2023 (19<sup>ème</sup> résolution).*

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	11 mai 2023
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	11 juillet 2025
Montant total de la délégation (en euros)	Limite des plafonds prévus par la 18 <sup>ème</sup> résolution
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde (en euros)	20 000 000 200 000 000

*Délégation de compétences consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange (20<sup>ème</sup> résolution).*

<b>Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation</b>	<b>11 mai 2023</b>
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	11 juillet 2025
Montant total de la délégation	10 % du capital social <sup>(1)</sup>
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde	10 % du capital social

*(1) Ce montant s'impute sur le plafond fixé par la 18<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2024.*

*Limitation globale des délégations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de Souscription (21<sup>ème</sup> résolution).*

<b>Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation</b>	<b>11 mai 2023</b>
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	11 juillet 2025
Montant total de la délégation	20 000 000, 200 000 000 (titres de créance) <sup>(1)</sup>
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde	20 000 000

*(1) Somme globale du montant nominal maximum des augmentations de capital social pouvant être décidées sur le fondement des 15 et 16 résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2022 et des 18 et 20<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2023.*

*Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés du groupe Axway adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (22<sup>ème</sup> résolution)*

<b>Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation</b>	<b>11 mai 2023</b>
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	11 juillet 2025
Montant total de la délégation	3 % du capital social <sup>(1)</sup>
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	—
Solde	3 % du capital social <sup>(1)</sup>

*(1) Ce plafond est autonome et distinct des plafonds des augmentations de capital pouvant résulter des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital autorisés par les autres résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2023.*

**- Délégations de compétences consenties lors de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2024 :**

*Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titre de créance et/ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (15<sup>ème</sup> résolution).*

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	16 mai 2024
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	16 juillet 2026
Montant total de la délégation	10 000 000 <sup>(1)</sup> 100 000 000 <sup>(1)</sup> (titres de créance)
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	-
Solde	10 000 000 <sup>(1)</sup> 100 000 000 <sup>(1)</sup> (titres de créance)

(1) Ce montant s'impute sur le plafond nominal d'augmentation de capital fixée par la 18<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2024.

*Délégation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (16<sup>ème</sup> résolution).*

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	16 mai 2024
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	16 juillet 2026
Montant total de la délégation	20 000 000 <sup>(1)</sup> 200 000 000 <sup>(1)</sup> (titres de créance)
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	-
Solde	20 000 000 <sup>(1)</sup> 200 000 000 <sup>(1)</sup> (titres de créance)

(1) Ce montant s'impute sur le plafond nominal d'augmentation de capital fixée par la 18<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2024.

*Délégation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> résolutions de la présente Assemblée Générale (17<sup>ème</sup> résolution).*

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	16 mai 2024
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	16 juillet 2026
Montant total de la délégation	Limites des plafonds prévus respectivement par les 15 <sup>e</sup> et 16 <sup>e</sup> résolutions
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	-
Solde	20 000 000 <sup>(1)</sup> 200 000 000 <sup>(1)</sup> (titres de créance)

(1) Ce montant s'impute sur le plafond nominal d'augmentation de capital fixée par la 18<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2024.

Limitation globale des délégations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (18ème résolution).

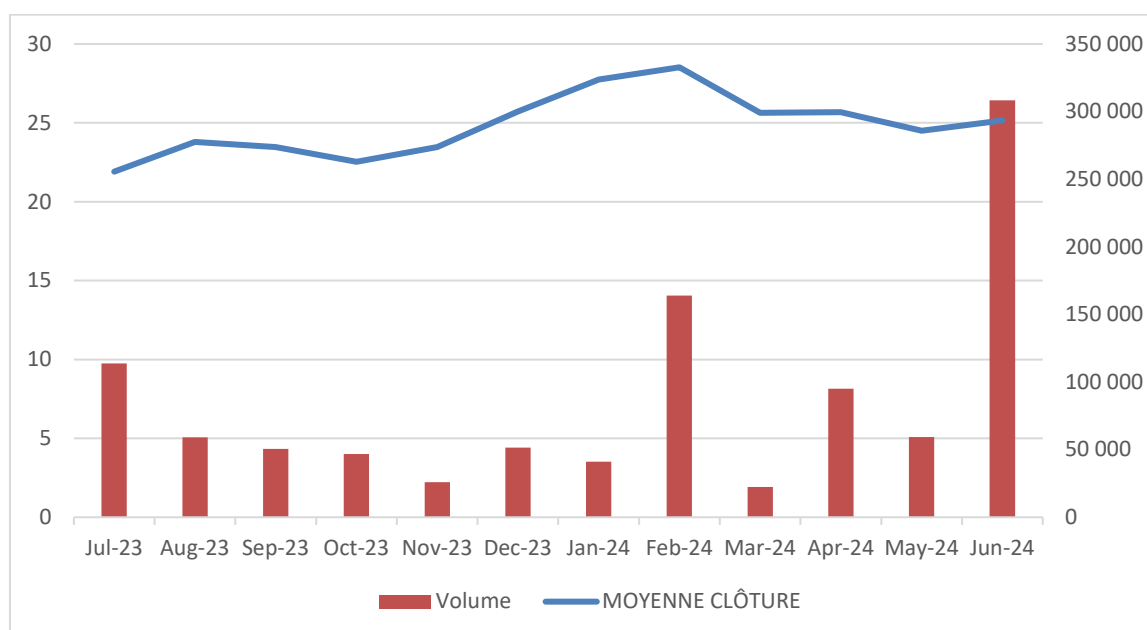
Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	16 mai 2024
Durée de la délégation	26 mois
Date d'échéance	16 juillet 2026
Montant total de la délégation (en euros)	20 000 000 <sup>(1)</sup> 200 000 000 <sup>(2)</sup> (titres de créance)
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	-
Solde	20 000 000 <sup>(1)</sup> 200 000 000 <sup>(2)</sup> (titres de créance)

(1) Somme globale du montant nominal maximum des augmentations de capital social pouvant être décidées sur le fondement des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2024 et des 18<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2023.

(2) Somme globale du montant nominal maximum des augmentations de capital social pouvant être décidées sur le fondement des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2024 et de la 18<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2023.

## 5.4. Cours de bourse et volumes d'échanges

### Cours moyen et volumes mensuels du titre AXW.PA



### Évolution du cours de l'action en 2024

Mois	Plus haut	Date du plus haut	Plus bas	Date du plus bas	Dernier cours	Cours moyen à l'ouverture	Cours moyen à la clôture	Volume mensuel	Capitaux échangés (en euros)	Nombre de séances de cotation
Janvier 2024	30,90 €	26 janvier 2024	25,80 €	3 janvier 2024	29,70 €	27,54 €	27,75 €	41 120	1 159 126 €	22
Février 2024	30,00 €	6 février 2024	24,80 €	22 février 2024	26,00 €	28,51 €	28,52 €	163 984	4 509 277 €	21
Mars 2024	26,30 €	28 mars 2024	24,80 €	11 mars 2024	26,30 €	25,65 €	25,65 €	22 294	571 385 €	20
Avril 2024	26,30 €	4 avril 2024	24,10 €	25 avril 2024	25,00 €	25,67 €	25,68 €	94 992	2 436 696 €	21
Mai 2024	25,00 €	14 mai 2024	23,50 €	24 mai 2024	24,50 €	24,47 €	24,51 €	59 228	1 448 452 €	22
Juin 2024	26,50 €	25 juin 2024	24,10 €	3 juin 2024	26,20 €	25,09 €	25,16 €	308 339	7 713 089 €	20

## 5.5. Dividendes

Axway a versé des dividendes à hauteur de (i) 8.540.426 euros (soit 0,40 € par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, (ii) 8.653.439 euros (soit 0,40 € par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et (iii) 8.653.439 euros (soit 0,40 € par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La Société a fait le choix de ne pas prévoir de politique de distribution particulière et de s'en remettre à l'appréciation annuelle du Conseil d'administration. Compte tenu de l'Acquisition, le Conseil d'administration de la Société n'a pas proposé de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2023.

Ainsi, l'Assemblée Générale des actionnaires d'Axway qui s'est réunie le 16 mai 2024 a décidé d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 12.463.786 euros au compte report à nouveau qui, à la suite de cette affectation, est porté d'un montant débiteur de 18.866.429 euros à un montant débiteur de 31.330.215 euros.


## 6. GOUVERNANCE

La section 4 « Gouvernement d'entreprise » du Document d'Enregistrement Universel 2023 est amendée et complétée comme suit :

### 6.1. Composition du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale du 16 mai 2024 a décidé de nommer Monsieur Dominique Illien en qualité d'administrateur indépendant. Le mandat de Monsieur Dominique Illien, d'une durée de quatre années, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.











Présentation de Monsieur Dominique Illien :

Dominique Illien, administrateur au Conseil d'administration	
	<b>Nomination à l'Assemblée Générale du 16 mai 2024</b>
	<b>Expérience</b>
	Après un début de carrière comme informaticien puis chez Deloitte où il crée l'activité d'audit informatique, Dominique Illien a travaillé en Europe, aux Etats-Unis et en Asie dans le secteur des technologies de l'information, chez Cap Gemini, Atos comme cofondateur et Directeur Général jusqu'en 2007 et Sopra comme Directeur Général de 2007 à 2010.
	Il a également présidé le Directoire du groupe d'éditions de bases de données juridiques Lefebvre-Sarrut en développant internationalement les services en ligne numériques en abonnement.
	Il exerce maintenant comme consultant indépendant.
<b>Adresse :</b>	Dominique Illien est diplômé de l'ESCP et Expert-Comptable.
30 avenue du Nord 94100 Saint-Maur-Des-Fossés	<b>Mandats et fonctions exercés</b>
<b>Date de 1<sup>re</sup> nomination :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du Conseil de Surveillance de 21 Invest SA (France)</li><li>• Membre de « l'Advisory Board » de Rocket Lawyer Inc (USA)</li><li>• Membre de « l'Advisory Board » de Sky Republic Inc (USA)</li><li>• Membre du comité stratégique de Sismo SA (France)</li><li>• Membre du comité stratégique de Orlade SA (France)</li><li>• Président de DBIConsulting SAS (France)</li></ul>
Assemblée Générale du 16 mai 2024	<b>Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années :</b>
<b>Date du dernier renouvellement :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Evolucare , Membre du conseil stratégique (France)</li><li>• NG Data, Membre du « Board » (Belgique)</li></ul>
Non applicable	



À la date de publication du présent Amendement, le Conseil d'administration est donc composé de dix membres ayant voix délibérative et directement nommés par l'Assemblée Générale. Il est composé de 40 % de femmes et 60 % d'administrateurs indépendants.

Les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

		Âge	Nationalité	Administrateur indépendant	Nombre de mandats dans d'autres sociétés cotées	Comité d'audit	Comité des nominations, gouvernance et responsabilité	Comité des rémunérations	Date d'échéance du mandat (date de l'AG)	Nombre d'actions détenues à titre personnel
Pierre Pasquier		88	Française		1		M		2027	0
Kathleen Clark		56	Américaine et française		1		P	M	2027	7.355
Pierre-Yves Commanay		58	Française		0		M	M	2026	2.816
Nicole-Claude Duplessix		64	Française		0			M	2025	1.540
Emma Fernandez		60	Espagnole	I	1	M		P	2027	0
Michael Gollner		64	Américaine et britannique		1	M	M		2025	100
Yann Metz-Pasquier		35	Française		0	M			2026	11.877
Marie-Hélène Rigal		53	Française		1	P			2026	0
Yves de Talhouët		65	Française		0		M	M	2027	0
Dominique Illien		70	Française	I	0	P			2028	60.000

Par ailleurs, est présentée ci-dessous la matrice des compétences représentées au Conseil d'administration :

COMPÉTENCES	Connaissance des métiers de l'édition de logiciels	Expérience d'entrepreneur	Finance, Contrôle Gestion des risques — Expertise	Finance, Contrôle Gestion des risques — Maîtrise	RSE — Ressources humaines et relations sociales	RSE — Enjeux environnementaux et sociétaux	Dimension internationale
Kathleen Clark	✓			✓		✓	✓
Pierre-Yves Commanay	✓			✓	✓		✓
Nicole Claude Duplessix	✓			✓	✓		✓
Emma Fernandez	✓		✓		✓	✓	✓
Michael Gollner		✓	✓				✓
Yann Metz-Pasquier	✓	✓	✓				✓
Pierre Pasquier	✓	✓		✓	✓		✓
Marie-Hélène Rigal			✓		✓	✓	
Yves de Talhouët	✓	✓		✓	✓		✓
Dominique Illien	✓		✓		✓		✓

## 6.2. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, les opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur la période écoulée entre le 31 décembre 2023 et la date du présent Amendement portant sur les actions Axway sont les suivantes :

Catégorie <sup>(1)</sup>	Nom	Fonction	Nature de l'opération <sup>(2)</sup>	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire	Montant de l'opération
Directeur Général	Patrick Martin Donovan	CEO	C	2 avril 2024	6.702	26 €	174.252 €

(1) Catégorie a. Les membres du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Unique, le Directeur Général Délégué.

(2) Nature de l'opération : A. Acquisition ; C. Cession ; S. Souscription ; E. Échange

Il est précisé que cette opération a été réalisée dans le cadre de l'exercice d'un programme d'attribution d'actions gratuites, qui a nécessité la cession d'une partie des actions de Monsieur Patrick Donovan pour couvrir l'imposition forfaitaire applicable aux États-Unis.

## 7. PRÉSENTATION DE SOPRA BANKING SOFTWARE

### 7.1. Présentation de l'activité de Sopra Banking Software

#### *Général*

Sopra Banking Software a été créée en 2012 à la suite d'une scission de l'activité de logiciels bancaires initialement développée par le groupe Sopra depuis les années 80 et renforcée par plusieurs acquisitions. Depuis sa création, Sopra Banking Software a progressivement développé son portefeuille d'offres et étendu sa présence géographique (grâce notamment à plusieurs acquisitions) pour devenir un acteur international du logiciel dans les domaines de la banque de détail et du financement d'actifs. L'ambition stratégique de Sopra Banking Software est de devenir un éditeur et opérateur rentable de logiciels *SaaS* au service de la banque de détail et du financement d'actifs tout en continuant d'être le partenaire de confiance de ses clients. Faisant suite aux Opérations de Restructurations, Sopra Banking Software est une filiale détenue à 99.99 %<sup>23</sup> par Sopra Steria Group.

#### *Informations d'identification*

Raison sociale/nom commercial	SOPRA BANKING SOFTWARE
R.C.S.	450 792 999 Annecy
Date de constitution	Première immatriculation le 14/11/2003 au RCS de Nanterre et transfert au RCS d'Annecy le 29 juin 2010
Durée de vie	Jusqu'au 14 novembre 2102
Siège social	PAE Les Glaisins Annecy-le-Vieux 74940 Annecy
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration
Site internet	<a href="https://www.soprabanking.com/">https://www.soprabanking.com/</a>

#### *Activités*

Avant la réalisation des Opérations de Restructurations, l'activité de Sopra Banking Software et de certaines de ses filiales était partagée entre une activité d'édition de logiciels et de services d'intégration et de maintenance de solutions développées pour servir les besoins spécifiques de ses clients. Les Opérations de Restructurations ont permis le détournement des activités de nature "Solutions" ainsi que de l'activité d'intégration destinée aux grands clients bancaires français au bénéfice de Sopra Steria Group, de sorte que seule l'activité d'édition de logiciels ayant une trajectoire d'évolution vers un modèle *SaaS* sera transférée à Axway au résultat de l'Acquisition.

Le Périmètre Cible est organisée autour de cinq lignes d'activité :

- l'activité « *Integrated Core* », comprenant les logiciels bancaires intégrés traditionnels destinés aux établissements bancaires en Europe et en Afrique (contributeur à hauteur de 49 % du chiffre d'affaires du Périmètre Cible sur l'exercice 2023) ;
- l'activité « *Banking Components* », comprenant principalement des composants bancaires destinés aux grands établissements bancaires français (tier-1) (contributeur à hauteur de 18 % du chiffre d'affaires du Périmètre Cible sur l'exercice 2023) ;
- l'activité « *Specialized Markets* », comprenant les offres spécialisées dédiées au marché UK (contributeur à hauteur de 12 % du chiffre d'affaires du Périmètre Cible sur l'exercice 2023) ;

<sup>23</sup> Le reliquat des actions est détenu par M. Pierre Pasquier à hauteur de 1 action, M. Jean-Paul Bourbon à hauteur de 1 action, M. Éric Pasquier à hauteur de 1 action, et M. Pierre-Yves Commanay à hauteur de 1 action.

- l'activité « *Specialized Finance* », dédiée au marché du financement spécialisé d'actifs, principalement en Europe et aux États-Unis (contributeur à hauteur de 11 % du chiffre d'affaires du Périmètre Cible sur l'exercice 2023) ; et
- l'activité « *Modular* », consistant en un regroupement des offres conçues pour être principalement distribuées et exploitées selon le modèle « software as a services » (SaaS) (contributeur à hauteur de 9 % du chiffre d'affaires du Périmètre Cible sur l'exercice 2023).

### *Marchés*

Sopra Banking Software opère au travers d'un portefeuille clients diversifié, composé de banques et d'institutions financières<sup>24</sup>. Ce portefeuille clients comprend notamment des banques de détail, des banques d'investissement, des banques en ligne, des *fintechs*, des institutions de microfinance (IMF), des établissements financiers attachés à de grands opérateurs industriels (*captives*) et des sociétés financières indépendantes. Ainsi, Sopra Banking Software compte plus de 650 clients, dont 211 sur la zone France, 177 sur la zone Moyen Orient – Afrique, et 103 au Royaume-Uni.

Le marché du logiciel bancaire est un marché dynamique caractérisé par une croissance soutenue depuis la pandémie de Covid-19, notamment générée par :

- un besoin croissant du secteur bancaire en matière d'infrastructures *IT* ;
- un besoin de modernisation des banques traditionnelles face aux nouveaux acteurs du secteur (notamment les *fintechs* et les banques en ligne) ; et
- un transfert des principaux acteurs du secteur vers un modèle *SaaS*.

Cette croissance a vocation à perdurer en vertu de l'augmentation des revenus générées par le secteur bancaire en lien avec la conjoncture économique actuelle (et notamment l'augmentation des taux d'intérêt). Par ailleurs, l'évolution du modèle concurrentiel vers un modèle intégralement digitalisé permet aux acteurs du logiciel bancaire de faire croître leurs parts de marché.

Les principaux concurrents de Sopra Banking Software sur le l'activité logiciel bancaire sont Temenos, Avaloq, Finastra FIS, et EdgeVerve. Sur l'activité financement spécialisé, ses principaux concurrents sont Finastra, FIS, Solifi, Alfa, NetSol et DataScan.

### *Structure organisationnelle*

Avec près de 5 000 experts et plus de 50 bureaux dans le monde, Sopra Banking Software couvre les enjeux de ses clients sur toutes les géographies et dans de nombreux domaines métiers dont les canaux de distribution des offres, la relation client, la production bancaire, particulièrement en matière de crédit, d'épargne et de paiements, ainsi que le *reporting* réglementaire.

Sur l'exercice 2023, les entités ayant le plus contribué au chiffre d'affaires étant Sopra Banking Software (France) à hauteur de 59 % du chiffre d'affaires du Périmètre Cible, Sopra Banking Software Ltd. à hauteur de 24 % du chiffre d'affaires du Périmètre Cible, et Sopra Banking Software Belgium SA à hauteur de 12 % du chiffre d'affaires total du Périmètre Cible. Ainsi, ces trois entités génèrent à elles seules plus de 95 % du chiffre d'affaires du Périmètre Cible.

---

<sup>24</sup> Parmi les principaux clients de Sopra Banking Software, nous relevons notamment Société Général, BNP Paribas, Barclays Transactis, Pagonxt, et NS&I.

### *Présence géographique*

Sopra Banking Software dessert des clients dans plus de 80 pays au travers de bureaux répartis dans 20 pays. Au 31 décembre 2023, le Périmètre Cible employait 3.586 employés basés dans 17 pays, principalement en France (1.095 employés) et en Inde (897 employés).

### **7.2. Informations financières de Sopra Banking Software**

Les informations financières de Sopra Banking Software pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 et le rapport des commissaires aux comptes de Sopra Banking Software y relatif figurent en **Annexe 3** du présent Amendement.

Axway n'a pas procédé à la revue, ou à un contrôle de ces informations financières et, à ce titre, Axway ne saurait être considérée comme ayant pris la responsabilité de l'exactitude et du caractère complet de ces informations financières.

## **8. INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ SUR L'EXERCICE EN COURS, PRÉVISIONS DU GROUPE POUR 2024 ET PERSPECTIVES 2027**

### **8.1. Informations financières du premier semestre de l'exercice 2024**

Ces informations proviennent du communiqué de presse relatif aux résultats du premier semestre de l'exercice 2024 publié le 19 juillet 2024 sur le site internet de la Société et complètent la section 1.4 « Chiffres clés et commentaires sur les comptes consolidés 2023 » et la section 5 « Comptes consolidés 2023 » du Document d'Enregistrement Universel 2023.

Il est précisé que le rapport financier semestriel d'Axway pour le premier semestre de l'exercice 2024 figure en **Annexe 4** du présent Amendement (le « **Rapport Financier Semestriel 2024** »). Ce Rapport Financier Semestriel 2024 comprend (i) le rapport d'activité sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2024, (ii) les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2024 et (iii) le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle.

### **8.2. Prévisions pour l'exercice 2024**

Le paragraphe « Objectifs 2024 » de la section 1.3.3 « Priorités stratégiques et ambitions » du Document d'Enregistrement Universel 2023 est remplacé comme suit :

#### **8.2.1 Prévisions du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Les prévisions pour la période de douze mois close le 31 décembre 2024 présentées ci-dessous sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Amendement. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, juridique, réglementaire, comptable et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent Amendement. En outre, la matérialisation de certains risques décrits à la section 2.1 (« *Facteurs de risque* ») du Document d'Enregistrement Universel 2023 et à la section 3 « *Facteurs de risque* » du présent Amendement, pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la position concurrentielle, la situation financière, la situation de marché, les résultats ou les perspectives du Groupe, et donc sur sa capacité à réaliser les prévisions présentées ci-dessous. Par conséquent, le Groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions figurant à la présente section.

Les prévisions présentées ci-dessous, ainsi que les hypothèses qui les sous-tendent, ont été établies conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) n° 2019/980 et aux orientations de l'ESMA sur les obligations d'information dans le cadre du règlement Prospectus du 4 mars 2021.

#### **(a) Hypothèses**

Les prévisions de bénéfice pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été préparées en utilisant les principes et méthodes comptables qui ont été appliqués par Axway dans la préparation de ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur la base des normes et interprétations IFRS publiées par l'*International Accounting Standards Board (IASB)*, telles qu'adoptées dans l'Union européenne et applicables de manière obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ces prévisions prennent en compte le projet d'Acquisition de Sopra Banking Software, tel que décrit dans la section 2.1 « *Présentation de l'Opération* » du présent Amendement.

Le Groupe a élaboré ses prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur la base des données réelles au 31 décembre 2023 et des principales hypothèses externes et internes suivantes :

#### **Hypothèses externes :**

- la croissance du chiffre d'affaires est alignée sur les performances historiques et n'anticipe pas d'impact significatif des effets liés à l'environnement macroéconomique, en particulier dans le secteur des services financiers ;
- aucune augmentation inattendue des dépenses au cours de la période et gestion de la base de coûts contrôlée ;
- aucun changement significatif de l'environnement concurrentiel n'est prévu qui pourrait avoir un impact sur la capacité du groupe à atteindre ses objectifs de chiffre d'affaires ;
- un taux de change moyen annuel euro/dollar en ligne avec celui de l'exercice clos le 31 décembre 2023 soit 1€ pour 1,08127 USD ; et
- pour les dépenses, des taux d'inflation 2024 dans la zone euro et en Amérique du Nord en ligne avec ceux observés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **Hypothèses internes au Groupe :**

- la croissance historique du chiffre d'affaires se poursuivra dans les années à venir ;
- des optimisations de coûts attendues sur les 18 mois post-acquisition à hauteur de 15 millions d'euros, en particulier, les investissements en recherche et développement, qui avaient atteint des niveaux élevés par le passé tant pour Axway que pour Sopra Banking Software, ont été ajustés à la baisse ;
- des niveaux de charges en pourcentage du chiffre d'affaires en ligne avec les niveaux de charges moyens des périodes précédemment présentées soit environ 80% pour le périmètre historique Axway et supérieur à 90% pour le périmètre de l'Acquisition ;
- une indexation progressive sur l'inflation des contrats de souscription et de maintenance ainsi que l'évolution des tarifs de services et de licence du fait de l'inflation ; et
- à l'exception de l'acquisition de Sopra Banking Software au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2024, deux sorties de périmètre, Axway Software China en Chine et DxChange en Inde ont été prises en compte au 30 juin 2024. Ces sorties de périmètre n'ont pas d'impact significatif.

#### **(b) Prévisions du Groupe incluant les mois de septembre à décembre 2024 de Sopra Banking Software (le « Groupe Combiné »)**

##### **Chiffre d'affaires**

Sur la base des hypothèses ci-dessus, le Groupe Combiné prévoit un chiffre d'affaires d'environ 460 millions d'euros pour l'exercice 2024. À titre d'information, le chiffre d'affaires pro forma sur 12 mois pour

l'exercice 2023 retraité d'éléments exceptionnels<sup>25</sup> aurait été de 651 millions d'euros. Le chiffre d'affaires 2024 est soutenu par les activités principales du Groupe Combiné et en particulier par la croissance du chiffre d'affaires de son activité souscription au niveau mondial, à la fois par la conquête de nouveaux clients et par l'extension de la pénétration de ses solutions et services au sein de sa base de clientèle existante. Le Groupe Combiné prévoit une croissance de son chiffre d'affaires dans la plupart des régions, notamment en Amérique du Nord pour la base historique d'Axway. Cette croissance est mesurée sur l'ensemble de l'année pour le périmètre Axway, et sur les mois de septembre à décembre 2024 pour le périmètre Sopra Banking Software.

### **Résultat opérationnel d'activité<sup>26</sup>**

Le Groupe Combiné prévoit de réaliser un résultat opérationnel d'activité compris entre 13 et 17 % du chiffre d'affaires total pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. À titre d'information, le résultat opérationnel d'activité pro forma sur 12 mois pour l'exercice 2023 retraité d'éléments exceptionnels<sup>27</sup> aurait été de 12% du chiffre d'affaires. Il convient de noter qu'Axway et Sopra Banking Software réalisent des bénéfices nettement plus importants au second semestre de chaque année en raison de l'importance du chiffre d'affaires du quatrième trimestre par rapport aux trois trimestres précédents de l'année. Dans le cadre du nouveau périmètre suivant l'Acquisition et son entrée dans le périmètre de consolidation au second semestre 2024, le Groupe s'attend à ce que ses dépenses liées au coût des ventes restent stables en pourcentage du chiffre d'affaires total au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, par rapport à celles de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le Groupe s'attend également à ce que ses dépenses liées à la recherche et au développement, ainsi qu'aux ventes et au marketing, en pourcentage du chiffre d'affaires total, diminuent légèrement pour le Groupe Combiné. En ce qui concerne les frais généraux et administratifs, le Groupe s'attend à ce que la proportion de ces dépenses en pourcentage du chiffre d'affaires total commence à augmenter dans un premier temps en 2024 pour gérer l'intégration, puis à diminuer progressivement début 2025 en raison des économies d'échelle globales et de l'évolution de sa structure de gouvernance.

### **Flux net de trésorerie disponible (le « *Free Cash Flow* »)**

Le *Free Cash Flow* pour le Groupe Combiné devrait être d'environ 19 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit environ 4% du chiffre d'affaires, du fait d'une contribution négative de Sopra Banking Software. Le *Free Cash Flow* devrait à partir de là s'améliorer de manière significative, comme décrit en section 8.3 du présent Amendement.

---

<sup>25</sup> Les éléments exceptionnels retraités pour les besoins des prévisions correspondent à du chiffre d'affaires exceptionnel de fin de contrat et des facturations intra-groupe avec Sopra Steria Group qui ont été considérés comme non récurrent.

<sup>26</sup> Résultat opérationnel courant retraité de la charge sans impact sur les liquidités liée aux stock-options et assimilés, ainsi que des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés

<sup>27</sup> Cf. note de bas de page 25.



## **8.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfice (Résultat opérationnel d'activité) relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Au Directeur Général de la société Axway Software,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en réponse à votre demande, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de bénéfice (Résultat opérationnel d'activité) de la société Axway Software (la « **Société** ») incluses dans la partie 8.2.1 de l'amendement au document d'enregistrement universel.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980 et des orientations de l'ESMA relatives aux prévisions de bénéfice.

Il nous appartient sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une appréciation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations financières historiques de la Société. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables de la Société.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- du dépôt de l'amendement au document d'enregistrement universel auprès de l'AMF ; et
- le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus approuvé par l'AMF serait notifié,

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 22 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

**Forvis Mazars SA**

Jérôme Neyret  
Associé

**Nexia S&A**

Olivier Joramie  
Associé

### 8.3. Perspectives du Groupe Combiné à moyen terme jusqu'en 2027

À partir de 2025, le Groupe Combiné s'attend à une croissance organique de son chiffre d'affaires comprise entre 2 et 4 % chaque année jusqu'en 2027. En 2025, le Groupe Combiné vise environ 700 millions d'euros de chiffre d'affaires pour sa première année complète d'activités combinées et un résultat opérationnel d'activité<sup>28</sup> entre 14 % (soit environ 100 millions d'euros) et 16 %.

Le Groupe Combiné anticipe un effet relatif de l'opération sur son bénéfice par action dès 2026.

À fin 2027, le Groupe Combiné devrait atteindre un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros et un résultat opérationnel d'activité<sup>29</sup> supérieur à 17 %. Plus généralement, le groupe vise un résultat opérationnel d'activité<sup>29</sup> de l'ordre de 20 % dès 2028.

Les flux de trésorerie disponibles en 2025 devraient représenter 10 % des revenus du Groupe Combiné et s'améliorer progressivement pour atteindre un niveau supérieur à 15 % des revenus d'ici la fin de l'exercice 2027. Cet important flux de trésorerie disponible en pourcentage du chiffre d'affaires devrait permettre au Groupe Combiné de réduire son levier financier. A la clôture de l'exercice 2024, le Groupe Combiné s'attend à ce que son ratio endettement net sur excédent brut d'exploitation (l'« **Effet de Levier** ») dépasse 2,5x. Cependant, fin 2025, l'Effet de Levier devrait être inférieur à 2,0x et d'ici 2027, il est prévu qu'il soit inférieur à 1,0x, en ligne avec les ratios historiques d'effet de levier du Groupe, hors potentielles fusions-acquisitions.

#### Programme d'allocation du capital

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du 16 mai 2024 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe n'a déclaré aucun dividende à verser. La stratégie d'allocation du capital donne la priorité à la réduction du levier financier. Axway prévoit ainsi de ne pas verser de dividende pour les exercices 2024 et 2025. En fonction des résultats de l'exercice 2026 et du ratio d'endettement à ce moment-là, le conseil d'administration réévaluera sa politique en matière de dividendes. En outre, le Groupe prévoit une activation régulière des autorisations de rachat d'actions dont il dispose, notamment dans le contexte des plans d'attribution gratuite d'actions de la Société.

### 8.4. Changement significatif de la situation financière

À la date du présent Amendement, la Société n'a pas connaissance de changement significatif de la situation financière du Groupe survenu entre la date de publication de ses informations financières semestrielles 2024 et la date du présent Amendement.

---

<sup>28</sup> Résultat opérationnel courant retraité de la charge sans impact sur les liquidités liée aux stock-options et assimilés, ainsi que des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

<sup>29</sup> Cf note de bas de page 28.

## 9. FAITS MARQUANT DU DÉBUT DE L'EXERCICE 2024

Le Rapport Financier Semestriel 2024 (tel que figurant en Annexe 4 aux présentes) et plus précisément les informations figurant à sa page 4, chapitre « *Faits marquants du 1<sup>er</sup> semestre 2024* » et à sa page 7, chapitre « *Événements postérieurs à la clôture* » viennent compléter le chapitre 1.9 « *Derniers changements opérés* » du Document d'Enregistrement Universel 2023.

## 10. ERRATUM

À la page 6 du Document d'Enregistrement Universel 2023 intitulée « Indicateurs Opérationnels », dans le graphique intitulé « Résultat opérationnel d'activité », le pourcentage du résultat opérationnel d'activité par rapport au chiffre d'affaires pour l'exercice 2021 est de 11,5 % (au lieu de 10,4 % initialement indiqué).

À la page 6 du Document d'Enregistrement Universel 2023 intitulée « Indicateurs Opérationnels », dans le graphique intitulé « Investissements – Recherche & Développement », le pourcentage des investissements en R&D par rapport au chiffre d'affaires pour l'exercice 2022 est de 18,2 % (au lieu de 19,2% initialement indiqué).

À la page 24 du Document d'Enregistrement Universel 2023, dans la section 1.4.2 « Commentaires sur les comptes consolidés 2023 » située au Chapitre 1 « Axway et ses activités », dans le paragraphe intitulé « Coûts des ventes et marge brute », le pourcentage de marge brute sur les activités Licence et Maintenance est de 78,5 % (au lieu de 76,2 % initialement indiqué) pour l'exercice 2022 et 74,8 % (au lieu de 72,3% initialement indiqué) pour l'exercice 2023. De sorte que la phrase doit être lue de la manière suivante : « *La marge brute sur les activités Licence et Maintenance est passée de 78,5 % en 2022 à 74,8 % en 2023.* »

À la page 26 du Document d'Enregistrement Universel 2023, dans la section 1.5 « Commentaires sur les comptes annuels 2023 d'Axway Software SA » située au Chapitre 1 « Axway et ses activités », dans la section 1.5.2 intitulée « Bilan », au neuvième paragraphe, la diminution des créances fiscales est de 1,3 M€ (au lieu de 1,1 M€ initialement indiqué).

À la page 26 du Document d'Enregistrement Universel 2023, dans la section 1.5 « Commentaires sur les comptes annuels 2023 d'Axway Software SA » située au Chapitre 1 « Axway et ses activités », dans la section 1.5.2 intitulée « Bilan », au dixième paragraphe, le solde des comptes bancaires a varié de +0,1 M€ (au lieu de +0,3 M€ initialement indiqué).

## 11. DOCUMENTS DISPONIBLES

Les documents listés ci-dessous peuvent être consultés sur le site internet de la Société ([www.investors.axway.com/fr](http://www.investors.axway.com/fr)) :

- Le Document d'Enregistrement Universel 2023 ;
- L'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023 ;
- Le rapport financier semestriel de la Société au 30 juin 2024 ;
- Les statuts de la Société ; et
- Tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société dont une partie est incluse dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 ou l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023.

## 12. TABLE DE CONCORDANCE

La présente table de concordance reprend les principales rubriques qui constituent le Document d'Enregistrement Universel 2023 prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 et renvoie aux chapitres et sections du Document d'Enregistrement Universel 2023 et du présent Amendement où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

	DEU 2023 (pages)	Amendement (pages)
<b>1. Personnes responsables</b>		
• 1.1 Indication des personnes responsables	219	5
• 1.2 Déclaration des personnes responsables	219	5
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>		
• 2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	219	
• 2.2 Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	s.o.	s.o.
<b>3. Facteurs de risques</b>	<b>34 - 47, 159-161</b>	<b>12-15</b>
<b>4. Informations concernant Axway</b>		
• 4.1 Raison sociale et Dénomination	28	
• 4.2 Siège social – RSC et LEI	28	
• 4.3 Date de constitution et durée de vie	28	
• 4.4 Forme Juridique	28	
<b>5. Aperçu des activités</b>		
• 5.1 Principales activités	4, 17	27-29
• 5.2 Principaux marchés	5, 19	27-29
• 5.3 Événements importants dans le développement des activités	6, 26, 30-31	6-11, 16, 24-29
• 5.4 Stratégie et objectifs	6, 21	6-11, 30-35
• 5.5 Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	20, 41	
• 5.6 Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	19, 35	
• 5.7 Investissements	6, 208	6-11, 27-35
• 5.7.1 Investissements importants	6, 25-26, 30-31	6-11, 27-35
• 5.7.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	70	
• 5.7.3 Informations sur les participations et les coentreprises	165, 187	10
<b>6. Structure organisationnelle</b>		
• 6.1 Description sommaire du Groupe et place occupée par l'émetteur	4	
• 6.2 Liste des filiales importantes	27, 167, 187	10
<b>7. Examen de la situation financière, extra-financière et du résultat</b>		
• 7.1 Situation financière	6, 11, 22, 9, 117-167, 173-181	16, 23, 30-35, 36
• 7.2 Résultat d'exploitation	6, 22, 129-133	16, 30-35, 36
• 7.3 Indicateurs extra-financiers	10-14, 49-84	
<b>8. Trésorerie et capitaux</b>		
• 8.1 Informations sur les capitaux	7, 25-26, 120, 162-164, 133-135, 178-179	16, 23, 30-35, 36
• 8.2 Source et montant des flux de trésorerie	121, 155, 161-162	
• 8.3 Informations sur les besoins et la structure de financement	141, 162-164, 184	5-9, 10-13, 14, 23, 26
• 8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	s.o.	s.o.
• 8.5 Sources de financement attendues	s.o.	6-11
<b>9. Environnement réglementaire</b>	<b>12, 18, 41</b>	
<b>10. Informations sur les tendances</b>		
• 10.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les prix de vente	18-21	27-29
• 10.2 Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements susceptibles d'influer sensiblement les perspectives de l'émetteur	18-21, 166	6-11, 12-15, 24-26, 27-35
<b>11. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
<b>12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale</b>		
• 12.1 Composition	8, 87-92	24-25
• 12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	86, 94-95, 98, 102, 107, 197	24-26
<b>13. Rémunérations et avantages</b>	<b>103-115</b>	

• 13.1 Rémunérations et avantages en nature	103-112, 133, 182	26
• 13.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, de retraites et autres avantages	105, 109-110, 133-135, 177	
<b>14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
• 14.1 Dates d'expiration des mandats actuels	8, 87-91	24-25
• 14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	104	
• 14.3 Informations sur le Comité d'audit, le Comité des rémunérations, le Comité des nominations, de gouvernance et responsabilité d'entreprise	9, 97-98	24-25
• 14.4 Déclaration relative au régime de gouvernement d'entreprise applicable	8, 102	
• 14.5 Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	s.o.	s.o.
<b>15. Salariés</b>		
• 15.1 Nombre de salariés et répartition des effectifs	11, 62-63, 133	27-29
• 15.2 Participation et stock-options des organes d'administration et de direction	135, 136, 163, 182-183	24-26
• 15.3 Accords de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	196	
<b>16. Principaux actionnaires</b>		
• 16.1 Franchissements de seuils	196	17-18
• 16.2 Identification des principaux actionnaires et existence des droits de vote différents	194-196, 204	17-18
• 16.3 Contrôleur de l'émetteur	197	17-18
• 16.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	196	17-18
<b>17. Transactions avec des parties liées</b>	164-165	6-11, 26
<b>18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
• 18.1 Informations financières historiques	118-121, 174-138	29, 36
• 18.2 Informations financières intermédiaires et autres	s.o.	30-35
• 18.3 Vérification des informations financières historiques annuelles fournissant une image fidèle avec les normes d'audit	101, 168-171, 188-191	
• 18.4 Informations financières pro forma	s.o.	16
• 18.5 Politique de distribution de dividendes	6, 163, 187, 204, 209-210	23
• 18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	154-155	
• 18.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	s.o.	s.o.
<b>19. Informations complémentaires</b>		
• 19.1 Capital social	7, 162, 178, 194	17-23
• 19.1.1 Caractéristiques du capital souscrit	162, 178	17
• 19.1.2 Actions non représentatives du capital	s.o.	s.o.
• 19.1.3 Actions détenues par l'émetteur	162, 198-199	18-19
• 19.1.4 Caractéristiques des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	163, 180, 202	
• 19.1.5 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de vente dans le cadre d'une option sur le capital de l'émetteur	s.o.	s.o.
• 19.1.6 Historique des changements intervenus sur le capital social	197-198	
• 19.2 Acte constitutif et statuts	28	
• 19.2.1 Objet social de l'émetteur	28	
• 19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	204	
• 19.2.3 Dispositions applicables en cas de changement de contrôle de l'émetteur	s.o.	s.o.
<b>20. Contrats importants</b>	100-101	
<b>21. Documents disponibles</b>	28	36

## **LISTE DES ANNEXES**

<b><u>Annexe 1</u></b>	Rapport de l'expert indépendant
<b><u>Annexe 2.1</u></b>	Informations Financières Pro Forma Non Auditées
<b><u>Annexe 2.2</u></b>	Rapport des commissaires aux comptes sur les Informations Financières Pro Forma Non Audité relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023
<b><u>Annexe 3</u></b>	Informations financières de Sopra Banking Software
<b><u>Annexe 4</u></b>	Rapport financier semestriel de la Société pour le premier semestre de l'exercice 2024

## **Annexe 1 - Rapport de l'expert indépendant**





**FINEXSI**  
EXPERT & CONSEIL FINANCIER



## Attestation d'équité

**Projet d'acquisition par AXWAY des actions de SOPRA BANKING SOFTWARE  
auprès de SOPRA STERIA GROUP SA**

**[27] mai 2024 sur la base des travaux achevés le 16 mai 2024**

14, rue de Bassano - 75116 Paris  
Tél. : 01 43 18 42 42  
Fax : 01 44 40 04 16  
Email : [contact@finexsi.com](mailto:contact@finexsi.com)

Société de commissariat aux comptes  
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de Paris Ile-de-France  
Membre de l'organisation A.T.H.  
S.A. au capital de 353 654 € - RCS Paris B 415 195 189

Nos travaux et notre conclusion ont fait l'objet d'une présentation au Comité ad-hoc en charge de les superviser le 15 mai 2024, puis au Conseil d'Administration du 16 mai 2024 sur la base d'un rapport détaillé.

Le présent rapport public correspond au rapport présenté au Conseil expurgé des informations jugées sensibles par le management de la Société, car relevant du secret des affaires.

## SOMMAIRE

<b>1. Présentation de l'opération.....</b>	<b>5</b>
1.1 Contexte et termes de l'Opération .....	5
1.2 Mission du cabinet FINEXSI.....	6
1.3 Diligences effectuées.....	7
<b>2. Présentation des activités de SOPRA BANKING SOFTWARE et de son environnement économique.....</b>	<b>8</b>
2.1 Présentation de SOPRA BANKING SOFTWARE .....	8
2.1.1 Solutions (Software).....	9
2.1.2 Présentation de l'activité par mix-produit du périmètre cédé .....	12
2.2 Présentation de l'environnement économique et concurrentiel de SOPRA BANKING SOFTWARE .....	14
2.2.1 Propos introductif sur le secteur de l'édition de logiciels.....	14
2.2.2 Présentation du secteur de l'édition de logiciels destinés aux clientèles financières.....	14
2.2.3 Présentation du marché du <i>banking software</i> (marché principal de SBS)...	15
2.2.4 Présentation du marché du <i>financing software</i> (marché secondaire de SBS) .....	20
<b>3. Analyse financière de SOPRA BANKING SOFTWARE .....</b>	<b>21</b>
3.1 Compte de résultat combiné pro-forma .....	21
3.2 Bilan combiné pro-forma 2022 et 2023.....	23
3.3 SWOT.....	24
<b>4. Synthèse des modalités du SPA et présentation de la détermination du prix de cession.....</b>	<b>25</b>
4.1 Périmètre de l'Opération.....	25
4.2 Prix de cession .....	25
4.3 Conditions suspensives et garanties .....	26
4.4 Accords connexes .....	27
4.5 Financement de l'Opération.....	27
<b>5. Evaluation de la valeur d'entreprise de SOPRA BANKING SOFTWARE.....</b>	<b>28</b>
5.1 Méthodes d'évaluation écartées .....	29
5.1.1 Actif net comptable consolidé .....	29

---

5.1.2	Actif net comptable réévalué .....	29
5.1.3	Valeur liquidative.....	30
5.1.4	Actualisation des dividendes futurs .....	30
5.1.5	Transactions comparables.....	30
5.2	Méthodes d'évaluation retenues .....	30
5.3	Mise en œuvre de la valorisation .....	31
5.3.1	L'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels (à titre principal).....	31
5.3.2	Comparables boursiers (à titre secondaire) .....	34
5.4	Synthèse de nos travaux et appréciation de la valeur d'entreprise .....	37
<b>6.</b>	<b>Conséquences de l'Opération pour la Société.....</b>	<b>39</b>
<b>7.</b>	<b>Synthèse de nos travaux et appréciation sur le caractère équitable des conditions financières de l'Opération .....</b>	<b>41</b>
	<b>Annexe 1 - Présentation du cabinet FINEXSI et de son intervention .....</b>	<b>42</b>

# 1. Présentation de l'opération

## 1.1 Contexte et termes de l'Opération

AXWAY SOFTWARE (ci-après « AXWAY ») est un éditeur de logiciels français, spécialisé notamment dans la gestion des transferts de fichiers sécurisés (*MFT - Managed File Transfer*), l'intégration B2B et la gestion des API (*Amplify Platform APIM*).

Filiale née en 2001 du regroupement des divisions d'infrastructure logicielle du groupe SOPRA, la société est désormais détenue, directement et indirectement à 55% par un pacte d'actionnaires composé majoritairement de SOPRA GMT (c. 32%) et cde SOPRA STERIA GROUP (c. 21%).

AXWAY est cotée à la bourse de Paris Euronext (AXW) depuis 2011.

SOPRA BANKING SOFTWARE, filiale à 100% de SOPRA STERIA, est un éditeur de solutions financières à destination des banques de détail en Europe et en Middle East Africa, ainsi que des institutions financières spécialisées partout dans le monde.

AXWAY et SOPRA STERIA GROUP ont annoncé le 21 février 2024 être entrées en discussions exclusives concernant la possible acquisition d'une part significative des activités de SOPRA BANKING SOFTWARE (« SBS »), jusqu'alors intégrées au GROUPE SOPRA STERIA (ci-après « l'Opération » ou « l'Acquisition »).

Dans le cadre de l'opération envisagée, il est prévu :

- Le détournement d'une partie de l'activité de SOPRA BANKING SOFTWARE restant dans le périmètre de GROUPE SOPRA STERIA, le périmètre des activités SBS concerné par l'opération représentant environ 80 % du chiffre d'affaires total de la filiale ; les activités ou filiales détournées seront cédées à SOPRA STERIA GROUP ;
- L'acquisition, par SOPRA GMT, actionnaire de contrôle d'AXWAY, d'un bloc d'environ 3,6 millions d'actions AXWAY auprès de SOPRA STERIA GROUP, représentant approximativement 16,7 % du capital de la société, à un prix par action de 26,5 €, ainsi que, sous réserve du lancement de l'Augmentation de capital définie ci-après, l'acquisition de l'intégralité des droits préférentiels de souscription résiduels de SOPRA STERIA GROUP ;
- Une augmentation de capital d'AXWAY, d'un montant de 130 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription (ci-après « l'Augmentation de capital »). SOPRA GMT souscrirait à titre irréductible à l'Augmentation de capital d'AXWAY, à hauteur de ses droits et de ceux acquis auprès de SOPRA STERIA GROUP, ce qui représente environ 53 % de l'augmentation de capital envisagée ; le solde de l'augmentation de capital sera par ailleurs sécurisé en souscrivant les actions qui resteraient non souscrites à l'issue du processus d'allocation ;
- L'obtention d'un financement bancaire à hauteur de 200 millions d'euros permettant de financer le solde de l'Acquisition.

Ce rapprochement a été formalisé dans un premier projet de *Share Purchase Agreement*, daté du 13 mai 2024 (ci-après le SPA), et auquel nous nous référons pour la présente attestation d'équité.

Afin de traiter les éventuels conflits d'intérêts avec SOPRA STERIA GROUP et afin de démontrer que l'opération est bien dans l'intérêt d'AXWAY, celle-ci a décidé de recourir à une expertise indépendante en vertu des dispositions de la recommandation n°2015-05 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) portant sur les cessions et acquisitions d'actifs significatifs<sup>1</sup>. A ce titre, le cabinet FINEXSI a été désigné en qualité d'Expert Indépendant par le Conseil d'Administration d'AXWAY réuni le 14 février 2024, sur recommandation du Comité ad hoc constitué le même jour, avec pour mission d'évaluer les actifs acquis, et d'établir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Opération.

Pour accomplir notre mission, nous avons utilisé les documents publics et pris connaissance d'un ensemble d'informations comptables et financières (états financiers, communiqués, etc.) qui ont été publiées ou nous ont été transmises par AXWAY. Ces documents et informations ont été considérés comme exacts et exhaustifs et n'ont pas fait l'objet de vérification particulière. Nous n'avons pas cherché à valider les données historiques et prévisionnelles utilisées, dont nous avons seulement vérifié la vraisemblance et la cohérence. Cette mission n'a pas consisté à procéder à un audit des états financiers, des contrats, des litiges et de tout autre document qui nous ont été communiqués.

## 1.2 Mission du cabinet FINEXSI

Le cabinet FINEXSI EXPERT ET CONSEIL FINANCIER (ci-après « FINEXSI ») a été désigné par le conseil d'Administration d'AXWAY du 14 février 2024 en qualité d'Expert indépendant pour apprécier le caractère équitable des conditions financières de l'Opération, sur les fondements de l'article 261-3 du Règlement Général de l'AMF.

Le cabinet FINEXSI EXPERT & CONSEIL FINANCIER, ainsi que ses associés,

- Sont indépendants au sens des articles 261-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, sont en mesure à ce titre d'établir la déclaration d'indépendance prévue par l'article 261-4 dudit Règlement général, et ne se trouvent notamment dans aucun des cas de conflit d'intérêts visés à l'article 1 de l'instruction AMF 2006-08 ;
- Disposent de façon pérenne des moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de leur mission, ainsi que d'une assurance ou d'une surface financière suffisante en rapport avec les risques éventuels liés à cette mission ;
- Adhèrent à l'Association Professionnelle des Experts Indépendants (APEI), association reconnue par l'AMF en application des articles 263-1 et suivant de son règlement général.

Le cabinet FINEXSI EXPERT & CONSEIL FINANCIER atteste de l'absence de tout lien passé, présent ou futur connu de lui avec les personnes concernées par l'Opération et leurs conseils, susceptible d'affecter son indépendance et l'objectivité de son jugement dans le cadre de la présente mission.

---

<sup>1</sup> Susceptibles de modifier substantiellement le profil d'une société.

### 1.3 Diligences effectuées

Le détail de nos diligences figure en Annexe 1.

Nos diligences ont principalement consisté à :

- Appréhender le contexte, ainsi que les modalités de l'Opération ;
- Prendre connaissance du rapport sur les agrégats historiques et prévisionnels détournés des activités de SBS, (projet de *Finance Vendor Due Diligence Report* du 2 mai 2024) ;
- Analyser l'activité de SOPRA BANKING SOFTWARE transférée : analyse des comptes historiques *proforma*, et des plans d'affaires prévisionnels ;
- Mettre en œuvre une approche multicritères de la valeur de SOPRA BANKING SOFTWARE après détournage ;
- Analyser les conséquences de l'Opération pour AXWAY et ses actionnaires, incluant notamment la prise de connaissance de l'intérêt stratégique de l'Opération et l'analyse des éventuelles synergies ;
- Analyser les éventuels accords connexes ;
- Préparer une attestation d'équité exposant les travaux de l'expert indépendant, l'évaluation de SOPRA BANKING SOFTWARE et le positionnement du prix envisagé par rapport à ces valeurs.

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance d'un ensemble d'informations comptables et financières (états financiers, communiqués, etc.) publiées par SBS au titre des derniers exercices clos.

Nous avons effectué des diligences sur la documentation juridique mise à disposition, dans la stricte limite et à la seule fin de collecter les informations utiles à notre mission.

Concernant les méthodes d'évaluation analogiques (transactionnelles et boursières), nous avons étudié les informations publiques disponibles sur les sociétés et les transactions comparables à partir de nos bases de données financières.

Nous avons également échangé avec les membres du Comité ad hoc d'AXWAY.

Une revue qualité a été effectuée par Monsieur Olivier COURAU, Associé du cabinet, qui n'est pas intervenu sur le dossier.

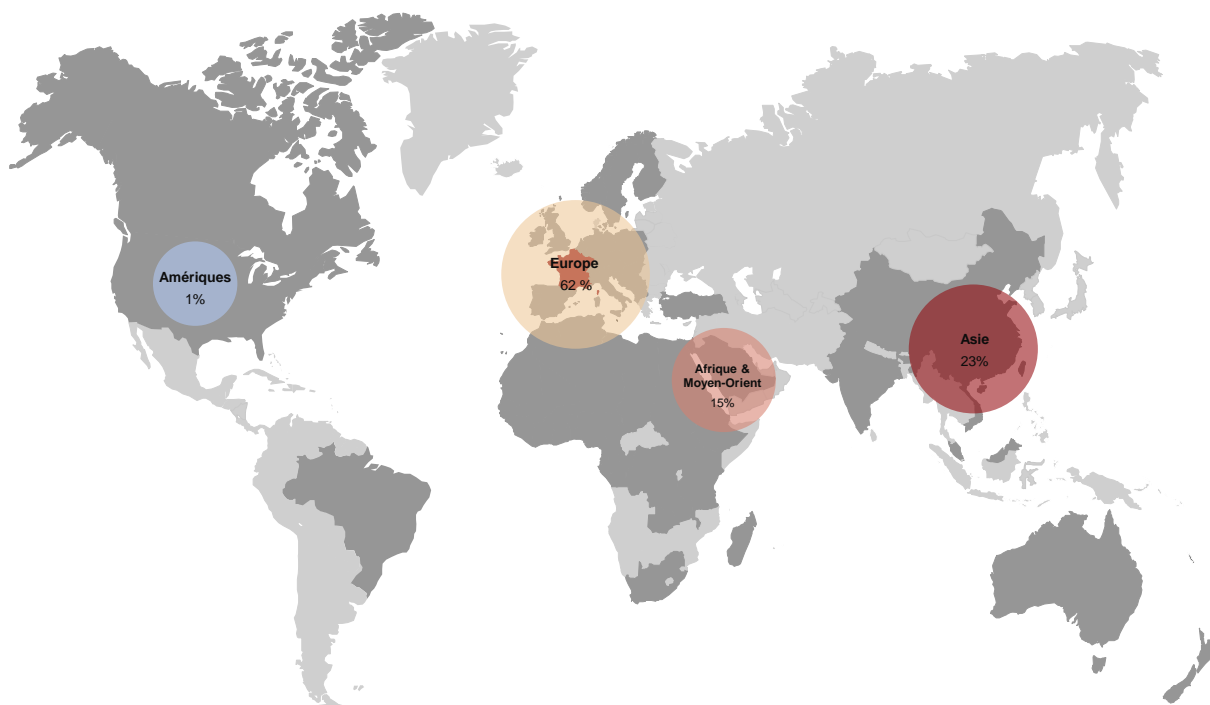
## 2. Présentation des activités de SOPRA BANKING SOFTWARE et de son environnement économique

### 2.1 Présentation de SOPRA BANKING SOFTWARE

Filiale du groupe SOPRA STERIA créée en 2011, SOPRA BANKING SOFTWARE est un fournisseur de solutions technologiques globales à destination des institutions financières du monde entier.

L'entreprise accompagne plus de 650 clients dans 80 pays. Son activité à l'international est organisée au travers d'un réseau de filiales spécialisées par zone géographique. La répartition géographique du personnel de la société se présente comme suit : Europe (62%), Asie (23%), Afrique et Moyen-Orient (15%) et Amériques (1%).

**Figure 1 - Répartition géographique du personnel en 2023**



Les clients de SOPRA BANKING SOFTWARE se répartissent en deux catégories :

- Les banques en Europe et en Afrique, principalement des banques de détail et banques directes, de réseau ou privées, de microfinance ainsi que des sociétés de paiements et de crédit ;



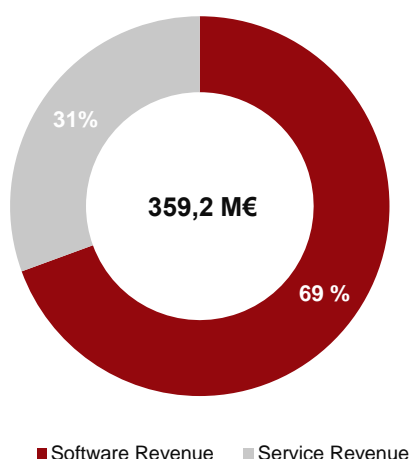
- Des institutions de financement et de crédit présentes sur tous les continents, offrant des services aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises et intervenant dans différents secteurs tels que l'industrie automobile et l'équipement, le crédit-bail mobilier et immobilier, ainsi que la finance de marché.

La société compte plus de 4 000 experts dans près de 50 bureaux.

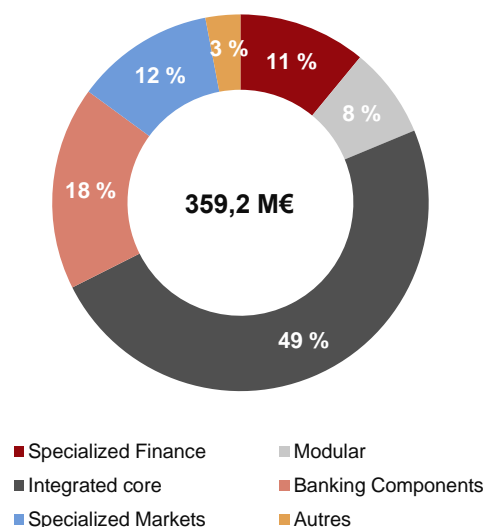
En 2021, SOPRA BANKING SOFTWARE est reconnu comme l'une des 10 meilleurs Fintech européennes par IDC / Gartner et comme le numéro 1 en fourniture de solution pour le secteur bancaire et financier en Afrique et en Europe.

Les activités de la société sont de deux natures (i) les solutions (*Software*) et (ii) les services (*Service*). Nous présentons ci-dessous la répartition du chiffre d'affaires du périmètre transféré de la Société en 2023 par segment d'activité et par mix produit :

**Figure 2 - Répartition du CA pro-forma de SOPRA BANKING SOFTWARE par activité en 2023**



**Figure 3 - Répartition du CA pro-forma de SOPRA BANKING SOFTWARE par mix-produit en 2023**



Source : Management

### 2.1.1 Solutions (Software)

**Sopra Banking Platform** est la solution à destination du secteur bancaire. La plateforme offre de nombreuses fonctionnalités dans les activités quotidiennes des banques, à savoir :

- **Le Core Banking** qui représente une solution informatique essentielle située en arrière-plan, mise en œuvre par les institutions financières dans le but de centraliser tous les éléments nécessaires à la gestion des opérations financières des clients. Concrètement, il s'agit d'un ensemble d'API<sup>2</sup> construites sur un moteur de traitement. Certaines banques vont même plus loin en intégrant des processus avancés d'automatisation des données afin d'optimiser les opérations et offrir une expérience client optimale.

<sup>2</sup> *Application Programming Interface* : interface de programmation d'application, qui permet à des logiciels différents de communiquer et de s'intégrer

En somme, le **Core banking** soutient diverses opérations bancaires courantes, telles que (i) l'ouverture et la gestion de comptes, (ii) la gestion des dépôts et de l'épargne, (iii) les paiements et les cartes, (iv) le calcul des intérêts, (v) la gestion de la relation client (CRM), ainsi que (vi) l'établissement de critères tels que le solde minimum, les taux d'intérêt ou le nombre de retraits autorisés. De plus, il facilite la gestion des prêts, y compris leur génération et leur suivi, ainsi que l'enregistrement de toutes les transactions bancaires et le *reporting* réglementaire, grâce à un traitement efficace des données.

- **Digital Banking** : La *Digital Banking Suite* est une plateforme flexible pour les services bancaires en ligne. Elle propose différentes fonctions, comme un accès à la banque sur plusieurs canaux et un logiciel stocké sur le cloud. Ces solutions s'intègrent naturellement aux systèmes SBS existants tout en permettant aux clients de garder leur système de *Core Banking*. Elles peuvent être mises en place petit à petit, à différents niveaux du système, depuis l'interface client jusqu'aux opérations bancaires de bases, que ce soit pour un aspect spécifique ou un module simple. Elle offre des fonctionnalités complètes comme le paiement rapide, *Apple Pay* et *Google Pay*, et peut être utilisée sur AWS, profitant ainsi des avantages de l'API AXWAY. En ce qui concerne les règles de conformité, la plateforme assure le respect des règles et produit des rapports pour les exigences KYC, AML, PSD2<sup>3</sup> et RGPD.
- **Open Banking** offre un service de gestion du budget de conformité, qui passe notamment par :
  - Un service s'adaptant aux différentes normes bancaires ainsi que leurs évolutions ;
  - L'exploitation des API premium, avec un passage du PSD2<sup>3</sup> au PSD3<sup>4</sup>, considérée comme basique à des opportunités premium offertes par l'*Open Banking* ;
  - des économies de coûts notamment coûts d'entrée du produit et coût total de possession via la mise en place des logiciels Saas ;
  - un accès aux données de plus de 3 400 banques pour offrir aux clients et aux employés des informations cruciales pour adapter leurs offres.

---

<sup>3</sup> Le PSD2 (*Payment Services Directive 2*) est une directive de l'UE, entrée en vigueur en 2015, visant à réguler les services de paiement pour promouvoir l'innovation, renforcer la sécurité des paiements électroniques et protéger les consommateurs. Il oblige les banques à ouvrir leurs interfaces aux fournisseurs tiers de services de paiement, favorisant ainsi de nouveaux services financiers innovants.

<sup>4</sup> La PSD3, une évolution des directives précédentes, vise à remplacer progressivement le PSD2. Elle promet une transparence accrue, permettant aux utilisateurs de surveiller activement les consentements accordés à leur banque pour l'accès à leurs données, ainsi qu'une meilleure protection contre la fraude.

**Sopra Financing Platform** est une solution complète permettant de répondre aux besoins des établissements financiers dans le domaine du financement. La plateforme compte trois lignes d'activités :

- **Financement automobile** : La Sopra Financing Platform constitue une plateforme de financement automobile axée sur les actifs, offrant des composants cloud modulaires. Ces modules peuvent être utilisés individuellement ou combinés pour renforcer les capacités commerciales des prêteurs/bailleurs automobiles et réduire les délais de mise sur le marché. Cela se traduit par une création de valeur accrue et une meilleure gestion des risques de crédit liés à la santé financière des concessionnaires ou des actifs financés. Les clients sont essentiellement des captives<sup>5</sup>, des banques et des institutions financières indépendantes.
- **Financement de biens d'équipement** : La plateforme de financement de biens d'équipement et de matériel simplifie le processus de vente en couvrant toutes les opérations de *front et back-office* pour une variété de biens, notamment les équipements agricoles, les véhicules lourds ou spécialisés, les métaux précieux, l'équipement industriel, médical, etc. SOPRA BANKING SOFTWARE joue un rôle clé en tant qu'organisateur de tout un écosystème de partenaires. Cette plateforme, conçue pour fonctionner sur le cloud et entièrement évolutive, bénéficie du soutien de partenaires de renommée mondiale, offrant ainsi de nombreuses possibilités d'intégration grâce à des API ouvertes.
- **Prêt commercial** : La plateforme propose des outils pour optimiser la gestion des prêts commerciaux des institutions financières, qu'ils soient simples ou complexes. Ces fonctionnalités d'automatisation améliorent l'efficacité et réduisent les risques associés à ces opérations.

### Services

SOPRA BANKING SOFTWARE fournit aussi des services de conseil, des services d'implémentation, de maintenance et de formation. Les principaux clients de cette ligne d'activité sont des institutions financières ayant pour volonté d'accélérer le processus d'innovation et de digitalisation de leurs outils.

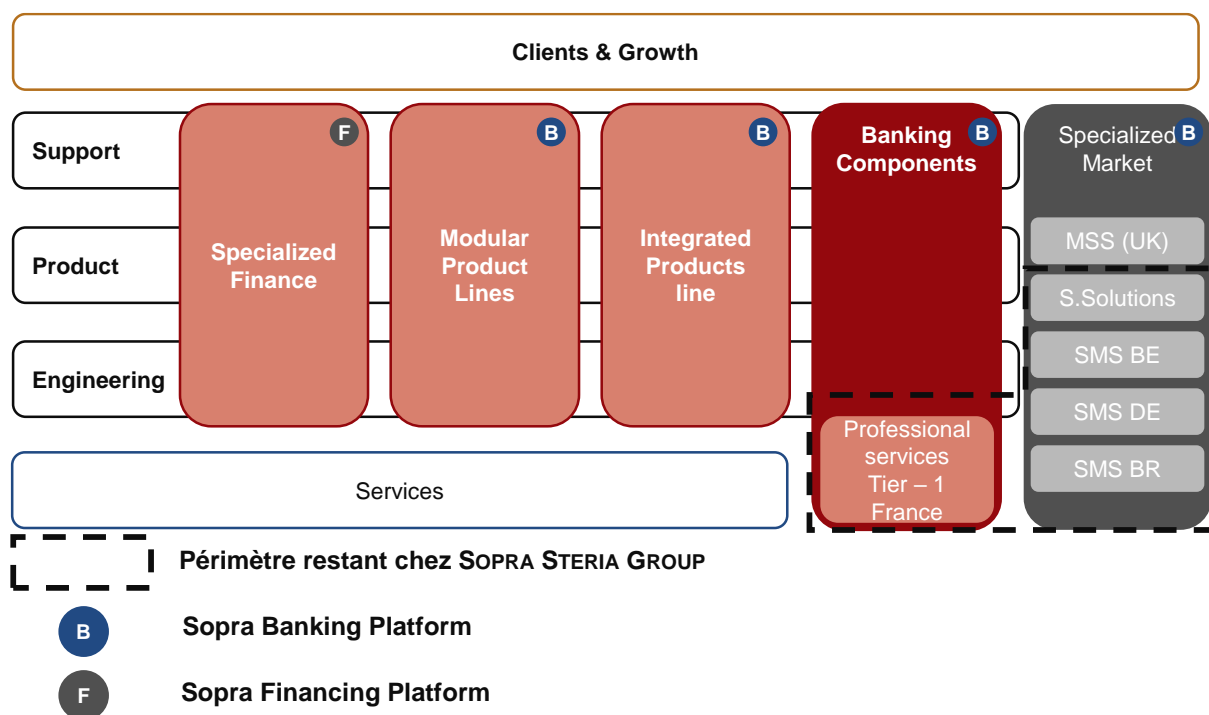
---

<sup>5</sup> Une captive financière ou captive de financement est une entreprise de financement qui est rattachée à une société mère dont l'activité principale n'est pas reliée à la finance.

## 2.1.2 Présentation de l'activité par mix-produit du périmètre cédé

Les fonctionnalités et la gamme variée de services offerts par Sopra Banking Platform et Sopra Financing Platform sont rendues possibles grâce à leurs différentes unités opérationnelles. Cette structure leur permet de proposer des services personnalisés et adaptés aux profils et aux défis auxquels leurs clients sont confrontés.

Figure 4 - Nouveau Périmètre SOPRA BANKING SOFTWARE



Source : Société

Il est important de souligner que le transfert du périmètre de SOPRA BANKING SOFTWARE à AXWAY n'inclut pas les activités de services *Banking Components* ni les activités *Sopra Solutions* et *Specialized Market Software* en Belgique, en Allemagne, au Brésil qui resteront au sein de SOPRA STERIA GROUP.

Nous examinerons donc ici l'activité de SBS à travers ses diverses lignes de métiers, en nous concentrant sur la présentation des lignes de produits faisant partie du périmètre cédé, à savoir :

### Divisions Sopra Financing Platform

- **Specialized Finance** : La ligne d'activité gère le cycle de vie des produits E2E<sup>6</sup> à l'aide essentiellement d'une approche SaaS. En effet, la division s'adresse à la fois au marché du financement spécialisé, mais aussi au *SFP Wholesale* (plateforme de financement APAK pour les concessionnaires), *Digital Audit* (audit des actifs numériques) et au *Credit Risk* (gestion de portefeuille pour les prêteurs), déjà entièrement sous un modèle d'abonnement.

<sup>6</sup> C'est un concept qui désigne la fourniture d'un service ou d'une solution qui est géré de bout en bout de la ligne de valeur sans aucune intervention externe.

### **Divisions Sopra Banking Platform**

- **Modular product lines<sup>7</sup>** : Cette ligne fournit des produits modulaires qui peuvent se combiner les uns avec les autres pour former une plateforme bancaire fonctionnant via le cloud natif<sup>8</sup> et dont la fourniture se fait via une approche SaaS. La ligne est composée de trois produits distincts :
  - **Digital engagement** : La plateforme *Digital Banking Engagement Platform* (DBEP) de SOPRA BANKING SOFTWARE offre aux banques une solution complète pour répondre aux exigences de l'*open banking* et de la directive DSP2 de l'Union européenne sur les services de paiement. En se connectant à un écosystème plus large et en partageant les données avec le consentement des clients, DBEP permet aux banques d'améliorer leurs services à la clientèle.
  - **Next gen CBS** : La ligne propose une solution bancaire de base nouvelle génération, modulaire et entièrement cloud, permettant ainsi aux banques de moderniser leurs infrastructures bancaires obsolètes en adoptant une solution de pointe en mode SaaS et de répondre aux nouveaux défis dans leur service de *Core Banking*.
  - **Regulatory** : Cette ligne propose des solutions afin de faciliter et d'optimiser la qualité des *reporting* réglementaires auxquels sont soumises les banques en les automatisant, en permettant la gestion d'une quantité importante de données afin de répondre à des exigences d'informations de plus en plus importantes par les autorités bancaires. A cela s'ajoutent des solutions de calcul de risque de crédit des modèles internes de banques ainsi que la pondération et l'atténuation des risques en méthodes standards liées à Bâle 3.
- **Integrated Core products line<sup>9</sup>** : Cette ligne gère les produits intégrés selon une approche traditionnelle et a vocation à être progressivement remplacé par les produits modulaires. Elle est composée de trois principales lignes :
  - **Amplitude** : Elle fournit des produits et des solutions de *Core Banking* à destination d'institutions bancaires essentiellement en Afrique.
  - **SAB** : La ligne d'activité fournit des produits et des solutions de *Core Banking* à destination d'institutions bancaires de type *Tier 3-4* essentiellement en France.
  - **Thaler CBS** : Cette activité fournit des produits et des solutions de *Core Banking* à destination d'institutions bancaires au Benelux et au Royaume-Uni.

---

<sup>7</sup> Un logiciel modulaire est constitué de modules distincts, chacun exécutant une fonction spécifique. Ces modules sont développés séparément puis assemblés pour former un système complet. Chaque module peut être utilisé seul ou combiné avec d'autres selon les besoins. Cette approche offre une flexibilité et une extensibilité accrues, car les modules peuvent être réutilisés dans divers contextes.

<sup>8</sup> Le cloud natif, également connu sous le nom de *cloud-native computing*, est une méthode de développement logiciel qui tire pleinement partie du *cloud computing* pour concevoir et déployer des applications évolutives. Ces applications sont conçues spécifiquement pour fonctionner de manière optimale dans des environnements dynamiques et modernes, tels que les clouds publics, privés et hybrides.

<sup>9</sup> Un logiciel intégré est un programme informatique conçu pour exécuter une tâche spécifique ou un ensemble de tâches connexes. Toutes les fonctionnalités requises sont regroupées dans un seul programme, souvent conçu pour fonctionner sur un système matériel spécifique.

- **Banking Components** : Elle fournit les offres actuelles de composants bancaires pour les grandes banques françaises (Tier 1) et d'autres institutions qui souhaitent conserver leurs licences. Ces solutions peuvent être construites à partir de ses propres composants et/ou de ceux développés par les divisions métier mentionnées précédemment, puis assemblées et ajustées pour répondre aux besoins spécifiques de ses principaux clients.
- **MSS (Mortgage and Savings Suite)** : cette ligne offre des solutions au travers d'une plateforme hypothécaire numérique auprès de la clientèle du Royaume-Uni principalement.

## 2.2 Présentation de l'environnement économique et concurrentiel de SOPRA BANKING SOFTWARE

Conformément au secteur d'activité et aux marchés dans lesquels SOPRA BANKING SOFTWARE opère, cette partie portera essentiellement sur les marchés de l'édition des logiciels destinés aux banques et aux sociétés de financement.

### 2.2.1 Propos introductif sur le secteur de l'édition de logiciels

Le marché mondial de l'édition de logiciels d'infrastructure, qui inclut celui des logiciels destinés aux clientèles financières (lequel est présenté ci-dessous en section 2.2.2) s'élevait à 350 Mds\$ en 2021 et devrait croître de 12,3% par an jusqu'à 2026, pour atteindre 623 Mds\$<sup>10</sup>. En Europe de l'Ouest, principal marché dans lequel SOPRA BANKING SOFTWARE opère, la croissance de ce marché s'est élevée à 9,8% en 2023<sup>11</sup>.

Le principal levier de croissance de ce secteur est la digitalisation de l'économie et, notamment, l'adoption croissante de modèles technologiques en cloud par les entreprises, nécessitant des solutions logicielles adaptées à leurs besoins en transformation digitale.

### 2.2.2 Présentation du secteur de l'édition de logiciels destinés aux clientèles financières

#### **Marché mondial adressable et tendances**

Le marché mondial de l'édition de logiciels destinés à des clientèles financières<sup>12</sup> était évalué à 127,4 Mds\$ en 2023 et devrait croître à un rythme d'environ 13% par an à horizon 2029<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> Source : DEU 2022 AXWAY (données GARTNER)

<sup>11</sup> Source : DEU 2022 AXWAY (données GARTNER)

<sup>12</sup> Inclus notamment les banques, les sociétés de financement, les gestionnaires d'actifs, les assureurs, les fonds d'investissement, les gestionnaires de patrimoine privé ou encore les administrateurs de fonds.

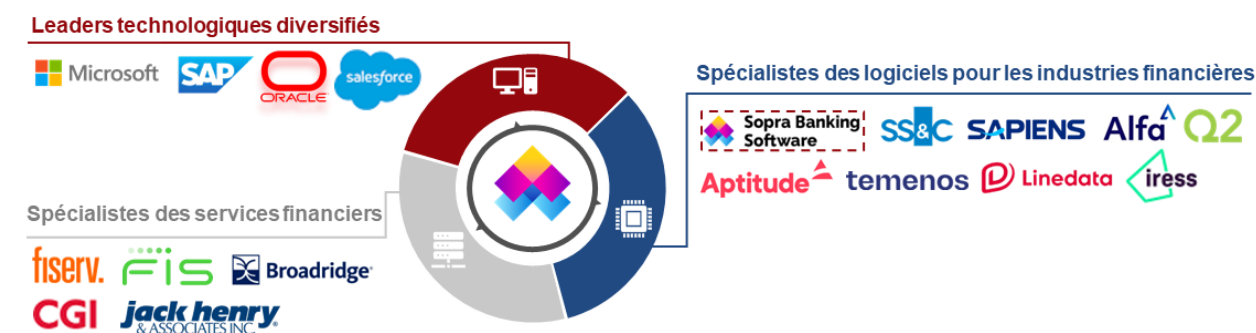
<sup>13</sup> Source : MORDOR INTELLIGENCE

## Principaux acteurs du secteur de l'édition de logiciels destinés aux clientèles financières

Le marché mondial des logiciels destinés aux clientèles financières (notamment les banques et les sociétés de financement) peut être réparti en trois grands profils d'acteurs :

- *Les leaders technologiques diversifiés* : sont des experts mondiaux en édition de logiciels/progiciels de gestion et en hébergement d'applications d'entreprises, qui commercialisent notamment des logiciels à destination de clientèles financières (sans que cela ne représente pour autant une part significative de leurs activités) ;
- *Les spécialistes des services financiers* : sociétés spécialisées essentiellement sur un large spectre de services de support pour des clientèles financières (gestion des transactions, traitement de données, gestion des plans d'épargne retraite, compensation de titres, ...), lesquelles incluent des solutions logicielles (sans que cela ne représente pour autant une part significative de leurs activités) ;
- *Les spécialistes des logiciels pour les clientèles financières* : acteurs spécialisés sur l'édition de logiciels pour une ou plusieurs clientèles financières (bancaire, financement, assurance, gestion d'actifs, ...), à l'instar de SOPRA BANKING SOFTWARE notamment.

Figure 5 - Présentation des principaux acteurs présents sur l'édition de logiciels financiers



Source : ANALYSES FINEXSI

### 2.2.3 Présentation du marché du *banking software* (marché principal de SBS)

#### 2.2.3.1 Principales caractéristiques du marché du *banking software*

##### **Marché mondial adressable et tendances**

La 1<sup>ère</sup> génération de logiciels bancaires a vu le jour dès 1959 avec la création du langage de programmation « COBOL » (Common Business Oriented Language) reposant sur une architecture monolithique (c'est-à-dire composée d'un seul bloc technologique indépendant reposant sur une seule base de code) pour la programmation d'applications commerciales et administratives en tous genres.



Entre 1990 et 2005, une 2<sup>ème</sup> génération de logiciels bancaires a vu le jour, toujours axée sur une architecture monolithique, mais beaucoup plus « centrée sur les produits » afin d'adresser les besoins spécifiques des banques qui, avec la croissance du marché numérique mondial et notamment des volumes de transactions et paiements, ont vu leurs besoins évoluer.

A partir de 2005, les logiciels bancaires ont opéré une bascule fondamentale : les éditeurs ont commencé à développer des logiciels construits sur une architecture modulaire, dans laquelle les composants interagissent entre eux (contrairement à l'architecture monolithique, qui repose sur des composants aux fonctionnalités cloisonnées et dont l'évolution est très coûteuse, complexe et chronophage). L'objectif de ces logiciels de 3<sup>ème</sup> génération était de les rendre « centrés sur l'expérience client », en délivrant notamment des interfaces graphiques numériques améliorées.

Enfin, une 4<sup>ème</sup> génération de logiciels bancaires est née plus récemment : « centrée sur les processus », elle se focalise davantage sur les besoins de mobilité des institutions bancaires, notamment grâce à un recours accru aux solutions cloud permettant de migrer facilement d'un écosystème à un autre.

Actuellement, de nombreuses banques s'appuient encore sur des systèmes informatiques développés dans les années 1970 à 1990 et, de surcroît, dotés d'une architecture monolithique, capables de ne répondre qu'à des fonctions assez basiques (comme l'ouverture et la configuration de comptes bancaires, le traitement des transactions ou encore le traitement des dépôts et des prêts) alors que les besoins des clients se sont élargis.

C'est donc à cet important besoin de modernisation des infrastructures technologiques des banques que le secteur des éditeurs de logiciels bancaires répond. Le marché est significatif et connaît une croissance considérable du fait de l'adoption croissante par les banques de nouvelles solutions : le marché adressable mondial des dépenses en logiciels bancaires s'élevait à 23 Mds\$ en 2022 et devrait connaître une croissance d'environ 11% par an entre 2022 et 2026, ce qui situerait alors sa taille à 34 Mds\$<sup>14</sup>.

Les logiciels bancaires se répartissent en trois segments selon la configuration de la solution optée par le client, avec des business model et dynamiques de marché distincts :

- *Les solutions « sur site » (« on premise »)* : installées physiquement dans les serveurs informatiques d'une banque (qui paie un abonnement en contrepartie de l'usage de la licence), elles permettent à cette dernière de bénéficier d'un contrôle renforcé (la banque gérant intégralement par elle-même le système), mais impliquent des coûts élevés d'installation, de maintenance, de mises à jour, de sauvegarde et de renouvellement. Pour ces raisons et bien que cela reste le mode de déploiement encore majoritaire au sein des banques (86% du marché en 2022<sup>14</sup>), leur popularité est déclinante, avec un taux de croissance annuel sur la période 2022-2026 anticipé à 5%<sup>14</sup> ;

---

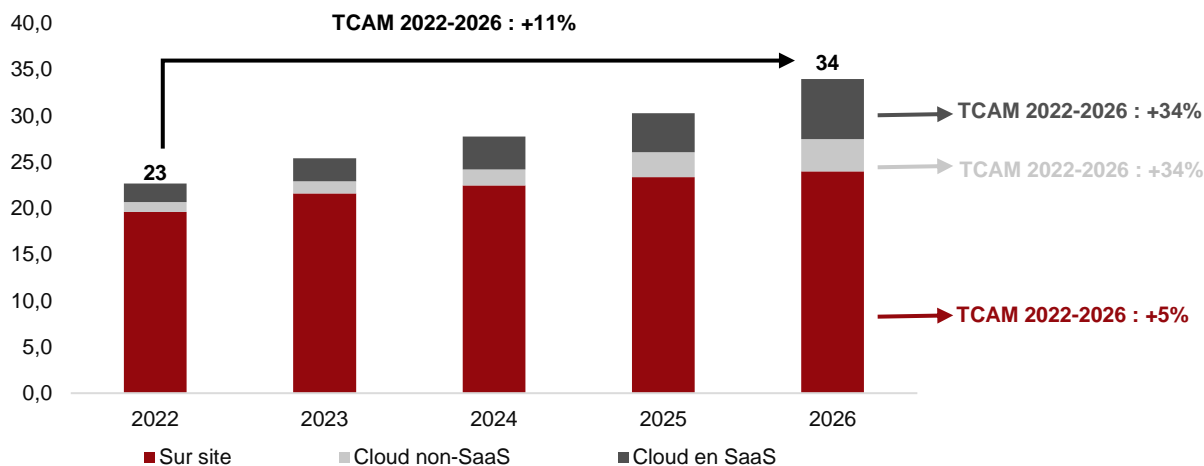
<sup>14</sup> Source : IDC, OVUM, MCKINSEY, S&P CAP IQ, CB INSIGHTS



- *Les solutions cloud non-SaaS* : dans cette configuration, l'éditeur de logiciel fournit à la banque, en contrepartie du paiement d'un abonnement, la solution soit en cloud public (auquel cas la banque a la charge de la gestion de son système) soit en cloud hybride via un partenaire de l'éditeur (auquel cas c'est ce dernier qui gère le système pour la banque). Ces solutions bénéficient d'une popularité croissante grâce à la flexibilité apportée aux banques et à l'absence de stockage physique des données. De fait elles devraient afficher un taux de croissance annuel moyen de 34% par an sur la période 2022-2026<sup>14</sup> ;
- *Les solutions cloud en SaaS (Software-as-a-Service)* : dans cette configuration, l'éditeur fournit à la banque la solution logicielle et gère pour cette dernière à distance toutes les opérations requises (développement, maintenance, mises à jour) en contrepartie d'un paiement à l'utilisation faite par la banque. Ces solutions sont de plus en plus populaires auprès des banques, car elles leur permettent de déployer et mettre à jour plus rapidement leurs systèmes tout en prédisant leurs coûts avec plus de précisions. Comme pour les solutions cloud non-SaaS, elles devraient afficher un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 34% par an sur la période 2022-2026<sup>14</sup>.

Nous résumons dans le graphique qui suit les principales dynamiques susvisées.

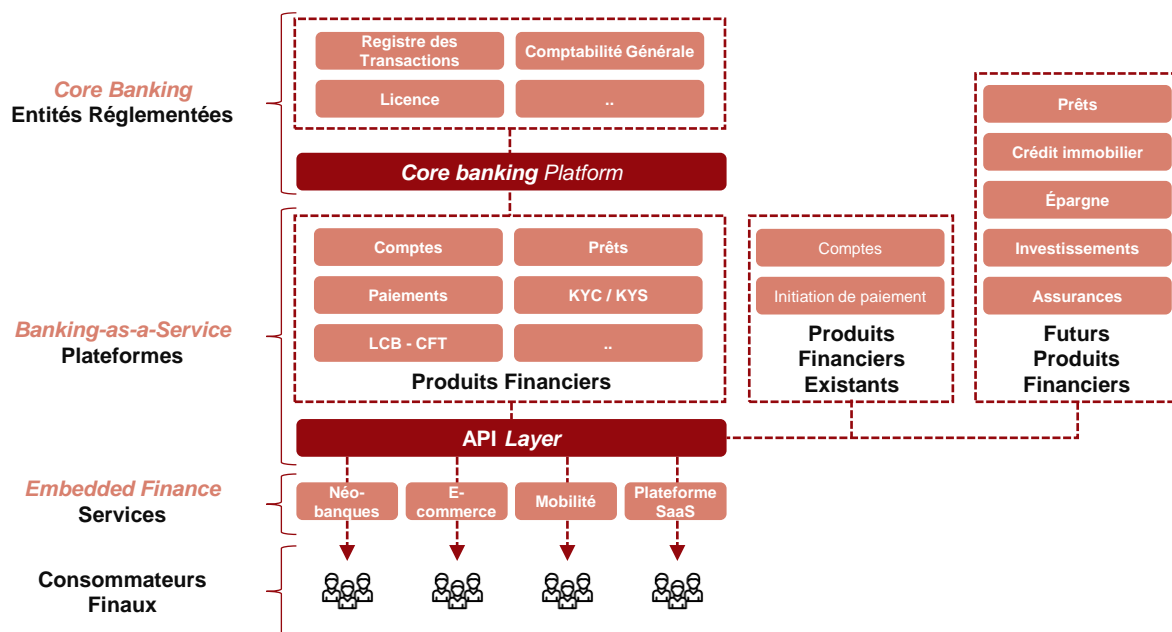
Figure 6 – Evolution du marché mondial du *banking software* (en Mds\$)



Source : Rapport annuel 2022 TEMENOS

### Chaîne de valeur des différents types de logiciels bancaires commercialisés

Figure 7 - chaîne de valeur des différents types de logiciels bancaires



Source : SKALEET

Le *Core banking* est une solution informatique mise en place par les banques pour rassembler tous les composants nécessaires à la gestion des opérations financières de leurs clients. Le *Core banking* se compose alors d'APIs<sup>15</sup> construites sur une unité centrale de traitement et permet la prise en charge d'un large éventail des transactions bancaires quotidiennes.

<sup>15</sup> Une API (application programming interface ou « interface de programmation d'application ») est une interface logicielle qui permet de « connecter » un logiciel ou un service à un autre logiciel ou service afin d'échanger des données et des fonctionnalités.

Le *Banking-as-a-Service (BaaS)* désigne un modèle dans lequel les banques fournissent leur infrastructure et leurs services bancaires à des entreprises tierces pour qu'elles les utilisent et les intègrent dans leurs propres produits et services sans qu'elles n'aient à construire elles-mêmes l'infrastructure bancaire sous-jacente. La banque fournit les services, tandis que la société tierce fournit l'interface frontale et l'expérience client. *Apple Pay* est un exemple de fonctionnalité reposant sur le modèle du BaaS.

Enfin, l'*Embedded finance (finance intégrée)* fait référence à l'intégration de services et de produits financiers dans des plateformes non financières, telles que le commerce électronique, les médias sociaux ou les applications mobiles.

Le BaaS et l'*Embedded Finance* sont étroitement liés puisque le second est rendu possible par le premier. L'*Embedded Finance* se focalise sur l'intégration des services financiers dans des plateformes non financières, tandis que le BaaS donne la possibilité aux entreprises d'offrir des services bancaires *via* des connexions avec des systèmes bancaires existants.

### 2.2.3.2 Les principaux facteurs de croissance et défis concernant les éditeurs de *banking software*

Les principaux facteurs dans les années à venir de la croissance des dépenses informatiques des banques, et par extension des ventes de logiciels bancaires pour les éditeurs seront :

- *La compétitivité par rapport aux autres banques et aux fintechs* : l'adoption de logiciels à la pointe de la technologie est devenue plus que jamais nécessaire pour les banques afin de se démarquer des fintechs et créer des expériences bancaires immersives pour les clients, ce qui n'est pas possible avec une architecture monolithique.
- *L'optimisation des coûts et des process* : bien que les projets de transformation digitale représentent un investissement, ce dernier est rentabilisé par la capacité accrue des banques à réduire les risques d'erreurs et de failles inhérents à des architectures informatiques vétustes.
- *Les enjeux de cybersécurité* : L'évolution des technologies numériques et des cadres réglementaires a ouvert de nombreuses possibilités et de vulnérabilités pour le secteur financier<sup>16</sup>, s'accompagnant d'une augmentation des investissements dans la cybersécurité.

Les principaux défis auxquels les éditeurs de logiciels bancaires devront faire face sont les suivants :

- *La conformité légale* : au cours des dernières années, les principaux fournisseurs européens de BaaS ont été soumis par les autorités de régulation à des restrictions qui ont eu un impact négatif sur leur activité<sup>17</sup>, liées au fait que l'augmentation de leur nombre de clients attire davantage l'attention des régulateurs.

---

<sup>16</sup> Les services financiers sont le deuxième secteur le plus compromis par des cyber-attaques, avec un coût moyen de 5,7 millions de dollars par violation de données pour chaque institution.

<sup>17</sup> En octobre 2023, la FINANCIAL CONDUCT AUTHORITY du Royaume-Uni a imposé des restrictions à l'éditeur de solutions de finance intégrée MODULR (fournisseur de la plateforme utilisée notamment par la fintech REVOLUT) jusqu'à ce qu'il se mette en conformité avec les nouvelles réglementations.

- *Une pression concurrentielle de plus en plus importante* : les barrières à l'entrée se sont abaissées ces dernières années avec de plus en plus d'entrants dans le secteur de l'édition de logiciels destinés à des clientèles financières.
- *La consolidation du secteur* : Le nouveau besoin du marché pour des produits plus rapides et plus flexibles pousse les principaux acteurs de l'édition de logiciels financiers à innover à grande échelle par le biais de rachats, partenariats et joint-ventures<sup>18</sup>.

## 2.2.4 Présentation du marché du *financing software* (marché secondaire de SBS)

### **Marché mondial adressable et tendances**

Les *financing software* correspondent aux logiciels à destination des acteurs du financement, notamment les sociétés de financement en crédit-bail (automobile et biens d'équipement principalement).

Le marché mondial du financement en crédit-bail, duquel découle le segment des logiciels de financement en crédit-bail, s'élevait à 1.360 Mds\$ en 2019 et affichait la même année une croissance de 6,6%. Les plus gros débouchés sont les Etats-Unis (36%) suivis de l'Europe (33%), laquelle a enregistré une croissance de 4,5% en 2021<sup>19</sup>.

En termes d'actifs financés, plus de la moitié du marché mondial du financement en crédit-bail porte sur les financements de biens d'équipements (535 Mds\$ en 2020, pour un TCAM à horizon 2025 anticipé à 9%<sup>19</sup>) et d'automobile (248 Mds\$ en 2020, pour un TCAM à horizon 2028 anticipé dans une fourchette de 8 à 18%<sup>19</sup>).

Entre 2022 et 2025, le marché mondial du financement en crédit-bail devrait enregistrer une croissance d'environ 8% par an, porté notamment par l'Afrique qui présente le plus petit marché adressé (7,5 Mds\$), mais celui qui croît le plus vite (un taux de croissance annuel moyen de 21,8% est anticipé)<sup>19</sup>.

Le marché mondial des logiciels destinés à l'industrie du financement d'actifs (automobile et biens d'équipements), sur lequel est positionné SBS, était quant à lui estimé à 3,4 Mds\$ en 2021 et devrait afficher une croissance positive jusqu'à 2026 au moins<sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> Nous rappelons qu'à ce titre SOPRA BANKING SOFTWARE a notamment racheté les sociétés CASSIOPAE (en 2017), SWORD APAK (en 2018) et FIDOR SOLUTIONS (en 2020).

<sup>19</sup> Etude DELOITTE – "A Deloitte view of the asset finance software industry"

### 3. Analyse financière de SOPRA BANKING SOFTWARE

Nous présentons ci-après les comptes combinés du périmètre cédé de SOPRA BANKING SOFTWARE sur les exercices 2022 et 2023 (ci-après les « comptes SBS pro forma »).

#### 3.1 Compte de résultat combiné pro-forma

**Tableau 1 - Compte de résultat combiné de SOPRA BANKING SOFTWARE**

Au 31/12 - En M €	31/12/2022	31/12/2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>334,9</b>	<b>359,2</b>
Charges de personnel	(227,2)	(237,8)
Achats et charges externes	(68,0)	(80,1)
Impôts et taxes	(3,1)	(3,2)
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	(7,5)	(7,1)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des immobilisat	(8,8)	(8,3)
Autres produits et charges opérationnels courants	5,4	3,5
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>	<b>25,7</b>	<b>26,3</b>
<i>en % du CA</i>	<i>7,2 %</i>	<i>7,3 %</i>
Charges liées aux stock-options et assimilées	(2,7)	(3,7)
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	(9,9)	(9,1)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>13,1</b>	<b>13,5</b>
<i>en % du CA</i>	<i>3,7 %</i>	<i>3,8 %</i>
Autres produits et charges opérationnels	(8,3)	(59,8)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4,8</b>	<b>(46,3)</b>
<i>en % du CA</i>	<i>1,3 %</i>	<i>(12,9)%</i>
Coût de l'endettement financier net	(8,5)	(20,1)
Autres produits et charges financiers	(2,3)	(2,4)
Charge d'impôt	(13,2)	(7,9)
<b>Résultat net de l'ensemble combiné</b>	<b>(19,2)</b>	<b>(76,6)</b>

Source : Société

Le **chiffre d'affaires** de SOPRA BANKING SOFTWARE combiné est passé de 334,9 M€ en 2022 à 359,2 M€ soit une augmentation de 7% sur un an (+24,3 M€). Cette croissance est en partie due au versement d'une indemnité compensatrice de 6,5 M€ par la BPCE, conformément au SPA suite à l'acquisition de la fintech FIDOR en 2020. Ainsi la croissance hors versement de cette indemnité s'élève à 4% et s'explique par 3 facteurs :

- Une augmentation du chiffre d'affaires due aux services de *maintenance et de support*, en hausse de 6% sur la période qui repose principalement par des ventes de services supplémentaires pour la maintenance du logiciel SAB et des services fournis à la Société Générale pour la licence DALI ;
- Une hausse du chiffre d'affaires des services professionnels de 7% due essentiellement aux services de migration informatique réalisés pour CRELAN après l'acquisition de la banque AXA BELGIQUE ainsi qu'à la migration de la CO-OPERATIVE BANK vers la plateforme de courtage développée par SOPRA BANKING SOFTWARE ;

- L'augmentation des ventes de l'activité SaaS auprès de ses principaux clients tels que SANTANDER, ROYAL BANK OF SCOTLAND, ATOS - NS&I. A cela s'ajoute la signature de nouveaux contrats importants avec des clients tels qu'ORANGE et DAIMLER.

Du point de vue des business unit, la croissance de la Société a été poussée à la fois par le développement de la solution *Specialized Finance* (SaaS soutenu par +3,0 millions d'euros et services professionnels soutenus par +3,3 millions d'euros), mais aussi les solutions *Integrated Core* (SAB, Amplitude et CBS V4) et les *Banking Components* qui ont légèrement augmenté de respectivement +1,4 M€ et +1,3M€, et ce malgré la baisse des revenus de licence de 6,2 M€.

Les coûts de personnel et de sous-traitance ont évolué au même rythme que le chiffre d'affaires. L'augmentation des coûts de personnel est en partie due à une augmentation de primes de 3,5 M€, attribuable en partie à l'impact sur les bénéficiaires de l'indemnité compensatrice BPCE de 6,5 M€. Toutefois, cette augmentation des coûts du personnel s'est contenue grâce au renforcement des capacités en Inde.

Ainsi, le **résultat opérationnel d'activité (ROA)** est resté relativement stable à 7,3%, entre 2022 et 2023.

Les **autres produits et charges opérationnels** (-59,8 M€) intègrent en 2023 la dépréciation d'un écart d'acquisition de SBS France pour 53,2 M€, cette dépréciation a été déterminée sur la base de perspectives d'activité cohérentes avec le plan d'affaires examiné dans le cadre de nos travaux d'évaluation.

En 2023, le **résultat net** de l'ensemble combiné de SOPRA BANKING SOFTWARE s'établit à -76 M€ contre 4,8 M€ en 2022, une baisse s'expliquant en grande partie par la dépréciation de l'écart d'acquisition en France.

### 3.2 Bilan combiné pro-forma 2022 et 2023

Nous présentons ci-après le bilan combiné de la Société sur les deux derniers exercices.

Tableau 2 - Bilan combiné de SOPRA BANKING SOFTWARE 2022 et 2023

Au 31/12 - En M €	31/12/2022	31/12/2023
Écarts d'acquisition	305,1	254,1
Immobilisations incorporelles	53,8	61,3
Immobilisations corporelles	9,1	7,6
Droits d'utilisation	21,1	33,7
Autres actifs financiers non courants	2,0	1,8
Impôts différés actifs	2,9	6,0
<b>Actif non courant</b>	<b>394,0</b>	<b>364,5</b>
Clients et comptes rattachés	94,3	97,7
Autres actifs courants	25,1	26,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,0	4,0
<b>Actif courant</b>	<b>128,4</b>	<b>127,8</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>522,4</b>	<b>492,3</b>
<b>Capitaux Propres</b>	<b>(45,7)</b>	<b>(85,7)</b>
Emprunts et dettes financières	398,0	387,4
Dettes sur biens pris en location	22,3	35,4
Provisions	24,5	23,6
Fournisseurs et comptes rattachés	21,6	27,4
Autres dettes	101,7	104,3
<b>Total du passif</b>	<b>522,4</b>	<b>492,3</b>

Source : Société

Il convient de préciser que ces bilans combinés n'anticipent pas (i) l'impact des opérations de réorganisation préalables, ni (ii) l'impact de l'incorporation prévue d'une partie du compte-courant de SOPRA STERIA GROUP pour restaurer les capitaux propres de SBS France.

Ces bilans appellent les principaux commentaires suivants :

Les actifs non courants sont essentiellement composés des **écarts d'acquisition** (254,1 M€), notamment en France (143,4 M€) et au Royaume-Uni (108,6 M€). La diminution du poste entre 2022 et 2023 provient essentiellement de la dépréciation de l'écart d'acquisition en France (53,2 M€).

Les **immobilisations incorporelles** incluent 35,9 M€ de frais de R&D capitalisés.

Les **autres actifs courants** (26,1 M€) sont essentiellement composés de créances fiscales dont les créances de Crédit d'Impôt Recherche en France (9,3 M€), et d'impôts sur les sociétés (7,2 M€).

Les **capitaux propres** sont négatifs (-87,5 M€), mais seront restaurés préalablement à l'Opération, par incorporation d'une partie du compte-courant de SOPRA STERIA GROUP, à hauteur de 150 millions d'euros.

Les **provisions** (23,6 M€) concernent principalement les engagements de retraite et assimilés (91% en France), qui s'élèvent à 19,7 M€ au 31/12/2023, ainsi qu'une provision pour risques fiscaux relative au crédit d'impôt recherche en France pour un montant de 1,4 M€.

Au 31 décembre 2023, les **emprunts et dettes financières** s'élèvent à 387,4 M€ qui se composent pour l'essentiel du compte-courant auprès de SOPRA STERIA GROUP (339,2 M€).

Les autres dettes courantes (103,2 M€) concernent les dettes fiscales et sociales (68,6 M€) et des passifs sur contrats clients (25,8 M€).

### 3.3 SWOT

#### Forces

- Marché adressable en forte croissance, porté par les dépenses digitales croissantes des banques et clientèles financières
- Présence sur des segments du marché et des zones géographiques à forte croissance
- Forte implantation en Afrique, où 50% des banques utilisent les solutions de SOPRA BANKING SOFTWARE
- Résilience du chiffre d'affaires en raison d'une capacité limitée de la clientèle à changer de prestataires

#### Faiblesses

- Activité relativement cyclique
- Rentabilité opérationnelle historique inférieure à celle des sociétés comparables opérant dans le secteur de l'éditions de logiciels à destination de sociétés financières
- Faible présence sur le marché américain et asiatique
- Gains de part de marché limités

#### Opportunités

- Evolution constante des besoins des clients en lien avec la digitalisation de l'économie, synonyme de nouveaux vecteurs de croissance réguliers pour SBS
- Prolifération des cyberattaques rendant de plus en plus nécessaires la mise en place d'architectures à la pointe de la technologie
- Essor du segment *BaaS* en lien avec la multiplication des fintechs
- Possibilités de consolidation sectorielle

#### Menaces

- Forte intensité concurrentielle (présence sur le secteur des leaders technologiques diversifiés, de multiples éditeurs de logiciels et des spécialistes des services financiers)
- Réglementation croissante du secteur du banking software pesant sur les éditeurs
- Risque de nouveaux entrants du fait de l'abaissement des barrières à l'entrée
- Essor du *SaaS* générant des coûts de plus en plus élevés pour les éditeurs



## 4. Synthèse des modalités du SPA et présentation de la détermination du prix de cession

Les modalités de cession des titres de SBS sont contractualisées dans un projet de *Share Purchase Agreement* (ci-après SPA), dont la dernière version est du 13 mai 2024 et à laquelle il convient de se référer.

Nous synthétisons ci-après certaines des principales modalités de ce SPA.

### 4.1 Périmètre de l'Opération

L'Opération porte sur la cession, par SOPRA STERIA GROUP SA, à AXWAY SOFTWARE SA, de 100% du capital et de droits de vote de la société SOPRA BANKING SOFTWARE.

Il convient de préciser que, préalablement à l'Opération, SOPRA STERIA GROUP procèdera à des opérations de réorganisation préalables au sein de SOPRA BANKING SOFTWARE, afin de transférer, au sein du Groupe Sopra, et donc d'exclure du périmètre transféré, les activités *Services* ainsi que certaines *Specialized Market Solutions* et les activités d'intégration pour les banques françaises de rang 1 de SBS. Ainsi, le périmètre cédé correspond à l'activité *Software* à destination des banques de SBS, représentant environ 80% du chiffre d'affaires de SBS au titre de 2023.

L'ensemble des opérations de réorganisations préalables (*Restructuring Transactions*) concernent essentiellement des cessions, dont le produit sera imputé sur le compte-courant de SOPRA STERIA GROUP.

Sauf précisions contraires, nos travaux de valorisation sont réalisés sur le périmètre transféré, i.e après détournage.

### 4.2 Prix de cession

Le prix de cession de base (*Initial Purchase Price*) correspond à (i) une valeur d'entreprise de SOPRA BANKING SOFTWARE retenue pour 330M€, diminuée (ii) de l'endettement financier net estimé (*Estimated Net Debt Amount*), (iii) de l'ajustement estimé du BFR (*Estimated Working Capital Adjustment*), et (iii) du montant estimé des autres ajustements (*Estimated Other Adjusted Items*). Le montant de l'ajustement de BFR correspond au montant du BFR estimé à la date du closing (et déterminé 10 jours avant le closing) diminué du BFR normatif, calculé sur la base des 12 derniers mois au 30 juin 2023.

Le prix de cession de base sera ajusté, en suite de la réalisation de l'Opération, pour tenir compte des agrégats définitifs (dette nette et ajustement de BFR) à la date du *closing*. Ces agrégats définitifs devront être déterminés dans les 70 jours ouvrés suivant le *closing* et permettront de calculer le prix de cession définitif (*Final Purchase Price*)

Nous sommes en phase avec le principe même et la définition des éléments de passage entre la Valeur d'entreprise et le prix de cession, qui sont usuels et n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Dans ce contexte, et étant donné l'impossibilité de déterminer précisément le montant de la dette nette, du BFR et des autres ajustements à la date du présent rapport, nous mènerons notre appréciation du prix de cession en nous référant à la Valeur d'entreprise.

Précisons à ce stade que l'économie d'impôt potentielle liée aux déficits fiscaux reportables n'a pas été appréhendée dans la valorisation du prix de cession.

### **4.3 Conditions suspensives et garanties**

L'Opération reste soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Réalisation de l'ensemble des opérations de réorganisations préalables telles que définies à l'annexe F(iii) du SPA ;
- Obtention de l'accord des autorités de la concurrence en France et au Maroc ;
- Décision purgée de tout recours de l'AMF, relative à la dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique ;
- Réalisation de la cession par SOPRA STERIA GROUP à SOPRA GMT des titres AXWAY ;
- Obtention du visa de l'AMF sur le prospectus déposé par AXWAY ;
- Réalisation de l'Augmentation de capital d'AXWAY de 130 M€ ;
- Obtention du financement bancaire d'AXWAY, à hauteur de 200 M€.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'article 10 du SPA prévoit une garantie couvrant les dommages effectivement et directement subis par AXWAY ou les sociétés dont les titres sont cédés, à raison d'une inexactitude, d'une violation ou d'une omission des déclarations effectuées par les vendeurs. Nous nous sommes fait confirmer par le management d'AXWAY que les garanties prévues dans le cadre de l'Acquisition sont adaptées au regard des résultats des différentes due diligences et de leur connaissance de l'activité acquise.

#### 4.4 Accords connexes

La lecture du SPA n'a révélé aucune disposition spécifique susceptible d'intéresser un actionnaire en particulier, et notamment le groupe SOPRA STERIA, ce qui nous a été également confirmé par AXWAY. Dans ces conditions, nous n'identifions pas d'accords connexes au sens du règlement général de l'AMF.

#### 4.5 Financement de l'Opération

Comme indiqué ci-avant, le SPA prévoit notamment, préalablement à l'Opération (i) la réalisation de l'augmentation de capital d'AXWAY pour 130 M€ et (ii) l'obtention du financement bancaire d'AXWAY à hauteur de 200 M€. Ces deux sources de financement permettront de financer la Valeur d'entreprise de SBS pour un total de 330 M€.

L'augmentation de capital interviendrait dans le cadre de la 18<sup>ème</sup> résolution votée par l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXWAY du 11 mai 2023, et serait ouverte à chaque actionnaire à proportion de ses droits (*i.e.* avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription). Elle sera proposée avec un prix de souscription par action nouvelle déterminé selon les pratiques habituelles du marché, avec une décote sur le cours de bourse de l'action détaché du droit préférentiel de souscription (*TERP - Theoretical Ex-Rights Price*) dans la limite d'un prix de souscription maximum (décote incluse) de 26,50 euros.

SOPRA GMT s'est engagée à garantir cette augmentation de capital, sans que cela ne lui confère d'avantage particulier sur lequel nous aurions à nous prononcer dès lors les droits préférentiels de souscription des actionnaires sont maintenus.

Le financement bancaire de 200 M€ serait obtenu auprès d'un pool bancaire constitué de trois banques : CA-CIB, Société Général et LCL. Le taux d'intérêt s'élèverait à Euribor 3 mois + 3%, soit un taux supérieur à celui actuellement en vigueur pour le financement RCF<sup>20</sup> d'AXWAY (Euribor 3 mois + 1,75%).

---

<sup>20</sup> Revolving Credit Facility

## 5. Evaluation de la valeur d'entreprise de SOPRA BANKING SOFTWARE

Le prix de cession est décomposé entre i) la Valeur d'entreprise, (ii) l'endettement financier net, (iii), et (iv) l'ajustement de BFR.

L'endettement financier net défini dans le projet de SPA correspond à une définition usuelle :

« *Net Debt* » means, for all SBS Sold Companies aggregated, *Financial Indebtedness less Cash* [...]

“*Financial Indebtedness*” shall mean, with respect to all SBS Companies, the aggregate of the following items:

- (i) *all obligations for borrowed money, including as evidenced by notes, bonds, debentures, derivatives or similar instruments;*
- (ii) *any current account or any other debt (including, for the avoidance of doubt, the Intercompany Loan and any cash pooling arrangement) made available by any shareholder and/or any of their Affiliates (including, for the avoidance of doubt, the Seller and the Main Shareholder);*
- (iii) *any vendor financed arrangements;*
- (iv) *trapped cash [NTD: deletion to be confirmed];*
- (v) *Income Tax Indebtedness; and;*
- (vi) *If applicable, outstanding fees payable to external advisors listed in Schedule 1(ii).*

*All of the above items are to include any accrued interest payable as relevant.*

[...]

“*Cash*” shall be equal to aggregate of the following items (if applicable):

- (i) *currency at hand;*
- (ii) *demand deposits with banks or other financial institutions;*
- (iii) *any cash equivalents such as deposits, cash used as guarantees, money markets and/or marketable securities;*
- (iv) *discounted cash value of R&D tax credits (CIR) [NTD: to be further defined];*
- (v) *Income Tax Receivables;*
- (vi) *The BPCE Receivable; and*
- (vii) *The positive value of any mark to market on foreign exchange hedging.*

*All of the above items are to include any accrued interest receivable as relevant.*

L'endettement financier net ainsi défini n'appelle pas de remarque de notre part et sera donc transféré pour sa valeur réelle.

Les autres ajustements définis dans le projet de SPA correspondent essentiellement aux provisions (indemnités pour départ à la retraite, provisions pour remise en état, provisions pour litiges avec les clients et/ou les salariés, provisions pour taxes, ainsi que 50% des primes annuelles budgétées pour l'ensemble des salariés) qui ne sont pas considérées dans les flux du plan d'affaires.

Ces items sont repris usuellement dans le passage de la valeur d'entreprise à la valeur des fonds propres en complément de l'endettement financier net et n'appellent pas d'autre remarque particulière de notre part.

L'ajustement de BFR défini dans le projet de SPA correspond à l'écart entre le niveau de BFR tel qu'il sera constaté à la date du *closing* et le niveau de BFR normalisé correspondant à la moyenne des 12 derniers mois au 30 juin 2023. Cet ajustement par rapport au BFR moyen est usuel et n'appelle pas de remarque particulière de notre part, dès lors que les analyses réalisées font apparaître de fortes similitudes entre la référence retenue au 30 juin 2023 et l'estimation au 30 juin 2024.

Les principes de détermination de l'endettement financier net et de l'ajustement du BFR permettent de retenir ces deux composantes du prix pour leur valeur réelle selon des définitions usuelles. Dans ces conditions, l'appréciation du prix de cession porte essentiellement sur celle de la Valeur d'entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article 262-1 du Règlement Général de l'AMF, nous avons procédé à notre propre évaluation multicritères de la valeur d'entreprise de SOPRA BANKING SOFTWARE dont les modalités et résultats sont exposés ci-après

Nous rappelons que la valorisation de SOPRA BANKING SOFTWARE est effectuée post-détourage des activités qui restent au sein de SOPRA STERIA GROUPE.

## **5.1 Méthodes d'évaluation écartées**

### **5.1.1 Actif net comptable consolidé**

L'actif net comptable n'est généralement pas considéré comme représentatif de la valeur intrinsèque de l'entreprise. Il n'intègre pas, en effet, les perspectives de croissance et de rentabilité, ni les éventuelles plus-values sur les éléments d'actifs. Pour information, l'actif net comptable consolidé de SOPRA BANKING SOFTWARE Proforma au 31/12/2023 ressort à -85,7 M€ sur la base des comptes combinés, étant précisé qu'il est prévu de recapitaliser SOPRA BANKING SOFTWARE à l'issue des opérations de réorganisations préalables à hauteur de 150 M€.

### **5.1.2 Actif net comptable réévalué**

La méthode de l'actif net comptable réévalué consiste à corriger l'actif net comptable des plus ou moins-values latentes identifiées à l'actif, au passif ou hors bilan. Cette méthode, souvent utilisée pour évaluer les sociétés de certains secteurs (holdings, foncières) est particulièrement adaptée aux entreprises dont les principaux actifs ont une valeur sur un marché et que les acquisitions et cessions de tels actifs constituent leur processus d'exploitation, ce qui n'est pas le cas de SOPRA BANKING SOFTWARE.

### 5.1.3 Valeur liquidative

Nous n'avons pas considéré devoir retenir cette méthode, non pertinente dans un contexte où seules des approches en continuité d'exploitation permettant de valoriser les actions SOPRA BANKING SOFTWARE PROFORMA sont à retenir.

### 5.1.4 Actualisation des dividendes futurs

Cette méthode, qui consiste à actualiser les dividendes futurs, est dépendante de la politique de distribution décidée par la direction et présente le biais de mieux valoriser les sociétés dont les taux de distribution sont les plus élevés, sans tenir compte de l'impact à moyen terme des arbitrages entre distribution, autofinancement et investissement.

La Société n'ayant pas procédé à des distributions de dividendes au cours des 3 derniers exercices au minimum, et n'ayant pas non plus annoncé ou fixé de politique en matière de distribution, cette méthode ne sera pas retenue.

### 5.1.5 Transactions comparables

La méthode des transactions comparables repose sur l'analyse des multiples extériorisés lors d'opérations de rachat total ou partiel d'entreprises intervenues dans le secteur d'activité de l'entité évaluée.

Ce critère qui intègre généralement une prime de contrôle et/ou la prise en compte de synergies ne nous paraît pas adaptée dans le contexte d'une cession intra-groupe en présence d'actionnaires minoritaires. Nous n'avons donc pas retenu cette méthode au cas présent.

A titre informatif, l'analyse des transactions comparables aurait fait ressortir des valeurs et donc des primes sur le prix de 330 M€ très supérieures à celles des autres méthodes analysées.

## 5.2 Méthodes d'évaluation retenues

Nous avons retenu une approche multicritères qui comprend les références et méthodes d'évaluation présentées ci-après.

- La méthode intrinsèque de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels (*Discounted Cash Flows* ou DCF) sur la base du plan d'affaires 2023E-2027E de la Société ;
- La méthode d'évaluation analogique fondée sur les multiples observés sur des sociétés cotées comparables.

Nous détaillons dans leur examen, notre appréciation sur la pertinence relative de chacun de ces critères.

## 5.3 Mise en œuvre de la valorisation

### 5.3.1 L'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels (à titre principal)

Cette méthode consiste à déterminer la valeur intrinsèque d'une entreprise par l'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation issus de son plan d'affaires à un taux qui reflète l'exigence de rentabilité du marché vis-à-vis de l'entreprise, en tenant compte d'une valeur de sortie à l'horizon de ce plan.

Cette méthode prend en considération les perspectives de développement propres à l'entreprise, et représente la valeur fondamentale que peut récupérer l'acquéreur si le plan est mis en œuvre avec succès.

Les flux de trésorerie prévisionnels ont été établis sur la base du plan d'affaires (ou BP) *standalone* 2023e-2027e établi par le management de SBS, avec le soutien d'une trentaine de managers, et mis à jour en octobre 2023.

#### **Présentation du plan d'affaires 2023E-2027E du management**

Il intègre le plan stratégique de SBS, qui vise (i) une transition progressive d'un modèle d'intégration à un modèle SaaS via des logiciels modulaires basés sur le cloud et (ii) le développement de nouvelles lignes de services basées sur des produits standardisés et évolutifs.

Les principales hypothèses structurantes sont les suivantes :

- Il n'est pas prévu de croissance externe sur l'horizon du plan d'affaires ni de cession d'actifs significatifs ;
- Une croissance du chiffre d'affaires 2024e-2027e principalement portée par la transition progressive des produits vers un modèle SaaS et le développement de nouveaux produits plus complexes ;
- Une amélioration sensible de la marge opérationnelle (ROA) entre 2023 et 2027, grâce au développement de solutions modulaires (*Digital engagement, Next Gen CBS et Regulatory*) à plus forte valeur ajoutée, visant à remplacer progressivement les activités traditionnelles d'*Integrated Core* (SAB, Amplitude et Thaller), ainsi qu'à la maîtrise des coûts à la fin du plan, notamment via le plan de restructuration déjà en cours ;
- Des coûts de restructuration significatifs en 2024, déjà bien engagés sur le 1er trimestre 2024, qui devraient se normaliser sur les années suivantes à des niveaux cohérents avec ceux observés historiquement.

Comme indiqué ci-avant, le BP est un BP *standalone*, c'est-à-dire sans prise en compte d'éventuelles synergies ou disynergies dégagées à l'issue de l'Opération. Les prévisions intègrent les *management fees* dans les conditions actuelles appliquées par le Groupe SOPRA STERIA. Nous comprenons que les *management fees* seront remplacées par des contrats de service (TSA) avec SOPRA STERIA GROUP avec des conditions financières équivalentes.



Le *management* de SBS considère ce plan d'affaires comme étant relativement équilibré et conservateur en termes de revenus, tout en étant réaliste quant à sa rentabilité. Le succès de ce plan repose essentiellement sur la capacité à déployer efficacement la stratégie opérationnelle dans les délais impartis.

De son côté, le *management* d'AXWAY considère d'une part que les prévisions sont optimistes sur une base *stand-alone* et sans modification stratégique au regard des performances historiques de SBS et d'autre part être en mesure d'engager les changements nécessaires pour améliorer la rentabilité de SBS et de la faire converger vers ses propres standards.

Cette dernière appréciation apparaît partagée par l'actionnaire de contrôle, Monsieur Pierre PASQUIER, qui considère que SBS a le potentiel et les capacités pour améliorer sa rentabilité et l'aligner sur celles de ses pairs, l'incertitude résidant dans le temps requis pour atteindre cette amélioration.

Dans ces conditions, le plan d'affaires *stand-alone* constitue selon nous une référence sérieuse pour procéder à l'évaluation de SBS en l'état de son développement actuel, sans tenir compte des éventuelles améliorations attendues de son rapprochement avec AXWAY.

### **Déterminations des flux de trésorerie**

Par rapport au BP qui nous a été transmis, nous avons effectué les ajustements suivants, qui ont cependant un impact limité sur les flux de trésorerie :

- Nous avons pris en compte l'effet impôt sur les coûts de restructuration qui sont présentés *pre-tax* dans le plan d'affaires ;
- Nous avons retraité le Crédit d'Impôt Recherche de la base taxable ;
- Nous avons éliminé l'impact d'IFRS 16 dans les flux pour retenir un cash-flow hors IFRS 16.

### **Extrapolation des flux de trésorerie**

Nous avons prolongé le plan d'affaires de deux années supplémentaires (2028e-2029e) afin de faire converger linéairement le taux de croissance en fin de plan vers un taux de croissance normatif de 2,2% en valeur terminale et le taux de marge opérationnelle vers une marge d'EBIT normative correspondant à la moyenne de la marge opérationnelle des deux dernières années du plan d'affaires (2026e et 2027e).

### **Flux normatif**

Un taux de croissance à l'infini de 2,2% a été appliqué au flux normatif, reflétant les perspectives de croissance à long terme de la Société, en cohérence avec les niveaux d'inflation de long terme attendus en France.

Le flux normatif a été construit sur la base d'un taux de marge opérationnelle considéré soutenable sur le long terme, qui correspond à la moyenne de la marge EBIT 2026 et 2027 du plan d'affaires.

Le flux normatif intègre des coûts de restructuration p récurrents en ligne avec les coûts observés sur la période historique.



Un flux d'investissement normatif à hauteur de 1,2% du chiffre d'affaires annuel est retenu dans le flux terminal. Il correspond au niveau moyen observé sur l'ensemble de l'horizon du plan d'affaires.

Des frais de Recherches & Développement capitalisés correspondant au niveau de D&A normatif de R&D capitalisées sont retenus dans le flux terminal.

Le taux d'impôt normatif a été retenu à 25,0%. Nous n'avons pas tenu compte des éventuelles économies d'impôts qui pourraient résulter de l'utilisation des reports déficitaires transférables eu égard aux incertitudes pesant sur leur utilisation et le calendrier associé. L'absence de prise en compte de ces économies éventuelles dans nos calculs et dans la fixation du prix est favorable à l'acquéreur AXWAY.

### **Taux d'actualisation**

Pour actualiser les flux de trésorerie, nous avons retenu le coût moyen pondéré du capital. Ce coût a été estimé à 10,1% sur la base :

- D'un taux sans risque de 3,0 % correspondant au taux moyen OAT TEC 10 (moyenne 1 an, calculée au 30 avril 2024, source : BANQUE DE FRANCE) ;
- Une prime de risque marché actions de 5,4% (moyenne un an des primes de risque du modèle FINEXSI® au 30 avril 2024) ;
- Un bêta désendetté de 1,08 correspondant au bêta observé dans le secteur « software (*system & Application*) » (source : DAMODARAN) ;
- D'une prime de taille de 1,3% qui s'explique par une différence de taille entre SOPRA BANKING SOFTWARE et celle des sociétés comparables retenues dans le cadre de la valorisation par la méthode analogique des comparables boursiers (source : KROLL) ;
- D'un coût de la dette avant impôts sur les sociétés de 7,0%, correspondant à une estimation du taux de refinancement de l'Acquisition ;
- D'un *Gearing* de 6,2% correspondant à la moyenne du ratio Dette/ Capitaux Propres des sociétés comparables ;
- D'un taux d'impôts normatif de 25,0%.

La valorisation a été effectuée au 31 décembre 2023, et les flux financiers ont été actualisés à mi-année.

### **Résultats de l'évaluation**

Sur ces bases, la valeur d'entreprise de SOPRA BANKING SOFTWARE s'établit à 333 M€.

Les sensibilités de cette valeur à une variation combinée du taux d'actualisation (de -1 point à +1 point) et du taux de croissance à l'infini (de -0,5 point à +0,5 point) d'une part, et du taux d'actualisation (de -1 point à +1 point) et du taux de marge d'EBIT (de -2 points à + 2 points) d'autre part, sont présentées ci-après.

Tableau 3- Analyse de sensibilité à une variation combinée du taux de croissance à l'infini et du taux d'actualisation

Perpetual growth (%)	EV	WACC				
		9,1%	9,6%	10,1%	10,6%	11,1%
1,70%		362	338	316	297	281
1,95%		373	347	325	305	287
2,20%		385	357	333	312	294
2,45%		397	368	343	320	301
2,70%		411	380	353	329	308

Tableau 4 - Analyse de sensibilité à une variation combinée du taux de marge et du taux d'actualisation

EBIT MARGIN (%)	EV	WACC				
		9,1%	9,6%	10,1%	10,6%	11,1%
6,91%		312	290	272	255	241
7,91%		348	324	303	284	267
8,91%		385	357	333	312	294
9,91%		421	391	364	341	320
10,91%		458	424	395	369	346

Nous retiendrons à l'issue de cette analyse une fourchette de valeurs comprises entre **303 M€ et 364 M€** avec une valeur centrale de 333 M€.

### 5.3.2 Comparables boursiers (à titre secondaire)

La méthode des comparables boursiers consiste à déterminer la valeur d'une société par application de multiples observés sur un échantillon d'autres sociétés cotées du même secteur d'activité, aux agrégats jugés pertinents.

L'efficacité de cette méthode repose essentiellement sur la disponibilité d'un échantillon représentatif de sociétés similaires, prenant en compte des critères tels que le secteur d'activité, la taille, le profil de risque, la répartition géographique et la rentabilité.

Nous avons identifié 6 sociétés cotées dans le secteur de l'édition de logiciels à destination des institutions financières et bancaires (banques, assurances, gestion d'actifs) et dont le chiffre d'affaires est réalisé en grande partie dans la zone EMEA.

Nous avons retenu l'EBIT qui est l'agrégat le plus pertinent, car il permet d'intégrer l'impact résultant des politiques liées à l'activation de la R&D et de lisser les impacts liés à l'application de la norme IFRS 16.

Cette méthode nous paraît moins pertinente dans la mesure où les sociétés peuvent présenter des différences de taille et de mix-produit s'expliquant par le fait que l'échantillon est composé de sociétés dites « autoportantes » et non de filiales comme cela peut être le cas pour SOPRA BANKING SOFTWARE. Les sociétés constituant notre échantillon sont celles que nous considérons comme les plus comparables à SOPRA BANKING SOFTWARE bien que la plupart extériorisent des marges de rentabilité supérieures. Dans ces conditions, cette méthode n'a été mise en œuvre qu'à titre secondaire.

L'échantillon se compose des 6 sociétés suivantes :

- **TEMENOS AG** est une société suisse qui développe et commercialise des systèmes de logiciels bancaires intégrés. Ces services se matérialisent à la fois sous forme de plateforme bancaire numérique, de technologie de paiements et de logiciel bancaire pour le commerce de détail. La société exerce principalement ses activités en Europe (30%), Amérique (28%), Moyen-Orient et Afrique (20%) et Asie (18%). En 2023, TEMENOS a réalisé un chiffre d'affaires de 928,9 M€ ainsi qu'un résultat opérationnel de 291 M€, soit une marge opérationnelle de 31,3%.
- **ALFA FINANCIAL SOFTWARE HOLDINGS PLC** est une société britannique de solutions logicielles et de service de conseils pour le secteur du financement automobile et de l'équipement. Les activités du groupe sont basées principalement en Europe (60%) et aux Etats-Unis (33%). En 2023, ALFA FINANCIAL SOFTWARE HOLDINGS PLC a réalisé un chiffre d'affaires de 119 M€ et un résultat opérationnel de 35 M€, soit une marge opérationnelle de 29,5%.
- **APTITUDE SOFTWARE GROUP PLC** est une entreprise britannique spécialisée dans les logiciels de numérisation financière et de gestion des abonnements. Elle offre une variété de services comprenant le *cloud*, la livraison, la sécurité centrée sur la confiance, le support et la formation. La Société est principalement présente en Royaume-Uni (55%) et dans le reste du monde (45%). En 2023, APTITUDE SOFTWARE GROUP PLC a réalisé un chiffre d'affaires de 86 M€ et un résultat opérationnel de 11 M€, soit une marge opérationnelle de 13,0%.
- **IRESS LIMITED** est une société technologique néo-zélandaise offrant des services financiers aux institutions financières. Elle fournit des données de marché, des transactions, de la conformité, de la gestion d'ordres, des systèmes de portefeuille et des outils connexes aux participants des marchés financiers et à la gestion de patrimoine. Elle opère également dans le secteur hypothécaire au Royaume-Uni, fournissant des logiciels de montage de prêts hypothécaires et des services de conseil aux banques. Les activités opérationnelles du groupe sont essentiellement basées en Asie (56%) et en Europe (33%). En 2023, IRESS LIMITED a réalisé un chiffre d'affaires de 356 M€ et un résultat opérationnel de -65 M€ soit une marge opérationnelle de -18,1 %.
- **SAPIENS INTERNATIONAL CORPORATION N.V** est une société israélienne spécialisée dans la fourniture de solutions logicielles pour les secteurs de l'assurance des biens et des risques divers, des entreprises et des particuliers, de l'assurance-vie et des pensions, et de la réassurance. Elle opère en Europe (50%), aux Etats-Unis (41%) et dans le reste du monde (9%). En 2023, SAPIENS INTERNATIONAL CORPORATION N.V a réalisé un chiffre d'affaires de 466 M€ et un résultat opérationnel de 71 M€ soit une marge opérationnelle de 15,3%.

- **LINEDATA SERVICES S.A** est une société d'édition de logiciels en mode SaaS pour les secteurs de la gestion d'actifs (67%), de l'assurance et des financements (33%). Elle fournit notamment des logiciels pour la comptabilité des fonds, le financement automobile, le crédit à la consommation et le financement de biens d'équipement. La société opère principalement en Europe (49%) et Amérique (46%). En 2023, LINEDATA SERVICES S.A a réalisé un chiffre d'affaires de 183 M€ et un résultat opérationnel de 38 M€ soit une marge opérationnelle de 20,7%.

Tableau 5 - Marges opérationnelles pré-IFRS 16 et multiples observés sur l'échantillon des comparables

Comparables	Pays	CA 2023 (mEUR)	VE (mEUR)	Taux d'EBIT		xEBIT	
				2024e	2025e	2024e	2025e
Temenos AG	Switzerland	905	5 880	33,1 %	34,0 %	19,6x	17,7x
Alfa Financial Software Holdings PLC	United Kingdom	118	562	28,0 %	28,0 %	15,9x	14,9x
Aptitude Software Group plc	United Kingdom	86	179	14,4 %	15,4 %	15,1x	13,3x
Iress Limited	Australia	386	1 098	13,7 %	17,0 %	21,0x	16,5x
Sapiens International Corporation N.V.	Israel	466	1 434	18,3 %	18,7 %	15,0x	13,7x
Linedata Services S.A.	France	183	333	19,9 %	19,9 %	8,7x	8,4x
<b>Moyenne</b>				<b>21,2 %</b>	<b>22,2 %</b>	<b>15,9x</b>	<b>14,1x</b>
<b>Médiane</b>				<b>19,1 %</b>	<b>19,3 %</b>	<b>15,5x</b>	<b>14,3x</b>

\* Multiples induits par (i) une valeur d'entreprise calculée sur la base du CMPV 3 mois et d'un nombre moyen d'action sur 3 mois et (ii) des agrégats des comparables  
Source: Capital IQ

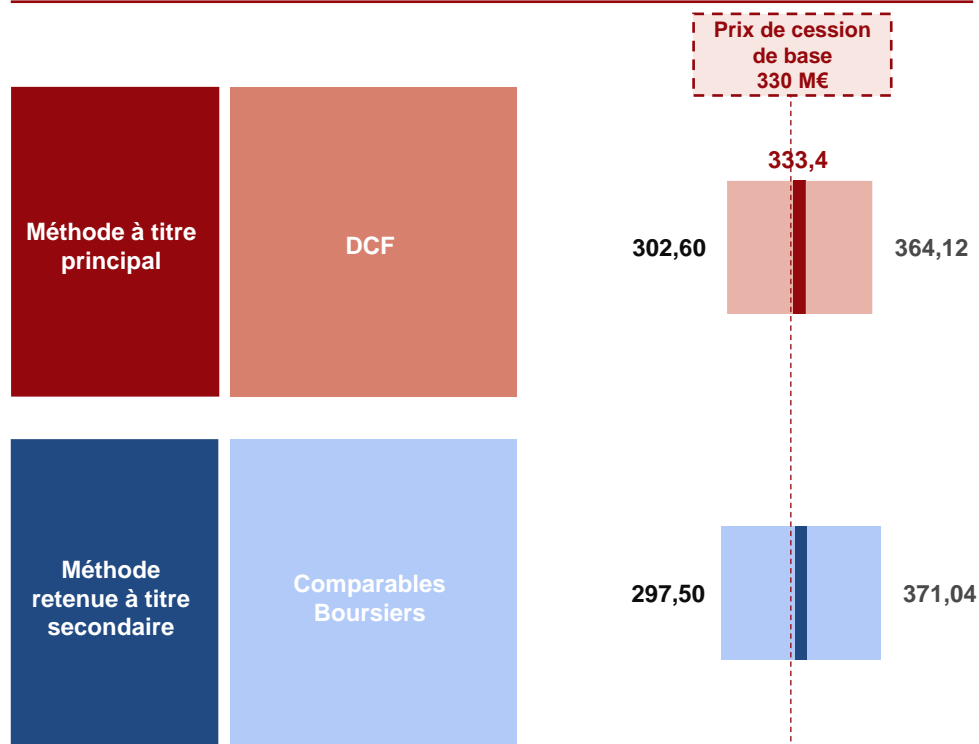
Sources : CAPITAL IQ, ANALYSES FINEXSI

Nous avons retenu les multiples médians d'EBIT pré-IFRS 16 2024E (15,5x) et 2025E (14,3x). Appliquée aux agrégats estimés de SOPRA BANKING SOFTWARE issus du plan d'affaires *stand-alone*, la valeur d'entreprise de SOPRA BANKING SOFTWARE ressort dans une fourchette comprise **entre 297,5 M€ et 371,0 M€**.

## 5.4 Synthèse de nos travaux et appréciation de la valeur d'entreprise

Figure 8 - Synthèse des travaux d'évaluation réalisés par FINEXSI

### Valeur d'entreprise de SOPRA BANKING SOFTWARE PROFORMA issue des méthodes de valorisation (en M€)



Par conséquent, le prix de cession reflète une légère prime de 1,2% par rapport à la valeur centrale issue de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés. Cette méthode est appliquée en se basant sur le plan d'affaires établi par le management, lequel repose sur des hypothèses optimistes par rapport aux performances historiques, mais jugées réalisables comparativement à celles de ses concurrents.

Les différentes approches de valorisation mises en œuvre font ressortir une fourchette de valorisation de SBS entre **298M€** et **371M€**, avec une valeur centrale à **333M€** (correspondant à la valeur centrale du DCF).

La Valeur d'entreprise retenue (330 M€) se situe en milieu de fourchette de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, méthode retenue à titre principal, car reflétant les perspectives de développement propres à l'entreprise, sur la base du plan d'affaires du management intégrant le plan stratégique et les restructurations en cours.

Elle est également dans la fourchette de valeurs issue de la mise en œuvre de la méthode des comparables boursiers extériorisant une valeur d'entreprise de la Société comprise entre **297,5 M€** et **371 M€**.

Sur cette base, la Valeur d'entreprise de SBS retenue dans la SPA pour la détermination du Prix de cession de base, soit 330M€, nous paraît représentative à la valeur d'entreprise intrinsèque de SOPRA BANKING SOFTWARE, corroborée par les comparables boursiers.

## 6. Conséquences de l'Opération pour la Société

Selon le communiqué de presse d'AXWAY du 21 février 2024 :

*« Cette acquisition s'inscrirait parfaitement dans la feuille de route stratégique à moyen terme d'Axway, telle que décrite par la société au cours des dernières années, et donnerait naissance à un nouvel éditeur de taille critique dans le domaine des logiciels d'entreprise.*

[...]

*l'acquisition d'une part significative des activités logicielles de SBS constituerait une opportunité unique pour Axway d'élargir son portefeuille de produits et de poursuivre son développement en capitalisant sur ses performances récentes. SBS, acteur reconnu dans le domaine des solutions bancaires et de financement, bénéficierait de l'envergure et de l'expérience d'une structure logicielle internationale ayant déjà opéré sa transition vers un modèle d'affaires basé sur la souscription.*

[...]

*Si l'opération aboutissait, elle donnerait naissance à un nouvel éditeur de taille critique sur les marchés du logiciel d'entreprise, capable d'adresser aussi bien les besoins d'applicatif bancaire que d'intégration, avec une puissance et une visibilité accrues grâce à l'expertise d'environ 5 000 collaborateurs dans le monde.*

*Le périmètre des activités SBS concerné par l'opération a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 340 M€ en 2023, soit environ 80 % du chiffre d'affaires total de la filiale. L'entité combinée atteindrait un chiffre d'affaires de l'ordre de 650 M€, bien supérieur à l'ambition à moyen terme d'Axway, qui ferait plus que doubler son chiffre d'affaires actuel. »*

Au plan financier, nous comprenons que les trois indicateurs suivis par AXWAY sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel d'activité (ROA) et le cash-flow opérationnel.

En termes de chiffre d'affaires, l'acquisition permet à AXWAY de réaliser ses objectifs stratégiques avec un chiffre d'affaires 2023 combiné de l'ordre de 650 M€, tout en diversifiant son risque opérationnel avec un secteur sur lequel elle n'est pas présente actuellement.

Concernant le ROA et le cash-flow opérationnel, à ce stade, la société n'a pas réalisé d'analyses de dilution / relation. En revanche, son management a élaboré un plan d'affaires combiné intégrant des « efficacités opérationnelles » attendues, ainsi que les coûts de mises en œuvre associés. Nous avons procédé à des simulations d'impact de l'acquisition sur le ROA et le cash-flow opérationnel par action selon différentes hypothèses notamment en termes de nombre d'actions créées.

Compte tenu des moindres marges opérationnelles observées sur SBS, la marge opérationnelle de l'entité combinée est dégradée sur les prochaines années, pour revenir à un niveau proche de celui d'AXWAY *standalone* à la fin du plan d'affaires (i.e en 2028).

Sur la base des prévisions du management et de nos analyses, l'opération est dilutive en termes de ROA par action et de cash-flow opérationnel par action en 2024, en raison notamment des coûts de restructuration estimés.

Globalement, ces agrégats unitaires s'améliorent progressivement, pour devenir relatifs entre 2025 et 2027 selon les hypothèses considérées.

En complément, nous avons également simulé le bénéfice net par action, qui prend en compte l'impact des modalités de financement de l'acquisition et se trouve relatif à compter de l'exercice 2027.



## 7. Synthèse de nos travaux et appréciation sur le caractère équitable des conditions financières de l'Opération

La présente Opération consiste en l'acquisition, par AXWAY, de l'ensemble des titres de la société SBS.

Le prix de cession est structuré en (i) une Valeur d'entreprise, fixée à 330 M€, et (ii) des ajustements précisément définis permettant de déterminer le prix de cession de base (*Initial Purchase Price*). Ces ajustements qui portent sur la prise en compte de la situation d'endettement de SBS, des autres ajustements et un ajustement de BFR seront calculés à la date de réalisation de l'Opération pour déterminer le prix de cession définitif à cette date (*Final Purchase Price*).

- (i) La Valeur d'entreprise retenue de 330 M€ ressort dans la fourchette des valeurs obtenues par la mise en œuvre de notre approche d'évaluation multicritères de SBS (soit entre 297,5M€ et 371M€) et se trouve très proche de la valeur centrale du critère du DCF représentatif de la valeur intrinsèque des activités acquises.
- (ii) Le montant des ajustements qui viendra impacter le prix de cession de base ne sera connu qu'à la date de l'Opération. Néanmoins, il convient de relever que ces ajustements sont précisément définis, usuels et justifiés dans leur principe et basés sur les données comptables représentatives de leur valeur à la date de l'Opération.

En conséquence, le prix proposé correspond au milieu de fourchette de notre évaluation de la valeur d'entreprise et intègre la valeur à la date de la cession des autres composantes du patrimoine de SBS.

Par ailleurs, si le niveau de marge actuel de SBS est inférieur à celui d'AXWAY et l'opération génératrice de coûts de restructuration dans un premier temps, nous observons qu'elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie de développement d'AXWAY et devrait progressivement devenir relative sur le résultat opérationnel des activités, le cash-flow opérationnel et le bénéfice par action sur la base du plan d'affaires combiné du management.


En conclusion, sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, les conditions financières de l'Opération telles que prévues dans le projet de *Share Purchase Agreement* du 13 mai 2024 joint en annexe de notre rapport à destination du conseil d'administration, nous paraissent équitables d'un point de vue financier pour AXWAY et ses actionnaires.

Fait à Paris le 24 mai 2024

FINEXSI EXPERT & CONSEIL FINANCIER



Lucas ROBIN  
Associé



Olivier PERONNET  
Associé

## Annexe 1 - Présentation du cabinet FINEXSI et de son intervention

### Présentation du cabinet FINEXSI EXPERT ET CONSEIL FINANCIER :

L'activité de FINEXSI EXPERT ET CONSEIL FINANCIER s'inscrit dans le cadre des métiers réglementés par l'Ordre des Experts Comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Elle regroupe principalement les activités suivantes :

- Acquisitions et cessions d'entreprises ;
- Apports et fusions ;
- Evaluation et expertise indépendante ;
- Assistance dans le cadre de litiges.

Pour mener à bien ces missions, le cabinet emploie des collaborateurs, dont l'essentiel à un niveau d'expérience et d'expertise élevé dans chacune de ces spécialités.

Le cabinet Finexsi est indépendant et n'appartient à aucun groupe ou réseau.

### Liste des missions d'expertises indépendantes réalisées par le cabinet FINEXSI au cours des 18 derniers mois :

Date	Cible	Initiateur	Banque(s) présentatrice(s)	Opération
oct.-22	Bluelinea	Apicil	CIC Market Solutions	Offre Publique d'Achat Simplifiée
oct.-22	EDF	Etat français	Goldman Sachs, Société Générale	Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un Retrait Obligatoire
déc.-22	Somfy	J.P.J.S., JP3	Rothschild Martin Maurel, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Natixis, Portzamparc BNP Paribas et Société Générale	Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un Retrait Obligatoire
déc.-22	Groupe Flo	Groupe Bertrand	BNP Paribas	Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire
déc.-22	Manutan International	Spring holding SAS	Degroof Petercam et CIC Market Solutions	Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire
févr.-23	CS Group	Sopra Steria	Société Générale	Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un Retrait Obligatoire
mars-23	Lisi	Lisi	Degroof Petercam et BNP Portzamparc	Offre Publique de Rachat d'Actions
mai-23	Vilmorin & Cie	Limagrain	Lazard, CIC, Crédit Agricole, Société Générale	Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un Retrait Obligatoire
juin-23	Olympique Lyonnais Groupe	Eagle Football Holdings Bidco Limited	Natixis	Offre Publique d'Achat Simplifiée
juil.-23	Rothschild & Co	Concordia	Natixis, Crédit Agricole Ile-de-France	Offre Publique d'Achat Simplifiée
août-23	Paragon ID	Genadier Holdings Plc	Banque Palatine	Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un Retrait Obligatoire
nov.-23	ESI Group	Keysight Technologies	JP Morgan, BNP Paribas	Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un Retrait Obligatoire
déc.-23	Altur Investissement	Suffren Holding	Invest Securities	Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un Retrait Obligatoire
févr.-24	Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (C.I.F.E)	Spie batignolles	Oddo BHF	Offre Publique d'Achat Simplifiée

---

**Adhésion à une association professionnelle reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers :**

FINEXSI EXPERT & CONSEIL FINANCIER adhère à l'APEI (Association Professionnelle des Experts Indépendants), association professionnelle reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers en application de l'article 263-1 de son Règlement Général.

Par ailleurs, FINEXSI EXPERT & CONSEIL FINANCIER applique des procédures visant à protéger l'indépendance du cabinet, éviter les situations de conflits d'intérêts et contrôler, sur chaque mission, la qualité des travaux réalisés et des rapports avant leur émission.

**Montant de la rémunération perçue**

Notre rémunération pour cette mission s'élève à 110 K€, hors taxes, frais et débours

**Description des diligences effectuées :**

Le programme de travail détaillé suivant a été mis en œuvre :

- 1 - Prise de connaissance de l'opération et de ses modalités et acceptation de la mission ;
- 2 - Identification des risques et orientation de la mission ;
- 3 - Collecte des informations et des données nécessaires à la mission :
  - Prise de connaissance des notes d'analyse sectorielle, des notes d'analyse sur les comparables de la société et des notes d'analyse sur les transactions comparables ;
- 4 - Appréciation du contexte de l'Opération :
  - Compréhension du processus conduisant à la réalisation de l'Opération : échange avec le Management et ses conseils ;
  - Prise de connaissance du marché et de l'activité de la Société à l'aide d'analyses sectorielles ;
- 5 - Analyse de la transaction et de la documentation juridique liée, en particulier :
  - Projet de SPA
  - Three - Non binding agreement GMT
- 6 - Prise de connaissance de la documentation comptable et financière de SOPRA BANKING SOFTWARE et AXWAY ;
- 7 – Elaboration et mise en œuvre d'une approche d'évaluation multicritères de SOPRA BANKING SOFTWARE incluant les étapes suivantes :
  - Echange avec le Management sur le plan d'affaires et les hypothèses clés ayant permis la modélisation des flux.
  - Mise en œuvre d'une valorisation par la méthode des flux futurs actualisés (DCF)
  - Mise en œuvre des méthodes analogiques (comparables boursiers)

- Analyse des opportunités et risques relative à SOPRA BANKING SOFTWARE susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur présentée sous la forme d'une matrice SWOT

**8** – Choix motivé des critères d'évaluation retenus (à titre principal, secondaire ou indicatif) et exclus ;

**9** – Communication au fur et à mesure de nos travaux auprès du Comité Ad Hoc ;

**10** – Analyse des éléments d'évaluation des banques conseils ;

**11** - Revue indépendante ;

**12** - Rédaction du rapport à destination du conseil d'administration de AXWAY portant sur le caractère équitable des conditions financières de la cession de l'entité SOPRA BANKING SOFTWARE à AXWAY.

**Calendrier de l'étude :**

8 février 2024	Première réunion avec le Management de SOPRA BANKING SOFTWARE sur la présentation de la Société, de son activité ainsi que la revue du plan d'affaires
8 février 2024	Réunion avec Monsieur DONOVAN sur sa vision du plan d'affaires et de la stratégie de SOPRA BANKING SOFTWARE
8 février 2024	Réunion de présentation des travaux de valorisation de la SOCIETE GENERALE, société conseil de SOPRA BANKING SOFTWARE
15 février 2024	Réunion de travail avec les équipes d'AXWAY
19 février 2024	1 <sup>er</sup> point d'étape avec le Comité ad hoc : présentation de nos travaux préliminaires de valorisation
19 février 2024	Echange sur les travaux de valorisation avec CREDIT AGRICOLE CIB société Conseil d'AXWAY
26 février 2024	2 <sup>ème</sup> point d'étape avec le Comité ad hoc
4 mars 2024	3 <sup>ème</sup> point d'étape avec le Comité ad hoc
25 mars 2024	4 <sup>ème</sup> point d'étape avec le Comité ad hoc
22 avril 2024	5 <sup>ème</sup> point d'étape avec le Comité ad hoc
2 mai 2024	Réunion de travail avec Mme C. ALLMACHER
6 mai 2024	6 <sup>ème</sup> point d'étape avec le Comité ad hoc
6 mai 2024	Réunion avec M. Patrick DONOVAN et Mme C. ALLMACHER sur le plan d'affaires combiné et les conséquences de l'opération pour AXWAY
7 mai 2024	Réunion avec SOPRA STERIA GROUP (M. Etienne du VIGNAUX) et SBS (M. J. COURAULT) sur certains éléments de la VDD
13 au 15 mai 2024	Revue indépendante du rapport du cabinet FINEXSI
15 mai 2024	Présentation de nos conclusions au Comité ad hoc
16 mai 2024	Obtention des lettres d'affirmation
16 mai 2024	Remise du rapport d'évaluation
24 mai 2024	Etablissement de la présente version publique du rapport d'évaluation

### **Liste des personnes rencontrées ou contactées :**

#### AXWAY

- Monsieur Patrick DONOVAN, CEO
- Madame Cécile ALLMACHER, CFO
- Monsieur Franck KELOGLANIAN, Corporate Secretary

#### COMITE AD HOC

- Madame Emma FERNANDEZ, membre indépendante
- Monsieur Hervé DECHELETTE

#### SOPRA STERIA GROUP

- Monsieur Pierre PASQUIER, Président
- Monsieur Etienne du VIGNAUX, Group CFO

#### SOPRA GMT

- Madame Flora FARGES, Responsable financier

#### SOPRA BANKING SOFTWARE :

- Monsieur Eric BIERRY, CEO
- Monsieur Philippe BUISSON, Executive Vice -President, Corporate Secretary
- Monsieur Jérôme COURAULT, CFO

#### CREDIT AGRICOLE CIB, conseil d'AXWAY

- Benjamin MAUFRAS, Managing Director TMT
- Maxence DESARBRES, M&A Vice President TMT

#### SOCIETE GENERALE CIB, conseil de SOPRA STERIA GROUP

- Monsieur Michael NEBOT, Managing Director
- Monsieur Gatien POIRIER, Associate

---

**Principales sources d'information utilisées :****Informations communiquées :**

- Présentation du projet THREE du CREDIT AGRICOLE CIB présentée au conseil d'administration du 21 février 2024 «2024 02 19 - P3\_BoD Presentation »;
- Three - Non binding agreement GMT - SSG - AXWAY
- Projet de *Share Purchase Agreement* (SPA) du 13 mai 2024
- Annexes combinées de SOPRA BANKING SOFTWARE
- Plan d'affaires *standalone* de SOPRA BANKING SOFTWARE
- Plan d'affaires combine AXWAY et SOPRA BANKING SOFTWARE
- « Project Three - Financial VDD - Working Draft » - 2 mai 2024
- « Project Three - Information pack »
- « SBS Investors presentation EN - Dec 2023 »
- « Axway Presentation\_december2023 »
- « 2023.12 Axway Valuation Modeling v1 - Audit Committee 2024.01 - SSG Version vF »
- Notes d'analyste SOPRA STERIA GROUP

**Informations de marché :**

- Comparables boursiers : Capital IQ, MERGERMARKET, EPSILON RESEARCH, rapports annuels et des sociétés comparables ;
- Données de marchés (Taux sans risque, prime de risque, bêta...) : CAPITAL IQ, EPSILON RESEARCH, BANQUE DE FRANCE.
- Etudes économique XERFI, « *Edition de logiciels* », Janvier 2024
- Etude Deloitte – “A Deloitte view of the asset finance software industry”

**Base de données**

- Capital IQ ;
- Merger Market
- EPSILON RESEARCH
- XERFI

**Personnel associé à la réalisation de la mission :**

Les signataires, Messieurs Olivier PERONNET (Associé) et Lucas ROBIN (Associé), ont été assistés de Madame Adeline BURNAND (Directrice Associée), Monsieur Saliou SYLLA (Senior Analyst) et Pierre-Alexandre RAVOIRE (Analyst).

La revue indépendante a été effectuée par Monsieur Olivier COURAU, Associé du cabinet.

Il a été désigné au début de la mission et tenu informé des points d'attention ou difficultés identifiés au cours de la mission jusqu'à la sortie du rapport. Son rôle est de s'assurer du respect de la qualité des travaux et des bonnes pratiques en matière d'évaluation. Ses diligences ont principalement consisté en :

- La revue de la procédure d'acceptation de la mission et de l'évaluation de l'indépendance du cabinet ;

- La revue des travaux d'évaluation mis en œuvre par l'équipe et des conclusions issues de ces travaux ;
- La revue des documents permettant le fondement de l'opinion des associés signataires et l'appréciation du format et de la conclusion du rapport.

Ses travaux ont fait l'objet d'une formalisation écrite et d'échanges avec les associés signataires.



## Annexe 2.1 - Informations Financières Pro Forma Non Auditées

Le groupe de services informatiques Axway Software (« **Axway** » ou le « **Groupe Axway** ») a l'intention d'acquérir la majeure partie de la division de logiciels bancaires de Sopra Steria Group SA, soit 100 % du capital et des droits de vote de la société Sopra Banking Software (« **SBS** » et avec le Groupe Axway, le « **Groupe Combiné** »), ci-après l'« **Acquisition** ».

Le 21 février 2024, Axway a annoncé être entré en discussions exclusives concernant la possible acquisition d'une part significative des activités de SBS, jusqu'alors intégrées au groupe Sopra Steria. Cette annonce a fait l'objet d'un communiqué de presse intitulé « *Axway annonce entrer en discussions exclusives en vue d'acquérir une part significative des activités de Sopra Banking Software* » publié le 21 février 2024.

Sopra Steria Group SA et Axway ont conclu le 31 mai 2024 un contrat d'acquisition d'actions (*share purchase agreement*) en vue de procéder à l'Acquisition (le « **Contrat d'Acquisition** ») sur la base d'une valeur d'entreprise de SBS fixée à 330 millions d'euros, étant précisé que le prix des titres et le montant du compte courant de SBS envers Sopra Steria Group à rembourser par Axway seront déterminés à la date de réalisation de l'Acquisition (le « **Compte Courant** »), sachant que le prix des titres pourra faire l'objet d'ajustements à l'issue de la date de réalisation. Le prix des titres sera payé intégralement en numéraire. L'Acquisition est notamment subordonnée :

- aux opérations de réorganisation juridique de SBS initiées en 2023 (les « **Opérations de Réorganisation Préalables de 2023** ») et qui se sont poursuivies en 2024 (les « **Opérations de Réorganisation Préalables de 2024** », et avec les Opérations de Réorganisation Préalables de 2023, les « **Opérations de Réorganisation Préalables** »). À l'issue de ces Opérations de Réorganisation Préalables, les actifs et passifs non associés à Sopra Banking Software auront été transférés à Sopra Steria Group. Ces Opérations de Réorganisation Préalables auront lieu avant le 30 juin 2024 ;
- à l'acquisition par Sopra GMT (« **Sopra GMT** ») d'actions Axway auprès de Sopra Steria Group SA (l'« **Acquisition du Bloc Axway** ») et l'acquisition par Sopra GMT de l'intégralité des droits préférentiels de souscription détachés des actions Axway détenues par Sopra Steria Group SA à l'issue de l'Acquisition du Bloc Axway ;
- à l'obtention de la dérogation de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») à l'obligation pour Sopra GMT et Sopra Steria Group de déposer une offre publique d'acquisition sur le capital d'Axway et des autorisations requises en matière de concurrence en France et au Maroc ;
- à la mise à disposition d'un financement bancaire d'un montant de 200 millions d'euros consenti par trois banques arrangeuses partenaires (Crédit Agricole, Société Générale, et LCL) et formalisé par la signature d'une convention de crédit syndiqué en date du 23 mai 2024 (le « **Crédit Bancaire** ») ; et
- à la réalisation d'une augmentation de capital à hauteur de 130 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'approbation par l'AMF du prospectus y afférent. Le prix de souscription par action nouvelle Axway étant déterminé au moment du lancement de l'augmentation de capital, selon les pratiques de marché habituelles, et inclura une décote standard par rapport au TERP (*Theoretical Ex-Rights Price*) (l'« **Augmentation de Capital** »). Compte tenu de cette décote, le prix de souscription ne devrait pas dépasser 26,50 euros.

Axway finance l'Acquisition par le biais de la mise à disposition du Crédit Bancaire (en vue du remboursement du Compte Courant – cf. note 3) et de la réalisation de l'Augmentation de Capital (en vue du paiement du prix des titres de SBS).

L'objectif des informations financières pro forma non auditées de Axway (les « **Informations Financières Pro Forma Non Auditées** ») est de communiquer une information, visant à donner au lecteur, qu'il soit investisseur ou actionnaire, l'impact qu'aurait eu l'Acquisition (y compris le financement de l'Acquisition) sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et sur le compte de résultat de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, si cette Acquisition avait été réalisée à une date antérieure à sa survenance réelle.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont uniquement présentées à titre illustratif, présentent par nature une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives du résultat ou de la situation financière future du Groupe Combiné qui auraient été obtenus si l'Acquisition avait été réalisée aux dates susvisées. Il ne peut être garanti que les tendances indiquées par les Informations Financières Pro Forma Non Auditées soient représentatives des résultats ou de la performance à venir du futur Groupe Combiné.

En conséquence, les résultats et l'état de la situation financière du futur Groupe Combiné pourront différer de manière significative par rapport aux résultats et à l'état de la situation financière présentés dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées.

## **1. Base de présentation**

### **1.1. Cadre réglementaire**

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont requises par l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2029/980 sur les prospectus et les orientations de l'ESMA (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021) en cas d'acquisition ayant un impact de plus de 25 % sur le chiffre d'affaires ou le résultat net ou le total de bilan de l'acquéreur.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été préparées en application de l'annexe 20 du règlement délégué (UE) 2019/980, des orientations de l'ESMA (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021) et des dispositions de la position-recommandation de l'AMF n°2021-02 relatives aux Informations Financières Pro Forma Non Auditées.

### **1.2. Traitement comptable de l'Acquisition**

Le regroupement d'entreprises est comptabilisé selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » (« **IFRS 3** »). La direction de Groupe Axway a déterminé que Groupe Axway est l'acquéreur et la société SBS est la société acquise sur le plan comptable. En application d'IFRS 3, SBS étant l'entreprise acquise, ses actifs et passifs identifiables repris ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition telle que définie conformément à IFRS 3 (la « **Date de réalisation** »). L'évaluation des actifs et des passifs de Groupe Axway n'est pas affectée par l'Acquisition (cf. note 3).

## **2. Base de préparation des Informations Financières Pro Forma Non Auditées**

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été préparées en milliers d'euros, cette devise étant la monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers consolidés historiques de Groupe Axway et de SBS.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées incluent les informations suivantes :

- un compte de résultat pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- un état de la situation financière pro forma au 31 décembre 2023 ; et
- des notes explicatives.

Ces informations financières reflètent l'Acquisition en utilisant la méthode de l'acquisition comme si elle était intervenue le 31 décembre 2023 pour les besoins de l'état de la situation financière pro forma, et le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les besoins du compte de résultat pro forma (cf. Note 3).

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été établies à partir :

de l'état de la situation financière et du compte de résultat extraits des comptes consolidés audités d'Axway pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et inclus dans le document d'enregistrement universel d'Axway relatif à l'exercice 2023 déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2024 sous le numéro D.24-0175. Le rapport d'audit des cabinets Forvis Mazars SA et Nexia S&A, commissaires aux comptes du Groupe Axway, sur les comptes consolidés d'Axway pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, ne contient ni réserve, ni observation.

- de l'état de la situation financière combinée et du résultat net combiné extraits des comptes combinés audités de SBS pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis pour les besoins de l'Acquisition et reflétant les Opérations de Réorganisation Préalables de 2023, à partir des comptes consolidés audités de Sopra Steria Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et inclus dans le document d'enregistrement universel de Sopra Steria Group relatif à l'exercice 2023 déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2024 sous le numéro D.24-0121. Le rapport d'audit des cabinets Forvis Mazars SA et Nexia S&A, commissaires aux comptes de SBS, sur les comptes combinés de SBS établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour les exercices clos aux 31 décembre 2022 et 2023, inclus en annexe 3 de l'amendement au document d'enregistrement universel avec les comptes combinés correspondant, contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 6.2 « Bases de préparation des états financiers combinés » et 6.3 « Principes de combinaison » des Etats Financiers Combinés qui précisent les conventions et principes de combinaison ».*

Les Opérations de Réorganisation Préalables de 2024 (effets des cessions des entités juridiques transférées à Sopra Steria Group et recapitalisation de SBS) devraient modifier la structure de financement des activités de Sopra Banking Software, telle que reflétée dans les états financiers combinés au 31 décembre 2023. Les effets des Opérations de Réorganisation Préalables de 2024 sont reflétés dans les ajustements pro forma (cf. note 1).

Dans le cadre de l'établissement du pro forma et du règlement des éléments de prix relatifs à l'Acquisition (à savoir le prix des titres et le remboursement du Compte Courant), le Groupe a retenu un prix initial d'acquisition des titres à 130 millions d'euros et un montant de Compte Courant à rembourser de 200 millions d'euros, comme hypothèse de préparation des Informations Financières Pro forma Non Auditées.

En l'absence d'accès aux informations détaillées de SBS, il n'a pas été possible de procéder aux ajustements suivants pour l'établissement des Informations Financières Pro Forma Non Auditées :

- le retraitement des litiges et passifs éventuels ; et
- la mise à la juste valeur des actifs et passifs identifiables (cf. Note 3).

Les ajustements pro forma enregistrés pour la détermination des Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été limités aux impacts :

- directement attribuables à l'Acquisition ; et
- pouvant être étayés par des faits sur la base des informations disponibles.

Les ajustements pro forma ne prennent pas en compte les impacts d'impôts différés, Axway ne reconnaissant pas d'impôt différé actifs sur les déficits reportables en France au 31 décembre 2023.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été établies sur la base des informations disponibles et des hypothèses que le groupe considère raisonnables à la date de l'amendement du document d'enregistrement universel et en lien avec l'Acquisition.

Les éléments suivants, qui seront exclusivement dus aux changements à venir, n'ont pas fait l'objet d'ajustements dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées :

- les nouveaux coûts induits par la réorganisation et les changements à venir (changement de stratégie ou d'organisation) ; et
- les synergies et économies d'échelle, car considérées comme des données prévisionnelles.

Par ailleurs, Groupe Axway et SBS présentant des liens antérieurs (répondant à la définition d'opérations réciproques) à la réalisation effective de l'Acquisition, des retraitements ont donc été reflétés à ce titre dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées (cf. note 5).

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été préparées sur la base des hypothèses présentées aux notes 1 à 6 exposées au sein du paragraphe 3 ci-après.

### 3. Informations financières et ajustements pro forma

#### 3.1. Compte de résultat consolidé pro forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Données historiques de Groupe Axway	Données historiques de SBS	Agrégation des données financières historiques	Ajustement pro forma "Financement de l'Acquisition" Note 2	Ajustement pro forma "Frais de transaction" Note 4	Ajustement pro forma "Annulation des opérations réciproques" Note 5	Ajustements liés aux règles et méthodes comptables Note 6	Information financière pro forma
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>318 976</b>	<b>359 228</b>	<b>678 204</b>	-	-	<b>(2 027)</b>	-	<b>676 177</b>
Charges de personnel	(179 558)	(237 797)	(417 355)	-	-	-	-	(417 355)
Achats et charges externes	(63 778)	(80 114)	(143 892)	-	-	2 027	-	(141 865)
Impôts et taxes	(2 876)	(3 178)	(6 054)	-	-	-	-	(6 054)
Dotations aux amortissements, provisions, et dépréciations	(11 832)	(15 348)	(27 180)	-	-	-	(5 018)	(32 198)
Autres produits et charges opérationnels courants	1 881	3 468	5 349	-	-	-	-	5 349
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>	<b>62 813</b>	<b>26 259</b>	<b>89 072</b>	-	-	-	<b>(5 018)</b>	<b>84 054</b>
<i>en % du CA HT</i>	<i>20%</i>	<i>7%</i>	<i>13%</i>	-	-	-	-	<i>12%</i>
Charges liées aux stocks options et assimilés	(4 183)	(3 688)	(7 872)	-	-	-	-	(7 872)
Dotations aux amortissements des incorporels affectés	(3 197)	(9 060)	(12 257)	-	-	-	-	(12 257)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>55 432</b>	<b>13 511</b>	<b>68 943</b>	-	-	-	<b>(5 018)</b>	<b>63 925</b>
<i>en % du CA HT</i>	<i>17%</i>	<i>4%</i>	<i>10%</i>	-	-	-	-	<i>9%</i>
Autres produits et charges opérationnels	(7 862)	(59 771)	(67 634)	-	(3 235)	-	-	(70 869)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>47 570</b>	<b>(46 261)</b>	<b>1 309</b>	-	<b>(3 235)</b>	-	<b>(5 018)</b>	<b>(6 944)</b>
<i>en % du CA HT</i>	<i>15%</i>	<i>(13)%</i>	<i>0,2%</i>	-	-	-	-	<i>(1)%</i>
Coût de l'endettement financier net	(4 624)	(20 058)	(24 682)	(14 061)	-	-	-	(38 744)
Autres produits et charges financiers	(161)	(2 442)	(2 603)	-	-	-	-	(2 603)
Impôt sur le résultat	(6 951)	(7 884)	(14 834)	-	-	-	-	(14 834)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>35 834</b>	<b>(76 644)</b>	<b>(40 810)</b>	<b>(14 061)</b>	<b>(3 235)</b>	-	<b>(5 018)</b>	<b>(63 124)</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>35 834</b>	<b>(76 644)</b>	<b>(40 810)</b>	<b>(14 061)</b>	<b>(3 235)</b>	-	<b>(5 018)</b>	<b>(63 124)</b>
<i>en % du CA HT</i>	<i>11%</i>	<i>(21)%</i>	<i>(6)%</i>	-	-	-	-	<i>(9)%</i>
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	6	-	6	-	-	-	-	6
<b>dont part attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>35 828</b>	<b>(76 644)</b>	<b>(40 816)</b>	<b>(14 061)</b>	<b>(3 235)</b>	-	<b>(5 018)</b>	<b>(63 131)</b>

### 3.2. État de la situation financière pro forma non audité au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Données historiques de Groupe Axway au 31.12.23	Données historiques de SBS au 31.12.23	Effets des Opérations de Réorganisation Préalables de 2024 Note 1	Agrégation des données financières à la date d'opération	Ajustement pro forma "Financement de l'Acquisition" Note 2	Ajustement pro forma "Acquisition de SBS" Note 3	Ajustement pro forma "Frais de transaction" Note 4	Ajustement pro forma "Annulation des transactions réciproques" Note 5	Ajustements liés aux règles et méthodes comptables Note 6	Information financière pro forma
Ecarts d'acquisition	302 122	254 120	-	556 242	-	32 359	-	-	-	588 601
Immobilisations incorporelles	5 138	61 313	-	66 451	-	-	-	-	-	66 451
Immobilisations corporelles	9 289	7 561	-	16 851	-	-	-	-	-	16 851
Droits d'utilisation des biens pris en location	17 820	33 676	-	51 496	-	-	-	-	-	51 496
Actifs financiers et autres actifs financiers non courants	13 098	1 777	-	14 875	-	-	-	-	-	14 875
Impôts différés actifs	20 104	6 025	-	26 128	-	-	-	-	-	26 128
<b>Actifs non courants</b>	<b>367 571</b>	<b>364 472</b>	-	<b>732 043</b>	-	<b>32 359</b>	-	-	-	<b>764 402</b>
Clients et comptes rattachés	178 009	97 665	-	275 674	-	-	-	(24)	(5 018)	270 632
Autres créances courantes	32 331	26 170	-	58 501	-	-	-	-	-	58 501
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16 682	4 011	-	20 694	323 063	(330 000)	(3 235)	-	-	10 522
<b>Actifs courants</b>	<b>227 022</b>	<b>127 847</b>	-	<b>354 869</b>	<b>323 063</b>	<b>(330 000)</b>	<b>(3 235)</b>	<b>(24)</b>	<b>(5 018)</b>	<b>339 655</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>594 593</b>	<b>492 318</b>	-	<b>1 086 911</b>	<b>323 063</b>	<b>(297 641)</b>	<b>(3 235)</b>	<b>(24)</b>	<b>(5 018)</b>	<b>1 104 057</b>
Capital	43 267	0	-	43 267	9 811	-	-	-	-	53 079
Réserves liées au capital	113 380	0	-	113 380	117 520	-	-	-	-	230 900
Réserves consolidées et autres réserves	153 785	(9 083)	183 368	328 069	-	(174 285)	-	-	-	153 785
Résultat de l'exercice	35 828	(76 644)	-	(40 816)	-	76 644	(3 235)	-	(5 018)	27 575
<b>Capitaux propres – part attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>346 260</b>	<b>(85 727)</b>	<b>183 368</b>	<b>443 901</b>	<b>127 331</b>	<b>(97 641)</b>	<b>(3 235)</b>	-	<b>(5 018)</b>	<b>465 338</b>
Participation ne donnant pas le contrôle	11	-	-	11	-	-	-	-	-	11
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>346 271</b>	<b>(85 727)</b>	<b>183 368</b>	<b>443 912</b>	<b>127 331</b>	<b>(97 641)</b>	<b>(3 235)</b>	-	<b>(5 018)</b>	<b>465 349</b>
Emprunts et dettes financières - non courante	87 995	8 456	-	96 451	183 732	(8 456)	-	-	-	271 727
Dettes financières de location - non courante	19 689	28 653	-	48 341	-	-	-	-	-	48 341
Impôts différés passifs	4 378	1 078	-	5 457	-	-	-	-	-	5 457
Autres dettes non courantes y compris les provisions non courantes	12 154	23 468	-	35 622	-	-	-	-	-	35 622
<b>Passifs non courants</b>	<b>124 217</b>	<b>61 655</b>	-	<b>185 871</b>	<b>183 732</b>	<b>(8 456)</b>	-	-	-	<b>361 147</b>
Emprunts et dettes financières - part courante	4 278	378 923	(183 368)	199 833	12 000	(191 544)	-	-	-	20 289
Dettes financières de location - part courante	4 037	6 768	-	10 805	-	-	-	-	-	10 805
Fournisseurs et comptes rattachés	11 313	27 369	-	38 682	-	-	-	(24)	-	38 658
Produits constatés d'avance	49 060	25 813	-	74 873	-	-	-	-	-	74 873
Autres dettes courantes	55 418	77 518	-	132 936	-	-	-	-	-	132 936
<b>Passifs courants</b>	<b>124 105</b>	<b>516 391</b>	<b>(183 368)</b>	<b>457 128</b>	<b>12 000</b>	<b>(191 544)</b>	-	<b>(24)</b>	-	<b>277 560</b>
<b>Total du passif</b>	<b>248 322</b>	<b>578 046</b>	<b>(183 368)</b>	<b>642 999</b>	<b>195 732</b>	<b>(200 000)</b>	-	<b>(24)</b>	-	<b>638 708</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>594 593</b>	<b>492 318</b>	-	<b>1 086 911</b>	<b>323 063</b>	<b>(297 641)</b>	<b>(3 235)</b>	<b>(24)</b>	<b>(5 018)</b>	<b>1 104 057</b>

### 3.3. Notes aux Informations Financières Pro Forma Non Auditées

#### **Note préliminaire : Construction des données historiques pro forma de SBS**

Les modalités de présentation du compte de résultat proforma et de l'état de la situation financière pro forma sont celles retenues par Groupe Axway pour la présentation de ses comptes consolidés historiques.

Les directions d'Axway et Sopra Banking Software ont réalisé une comparaison préliminaire de leurs méthodes comptables. L'évaluation a permis d'identifier des différences significatives (cf. note 6).

#### **Note 1 : Effets des Opérations de Réorganisation Préalables de 2024**

Dans le cadre de la préparation des Informations Financières Pro Forma Non Auditées, le Groupe a retenu pour hypothèse que les comptes courants de SBS vis-à-vis de Sopra Steria group seraient réduits à la date d'opération et devraient s'établir à environ 200 millions d'euros.

Dans le cadre de l'établissement des Informations Financières Pro Forma Non Auditées au 31 décembre 2023, les emprunts et dettes financières - part courante ont été ajustés de 183 368 milliers d'euros en contrepartie des réserves consolidées et autres réserves tel que ci-dessous :

(en milliers d'euros)	SBS 31/12/2023
Emprunts et dettes financières – part courante	378 923
Emprunts et dettes financières – part non courante	8 456
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 011)
<b>Endettement financier net au 31 décembre 2023</b>	<b>383 368</b>
Effets des Opérations de Réorganisations Préalables de 2024	(183 368)
<b>Endettement financier net à la date d'opération</b>	<b>200 000</b>

#### **Note 2 : Financement de l'Acquisition**

Axway finance l'Acquisition par :

- une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à hauteur de 130 millions d'euros (à savoir, l'Augmentation Capital précitée). Le prix de souscription sera déterminé au moment du lancement de l'augmentation de capital, selon les pratiques de marché habituelles, et inclura une décote standard par rapport au TERP (*Theoretical Ex-Rights Price*). Compte tenu de cette décote, le prix de souscription ne dépassera pas 26,50 euros. Dans le cadre de l'établissement des Informations Financières Pro Forma Non Auditées, il a été retenu un prix de souscription de 26,50 euros et un nominal de 2,00 euros par action impliquant une augmentation du capital de 9 811 milliers d'euros et une prime d'émission de 120 189 milliers d'euros. Les frais relatifs à l'augmentation de capital (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridique et administratifs) s'élèvent à 2 669 milliers d'euros. Ils sont comptabilisés en déduction de la prime d'émission du Groupe Combiné.
- un Crédit Bancaire composé d'un crédit à terme (120 millions d'euros) amortissable d'une maturité de 5 ans (la « **Tranche A** ») et d'un crédit à terme (80 millions d'euros) non-amortissable d'une maturité de 3 ans (la « **Tranche B** »). La Tranche A sera amortie sur 5 ans selon l'échéancier suivant : 12 millions d'euros chaque année et 72 millions à maturité.

Les taux d'intérêts contractuellement prévus sont calculés sur la base d'un Euribor plus une marge de 2,60 % (Tranche A) et 2,20 % (Tranche B). Pour le calcul des intérêts à comptabiliser au compte de résultat pro forma, les taux Euribor 3 mois en date du 30 avril 2024 ont été retenus, plus la marge, soit des taux d'intérêt de 6,46 % (Tranche A) et 6,06 % (Tranche B).

Au 31 décembre 2023, la ligne de dettes mise en place par Groupe Axway dans le cadre de l'Acquisition pour un montant de 200 000 milliers d'euros serait intégralement tirée avec une part courante de 12 000 milliers d'euros et une part non courante de 188 000 milliers d'euros, soit 183 732 milliers d'euros minorée des commissions bancaires.

La charge d'intérêt retenue sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif en application de la norme IFRS 9 pour l'établissement du compte de résultat consolidé pro forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur une période de 12 mois serait de 14 061 milliers d'euros. Une variation de plus ou moins 50 points de base des taux d'intérêts ferait évoluer la charge d'intérêt de respectivement +1 047 milliers d'euros et -1 043 milliers d'euros. La variation entre les taux retenus en date du 30 avril 2024 et ceux du 30 juin 2024 est de -0,08 point de base, inférieure à la variation de 50 points de base indiquée ci-avant.

Le financement est également sujet à l'ensemble des restrictions usuelles tels que paniers et seuils, incluant mais non limités à des acquisitions, cessions, endettement, garantie et nantissement, paiement de dividendes, ainsi que les clauses de remboursement anticipé usuelles, incluant un changement de contrôle, illégalité, produits de cessions ou émission de nouvelles dettes (dont le produit sera affecté uniquement en remboursement de la Tranche B).

A noter que SBS est financé uniquement à travers des comptes courant vis-à-vis de Sopra Steria Group. Il n'existe ainsi pas de lignes de financement avec des clauses de changement de contrôle.

Les ajustements pro forma relatifs au financement de l'Acquisition sont présentés ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Financement de l'Acquisition par Augmentation de capital</i>	<i>Financement de l'Acquisition par Crédit Bancaire</i>	<b>Ajustement "financement de l'Acquisition" (Note 2)</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	127 331	195 732	323 063
<b>Actifs courants</b>	<b>127 331</b>	<b>195 732</b>	<b>323 063</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>127 331</b>	<b>195 732</b>	<b>323 063</b>
Capital	9 811	-	9 811
Réserves liées au capital	117 520	-	117 520
Réserves consolidées et autres réserves	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-
<b>Capitaux propres – part attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>127 331</b>	<b>-</b>	<b>127 331</b>
Participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>127 331</b>	<b>-</b>	<b>127 331</b>
Emprunts et dettes financières - non courante	-	183 732	183 732
<b>Passifs non courants</b>	<b>-</b>	<b>183 732</b>	<b>183 732</b>
Emprunts et dettes financières - part courante	-	12 000	12 000
<b>Passifs courants</b>	<b>-</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>
<b>Total du passif</b>	<b>-</b>	<b>195 732</b>	<b>195 732</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>127 331</b>	<b>195 732</b>	<b>323 063</b>



<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Financement de l'Acquisition par Crédit Bancaire</b>	<b>Ajustement "financement de l'Acquisition" (Note 2)</b>
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>	-	-
<b>Résultat opérationnel courant</b>	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	-	-
<i>en % du CA HT</i>	0%	0%
Coût de l'endettement financier net	(14 061)	(14 061)
Autres produits et charges financiers	-	-
Impôt sur le résultat	-	-
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	(14 061)	(14 061)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(14 061)</b>	<b>(14 061)</b>

### **Note 3 : Acquisition de SBS**

Comme détaillé dans le paragraphe introductif, l'Acquisition de SBS implique l'application de la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises et la détermination d'un *goodwill* par différence entre la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur et le montant des actifs et passifs identifiables évalués à leur juste valeur (sauf exceptions). Toutefois, dans le cadre de l'information financière pro forma et en l'absence d'information disponible sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'établissement de l'amendement au document d'enregistrement universel, le *goodwill* a été déterminé par différence entre la contrepartie transférée et la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière de SBS au 31 décembre 2023. Par conséquent, le *goodwill* dit « provisoire » déterminé ci-après n'est, par construction, pas celui qui serait comptabilisé dans les états financiers consolidés d'Axway qui seront établis après l'Acquisition. Les évaluations définitives seront effectuées et la comptabilisation de l'Acquisition sera finalisée sur la base d'évaluation et autres études menées avec le support externe de spécialistes en évaluation après la réalisation effective de l'Acquisition.

Ce calcul provisoire n'a pour objectif que l'établissement des Informations Financières Pro Forma Non Auditées et est ainsi hypothétique et susceptible d'être révisé. En effet, la date d'acquisition sera différente de celle envisagée dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées et le cours de bourse est susceptible d'évoluer.

La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris pourra se traduire par la comptabilisation de certains actifs identifiables acquis qui auront une durée de vie limitée et qui seront amortis. Par conséquent, les résultats futurs du groupe pourraient être affectés de manière significative par les charges d'amortissements liées à ces actifs identifiables acquis.

Dans le cadre de l'établissement du pro forma et du règlement des éléments de prix relatifs à l'Acquisition (à savoir le prix des titres et le remboursement du Compte Courant), le Groupe a retenu pour hypothèse un prix initial d'acquisition des titres à 130 millions d'euros et un montant de Compte Courant à rembourser de 200 millions d'euros (cf. note 1).

Le *goodwill* provisoire a été déterminé comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2023</b>
Immobilisations (nettes) hors goodwill Sopra Banking Software	102 550
Autres actifs	135 648
Autres passifs	(578 046)
<b>Actif net consolidé</b>	<b>(339 848)</b>
Effet des Opérations de Réorganisations Préalables (Note 1)	183 368
<b>Actif net acquis</b>	<b>(156 480)</b>
<b>Contrepartie transférée</b>	<b>130 000</b>
<b>Goodwill provisoire</b>	<b>286 480</b>

L'impact du regroupement d'entreprises et du remboursement des comptes courants de SBS sur les Informations Financières Pro Forma Non Auditées s'établit tel que :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Elimination du goodwill historique Sopra</b>	<b>Goodwill provisoire</b>	<b>Remboursement compte courant SBS</b>	<b>Ajustement "Acquisition de Sopra (Note 3)"</b>
Ecarts d'acquisition	(254 120)	286 480	-	32 359
<b>Actifs non courants</b>	<b>(254 120)</b>	<b>286 480</b>	<b>-</b>	<b>32 359</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0	(130 000)	(200 000)	(330 000)
<b>Actifs courants</b>	<b>0</b>	<b>(130 000)</b>	<b>(200 000)</b>	<b>(330 000)</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>(254 120)</b>	<b>156 480</b>	<b>(200 000)</b>	<b>(297 641)</b>
Réserves consolidées et autres réserves	(254 120)	79 836 <sup>(1)</sup>	-	(174 285)
Résultat de l'exercice	0	76 644	-	76 644
<b>Capitaux propres – part attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>(254 120)</b>	<b>156 479</b>	<b>-</b>	<b>(97 641)</b>
Participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-	0
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(254 120)</b>	<b>156 479</b>	<b>-</b>	<b>(97 641)</b>
Emprunts et dettes financières - non courante	-	-	(8 456)	(8 456)
Dettes financières de location - non courante	-	-	-	0
Impôts différés passifs	-	-	-	0
Autres dettes non courantes y compris les provisions non courantes	-	-	-	0
<b>Passifs non courants</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8 456)</b>	<b>(8 456)</b>
Emprunts et dettes financières - part courante	-	-	(191 544)	(191 544)
Dettes financières de location - part courante	-	-	-	0
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	0
Produits constatés d'avance	-	-	-	0
Autres dettes courantes	-	-	-	0
<b>Passifs courants</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(191 544)</b>	<b>(191 544)</b>
<b>Total du passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(200 000)</b>	<b>(200 000)</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>(254 120)</b>	<b>156 479</b>	<b>(200 000)</b>	<b>(297 641)</b>

(1) L'impact de 79 936 K€ représente l'élimination en totalité du montant de « Réserves consolidées et autres réserves » de SBS. Le poste avant élimination a été impacté par les différents ajustements de la manière suivante :

- i. Le montant des « Réserves consolidées et autres réserves » chez SBS pré-opération est de -9 083K€
  - ii. Effets des Opérations de Réorganisation Préalables de 2024 (cf note 1) : +183 368 K€
  - iii. Impact de l'élimination du goodwill historique SBS (cf note 3) : -254 120 K€
- Solde des « Réserves consolidées et autres réserves » à éliminer (cf tableau ci-dessus) : -79 835k€

#### **Note 4 : Frais de transaction**

L'estimation des frais directement imputables à l'ensemble de l'Acquisition pour Axway, hors financement de l'Acquisition (cf. Note 2), et non encore comptabilisés à fin décembre 2023 s'élève à 3 235 milliers d'euros inclut principalement les coûts juridiques et de conseils liés à l'Acquisition. De par leur nature, ces coûts ne devraient pas avoir d'impacts récurrents sur la performance du Groupe Combiné à l'avenir. Par ailleurs, au 31 décembre 2023, aucun frais relatif à cette opération n'avait été comptabilisé dans les comptes d'Axway.

Aucun frais de transaction n'a été comptabilisé dans les comptes combinés de SBS au 31 décembre 2023, ainsi que sur l'exercice 2024, dans la mesure où tous les frais seront supportés par Sopra Steria Group.

**Note 5 : Annulation des opérations réciproques**

L'élimination des opérations réciproques entre la société Axway et SBS se détaille comme suit :

en milliers	Chez Axway à SBS	Chez SBS à Axway	Ajustement "Annulation des opérations réciproques" (Note 5)
Ventes de biens et services	1 983	44	(2 027)
Achats de biens et services	(44)	(1 983)	2 027
Créances clients	5	18	(24)
Dettes fournisseurs	(18)	(5)	24

**Note 6 : Ajustements liés aux règles et méthodes comptables**

Les directions d'Axway et Sopra Banking Software ont réalisé une comparaison préliminaire de leurs méthodes comptables. L'évaluation a permis d'identifier une différence significative concernant la politique de dépréciation des clients du Groupe sur certains pays. L'ajustement consiste en un complément de dépréciation client pour 5 018 milliers d'euros au 31 décembre 2023. A ce stade, le Groupe n'a pas identifié d'autres ajustements liés aux règles et méthodes comptables.

Par ailleurs, à la clôture de l'Acquisition, Axway procédera à une analyse approfondie des principes comptables de SBS, ce qui pourra éventuellement conduire à des reclassements ou à des ajustements complémentaires dans les comptes consolidés de Axway conformément aux normes IFRS en vigueur.

## **Annexe 2.2 - Rapport des commissaires aux comptes sur les Informations Financières Pro Forma Non Audité relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Au Directeur Général de la société Axway Software,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Axway Software SA (la « **Société** ») relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluses en annexe 2.1 de l'amendement au document d'enregistrement universel (les « **Informations Financières Pro Forma** »).

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de Sopra Banking Software (y compris le financement de l'acquisition) aurait pu avoir sur l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2023 et le compte de résultat consolidé de la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 de la Société si l'opération avait pris effet au 31 décembre 2023 pour l'état de la situation financière et le 1er janvier 2023 pour le compte de résultat. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) 2017/1129 et des orientations de l'ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) 2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par la Société.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- du dépôt de l'amendement au document d'enregistrement universel auprès de l'AMF ;
- et le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus approuvé par l'AMF serait notifié,

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Les Commissaires aux comptes

Fait à Courbevoie et Paris, le 22 juillet 2024

**Forvis Mazars SA**

Jérôme Neyret  
Associé

**Nexia S&A**

Olivier Joramie  
Associé

**Annexe 3 - Informations financières de Sopra Banking Software**

**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie



31, rue Henri Rochefort  
75017 Paris

## **Sopra Banking Software**

# **Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les Etats Financiers Combinés**

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

Mazars  
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes  
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

Aca Nexia  
Société par actions simplifiée d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes  
Capital de 41 045 812 € - RCS Paris B 331 057 406

## **Sopra Banking Software**

Société anonyme

RCS Annecy 450 792 999

## **Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les Etats Financiers Combinés**

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

Au Président du Conseil d'Administration de la société Sopra Banking Software,

### **Opinion**

En notre qualité de commissaires aux comptes de Sopra Banking Software (le « Société ») et dans le cadre du projet de cession d'une part significative des activités de la Société, nous avons effectué un audit des états financiers combinés de Sopra Banking Software comprenant l'état de situation financière combiné au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat net combiné, l'état du résultat global combiné, l'état des variations des capitaux propres combinés et le tableau de flux de trésorerie pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, et les notes aux états financiers combinés contenant un résumé des principales méthodes comptables (les « Etats financiers combinés »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les Etats Financiers Combinés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de combinaison pour chacun des exercices clos à ces dates.



# Fondement de l'opinion

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des Etats financiers Combinés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

# Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 6.2 « Bases de préparation des états financiers combinés » et 6.3 « Principes de combinaison » des Etats Financiers Combinés qui précisent les conventions et principes de combinaison.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Etats Financiers Combinés

Il appartient à la direction d'établir des Etats Financiers Combinés présentant une image fidèle au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Etats Financiers Combinés, il incombe, à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces Etats Financiers Combinés, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces Etats Financiers Combinés ont été établis sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des Etats Financiers Combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les Etats Financiers Combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des Etats Financiers Combinés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les Etats Financiers Combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les Etats Financiers Combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers Combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des Etats Financiers Combinés et évalue si les Etats Financiers Combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les Etats Financiers Combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des Etats Financiers Combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Courbevoie et Paris, date de la signature numérique

Mazars

DocuSigned by:  
*Alain Chavance*  
3CD8E8C8ED66439...

Alain CHAVANCE

Associé

Aca Nexia

DocuSigned by:  
*Sandrine Gimat*  
F9106BD457974C5...

Sandrine GIMAT

Associée

## 1. Etat du résultat net combiné

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	2.1	<b>359 228,1</b>	<b>334 879,1</b>
Charges de personnel	3.1	-237 797,1	-227 169,8
Achats et charges externes	2.2	-80 113,7	-68 019,5
Impôts et taxes		-3 178,3	-3 105,2
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		-7 078,2	-7 526,6
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des immobilisations louées		-8 269,8	-8 752,1
Autres produits et charges opérationnels courants	2.3	3 467,6	5 388,5
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>		<b>26 258,5</b>	<b>25 694,4</b>
en % du CA		7%	8%
Charges liées aux stock-options et assimilées	3.4	-3 688,4	-2 652,7
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés		-9 059,6	-9 893,1
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>13 510,6</b>	<b>13 148,7</b>
en % du CA		4%	4%
Autres produits et charges opérationnels	2.4	-59 771,3	-8 303,0
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-46 260,8</b>	<b>4 845,7</b>
en % du CA		-13%	1%
Coût de l'endettement financier net	9.1	-20 057,7	-8 541,0
Autres produits et charges financiers	9.1	-2 441,6	-2 289,2
Charge d'impôt	4.1	-7 883,7	-13 219,9
<b>Résultat net de l'ensemble combiné (a)</b>		<b>-76 643,8</b>	<b>-19 204,5</b>
<i>dont part attribuable aux actionnaires de la maison mère</i>		-76 643,8	-19 204,5
<i>dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		-	-

(a) *Le résultat net par action n'est pas pertinent à la date de rédaction du présent document compte tenu des modalités en cours de définition sur la structure juridique cible de l'actionnariat de Sopra Banking Software.*

## 2. Etat du résultat global combiné

(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Résultat net de l'ensemble combiné</b>		<b>-76 643,8</b>	<b>-19 204,5</b>
<b>Autres éléments du résultat global :</b>			
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	3.3	-677,4	9 757,9
Effets d'impôts		141,5	-2 558,4
<b>Sous-total des éléments comptabilisés par capitaux propres et non recyclables en résultat</b>		<b>-535,6</b>	<b>7 199,5</b>
Différences de conversion	6.4.3	467,6	-4 342,6
<b>Sous-total des éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables en résultat</b>		<b>467,6</b>	<b>-4 342,6</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts</b>		<b>-68,1</b>	<b>2 856,9</b>
<b>Résultat global</b>		<b>-76 711,9</b>	<b>-16 347,6</b>

### 3. Etat de la situation financière combinée

<b>Actif</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Écarts d'acquisition	6.1	254 120,3	305 131,4
Immobilisations incorporelles	6.2	61 312,8	53 753,6
Immobilisations corporelles	6.3	7 561,3	9 095,1
Droits d'utilisation des biens pris en location	7.1	33 675,8	21 140,6
Autres actifs financiers non courants	5.1	1 776,9	1 968,3
Impôts différés actifs	4.3	6 024,7	2 873,4
<b>Actif non courant</b>		<b>364 471,7</b>	<b>393 962,3</b>
Clients et comptes rattachés	5.2	97 664,9	94 321,0
Autres actifs courants	5.3	26 170,3	25 120,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.2	4 011,3	8 986,8
<b>Actif courant</b>		<b>127 846,6</b>	<b>128 428,6</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>492 318,3</b>	<b>522 390,9</b>
<b>Capitaux propres et passif</b> (en milliers d'euros)		<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>-85 727,2</b>	<b>-45 659,2</b>
Emprunts et dettes financières – part non courante		8 456,0	8 456,0
Dettes sur biens pris en location – part non courante	7.2	28 652,5	17 006,8
Impôts différés passifs	4.3	1 078,1	2 525,4
Engagements de retraite et assimilés	3.3	19 711,3	17 755,4
Provisions non courantes	8.1	3 756,5	5 293,7
<b>Passif non courant</b>		<b>61 654,5</b>	<b>51 037,2</b>
Emprunts et dettes financières – part courante		378 923,3	389 533,7
Dettes sur biens pris en location – part courante	7.2	6 768,0	5 292,2
Provisions courantes	8.1	108,9	1 405,8
Fournisseurs et comptes rattachés		27 368,9	21 576,4
Autres dettes courantes	5.4	103 221,9	99 204,9
<b>Passif courant</b>		<b>516 391,0</b>	<b>517 012,9</b>
<b>Total du passif</b>		<b>578 045,5</b>	<b>568 050,1</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>492 318,3</b>	<b>522 390,9</b>

## 4. Etat des variations des capitaux propres combinés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global	Autres éléments de capitaux propres	Total des capitaux propres
<b>Solde au 01/01/2022</b>	<b>-753,4</b>	<b>-</b>	<b>713,4</b>	<b>-40,0</b>
Résultat net de l'exercice 2022	-	-	-19 204,5	-19 204,5
Autres éléments du résultat global	-	7 199,5	-	7 199,5
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>7 199,5</b>	<b>-19 204,5</b>	<b>-12 005,0</b>
Rémunération fondée sur des actions	2 652,7	-	-	2 652,7
Contribution des actionnaires	-	-	-36 266,9	-36 266,9
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>1 899,3</b>	<b>7 199,5</b>	<b>-54 758,0</b>	<b>-45 659,2</b>
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-76 643,8	-76 643,8
Autres éléments du résultat global	-	-535,6	-	-535,6
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-535,6</b>	<b>-76 643,8</b>	<b>-77 179,4</b>
Rémunération fondée sur des actions	3 688,4			3 688,4
Contribution des actionnaires			33 423,1	33 423,1
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>5 587,7</b>	<b>6 663,8</b>	<b>-97 978,8</b>	<b>-85 727,2</b>

## 5. Tableau de flux de trésorerie combiné

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Résultat net combiné (y compris intérêts ne conférant pas le contrôle)</b>		<b>-76 643,8</b>	<b>-19 204,5</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions		78 999,6	30 723,4
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		3 688,4	2 652,7
Plus et moins-values de cession		0,0	714,2
Coût de l'endettement financier net <i>(y compris liés aux dettes sur biens pris en location)</i>		21 634,8	9 069,4
Charge d'impôt		7 883,7	13 219,9
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité avant variations des besoins en fonds de roulement (A)</b>		<b>35 562,7</b>	<b>37 175,2</b>
Impôt versé (B)		-13 118,0	-13 809,9
Variation du besoin en fonds de roulement (B.F.R.) lié à l'activité (C)		7 492,6	1 416,8
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)</b>		<b>29 937,4</b>	<b>24 782,0</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-23 607,2	-23 776,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		16,1	31,0
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie		56,1	47,4
Encaissements/(Décaissements) liés aux prêts et avances consentis		189,6	46,1
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>		<b>-23 345,4</b>	<b>-23 651,6</b>
Encaissements/(Décaissements) liés aux emprunts		0,0	-102,3
Loyers décaissés		-9 423,9	-9 065,7
Intérêts financiers nets versés (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)		-20 057,7	-8 528,6
Contribution des actionnaires		18 845,2	6 486,4
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>		<b>-10 636,5</b>	<b>-11 210,1</b>
Incidence des variations des cours des devises (G)		-895,5	2 883,8
<b>Variation de trésorerie nette (D + E + F + G)</b>		<b>-4 940,0</b>	<b>-7 195,9</b>
Trésorerie d'ouverture		8 879,3	16 075,2
Trésorerie de clôture		3 939,3	8 879,3



## **6. Notes aux états financiers combinés**

### **6.1 Présentation de l'activité et contexte de préparation des états financiers combinés**

L'entreprise des services du numérique Sopra Steria Group (ci-après le « Groupe » ou « SSG ») considère son intention de céder la majeure partie de sa division d'édition de logiciels bancaires Sopra Banking Software (ci-après « Sopra Banking Software » ou « le groupe combiné ») à Axway Software (ci-après, « l'Opération »).

Dans la perspective de l'Opération, le groupe combiné procédera à des opérations de réorganisation juridique (les « Opérations de Réorganisation Préalables »). A l'issue de ces Opérations de Réorganisation Préalables, les actifs et passifs non associés à Sopra Banking Software auront été transférés au groupe.

Les comptes combinés de Sopra Banking Software sont établis pour refléter ces Opérations de Réorganisation Préalables initiée par SSG en sa qualité d'actionnaire majoritaire du groupe combiné dans le cadre du plan de cession et avant l'achèvement de ces opérations. Ils utilisent les valeurs comptables historiques des actifs, passifs, produits et charges de Sopra Banking Software tels que comptabilisés dans les états financiers consolidés de SSG.

Les états financiers combinés peuvent ne pas être indicatifs de la performance future de Sopra Banking Software, et ils ne reflètent pas nécessairement ce que le résultat global, la situation financière et les flux de trésorerie auraient été si Sopra Banking Software avait opéré comme un groupe autonome présentant des états financiers distincts de ceux de SSG pour les périodes présentées.

Les états financiers combinés sont présentés en milliers d'euros (k€) et arrondis à une décimale sauf indication contraire, des différences d'arrondis peuvent apparaître.

Les sections suivantes décrivent les bases de préparation et les principes comptables retenus des comptes combinés clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022.

### **6.2 Bases de préparation des états financiers combinés**

Les états financiers combinés au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm). Ils présentent la situation financière combinée de l'activité Sopra Banking Software et le résultat global combiné, la variation des capitaux propres combinés et des flux de trésorerie combinés extraits des états financiers historiques de SSG. Ils utilisent les valeurs comptables historiques des actifs et passifs de Sopra Banking Software tels qu'ils sont présentés dans les états financiers historiques de SSG.

Lors de la préparation de l'information financière combinée, certaines conventions comptables couramment utilisées pour la préparation de l'information financière combinée historique ont été appliquées comme précisées ci-après.

Les états financiers du groupe combiné couvrent les périodes de 12 mois arrêtées aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022. Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 avril 2024.

#### **6.2.1 Application de la norme IFRS 1**

Le groupe combiné, en tant que groupe combiné, n'a pas antérieurement préparé d'états financiers dans le référentiel IFRS, ni dans un autre référentiel. Les états financiers combinés de Sopra Banking Software clos au 31 décembre 2023 sont donc les premiers établis dans le référentiel IFRS pour ce périmètre. Ils ont été préparés selon les dispositions de la norme IFRS 1 (Première adoption des normes internationales d'information financière). Dans la mesure où les états financiers combinés comprennent une année comparative (exercice 2022), la « date de transition » aux IFRS est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, i.e. l'ouverture de la première période comparative.

IFRS 1 prévoit, comme principe général, un retraitement rétrospectif des éléments d'actif et de passif, comme si les normes IFRS avaient toujours été appliquées. Néanmoins, la norme prévoit un certain nombre d'options permettant, pour tout ou partie des éléments de l'état de la situation financière, de ne pas procéder à un traitement rétrospectif.

En application du paragraphe D16.(a) de la norme IFRS 1, Sopra Banking Software a retenu l'option d'évaluer les actifs et passifs attribuables à Sopra Banking Software sur la base des valeurs comptables qui seraient incluses dans les comptes de SSG si aucun ajustement n'était effectué pour les procédures de consolidation et pour les effets des regroupements d'entreprises au cours desquels l'entité mère de SSG (ou des filiales de SSG situées en dehors du périmètre de combinaison) ont pris le contrôle d'entités juridiques ou d'activités intégrées dans le périmètre de combinaison, tels que des ajustements de juste valeur d'actifs et de passifs identifiés ou la comptabilisation d'écarts d'acquisition. Toutefois, en l'absence de tels regroupements d'entreprises sur les exercices présentés clos aux 31

décembre 2023 et 31 décembre 2022, aucune écriture résultant de cette disposition n'a été identifiée. Ce commentaire vaut également pour la période précédant le 1er janvier 2022.

Dans la mesure où Sopra Banking Software n'a pas préalablement préparé d'états financiers dans un autre référentiel pour ce périmètre, les états financiers combinés présentés n'incluent aucune réconciliation avec un autre référentiel liée à la première adoption de l'IFRS 1.

### **6.2.2. Application de nouvelles normes et interprétations**

Les nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 consistent principalement en l'amendement à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » relatif aux contrats déficitaires et aux coûts à prendre en compte pour comptabiliser une provision pour contrat déficitaire. Le groupe combiné Sopra Banking Software n'a pas identifié d'impact de l'application de cet amendement.

Le groupe combiné Sopra Banking Software n'a pas identifié de nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne, d'application obligatoire postérieure au 31 décembre 2022 et pouvant être appliqués de manière anticipée.

Les nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023 consistent principalement en les amendements à : IAS 1 « Présentation des états financiers » relatifs aux informations à fournir sur les méthodes comptables ;

- IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » (définition des estimations comptables)
- IAS 12 « Impôts sur le résultat » sur l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction.

L'application de ces nouveaux textes n'a pas d'effet sur les états financiers combinés et leurs notes.

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » a aussi été amendée pour prendre en compte la réforme fiscale internationale et les règles du Pilier Deux de l'OCDE. Par ailleurs, l'IFRS Interpretation Committee (IFRS IC) a publié au cours du premier semestre de l'exercice 2023 une décision définitive relative à la définition d'un contrat de location et aux droits de substitution dans IFRS 16 « Contrats de location ». Cet amendement et cette décision n'ont pas d'impacts sur les états financiers du groupe Sopra Banking Software.

Le Groupe combiné n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne, d'application obligatoire postérieure au 31 décembre 2023 et pouvant être appliqués de manière anticipée.

### **6.2.3 Périmètre de combinaison et définition de l'entité reporting**

Le périmètre des états financiers combinés de Sopra Banking Software pour les exercices clos aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 a été déterminé selon les principes de l'approche de réorganisation juridique. Cette approche repose sur le fait que les activités économiques qui formeront le nouveau groupe combiné Sopra Banking Software n'étaient pas gérées comme un seul groupe autonome dans le passé, mais que les entités et les activités dédiées sont juridiquement liées dans le cadre d'un processus de réorganisation.

Au cours des périodes présentées dans les états financiers combinés, le groupe combiné était sous contrôle de SSG. L'activité de Sopra Banking Software a historiquement été exploitée dans le cadre des activités de Sopra Steria Group et non comme un groupe autonome. Le périmètre qui constitue le groupe combiné Sopra Banking Software n'a pas d'existence juridique propre dans le passé mais reflète les opérations juridiques cibles qui seront en place au moment de l'Opération.

Les transactions « inter » sociétés entre entités du groupe combiné Sopra Banking Software ont été éliminées, tandis que les transactions entre Sopra Banking Software et SSG ont été déclarées comme transactions entre parties liées.

Le périmètre des états financiers combinés comprend :

- des entités juridiques entièrement transférées à Sopra Banking Software;
- des entités juridiques transférées au périmètre Sopra Banking Software et dont seule l'activité Sopra Banking Software est incluse dans les états financiers combinés ;
- des entités juridiques non transférées au périmètre Sopra Banking Software mais dont l'activité Sopra Banking Software est incluse dans les états financiers combinés ;

- a. Entités juridiques entièrement transférées à Sopra Banking Software et dont l'activité est entièrement transférée à Sopra Banking Software

Entité	Pays	% de détention
Sopra Banking Software Morocco	Maroc	100,00%
Sopra Software Cameroun	Cameroun	95,00%
Sopra Banking Gabon	Gabon	100,00%
Sopra Banking Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	100,00%
Cassiopae Ltd	Royaume-Uni	100,00%
Sopra Banking Software Iceland	Islande	100,00%
Steria Medshore Morocco	Maroc	100,00%
Field Solutions Ltd.	Royaume-Uni	100,00%
Sopra Banking Software Tunisia	Tunisie	99,99%
Sopra Banking Software Senegal	Sénégal	100,00%
Apak Group Ltd.	Royaume-Uni	100,00%
SAMIC	Monaco	99,60%
SAB Tunisie	Tunisie	99,99%
Sopra Financial Solutions FZCO	Emirats Arabes Unis	100,00%
Sopra Banking Software Ireland Ltd.	Irlande	100,00%
SAB Atlas <sup>(1)</sup>	Maroc	100,00%
SAB Pacifique <sup>(2)</sup>	Polynésie	100,00%
SAB Méditerranée	Liban	98,00%

(1) SAB Atlas a été fusionnée dans Sopra Banking Software Morocco en décembre 2022

(2) SAB Pacifique a été fusionnée dans Sopra Banking Software France en juin 2023

- b. Entités juridiques transférées au périmètre Sopra Banking Software et dont seule l'activité Sopra Banking Software est incluse dans les états financiers combinés

Entité	Pays	% de détention
Sopra Banking Software France	France	100,00%
Sopra Banking Software Belgium	Belgique	100,00%
Sopra Banking Software Solutions India Private Ltd	Inde	99,95%
Sopra Banking Iberia SI	Espagne	100,00%
Sopra Banking Software US Inc.	USA	100,00%
Sopra Banking Ltd.	Royaume-Uni	100,00%
Sopra Banking Lux.	Luxembourg	100,00%
Sopra Financial Solutions Netherlands BV	Pays-Bas	100,00%

- c. Entités juridiques non-transférées au périmètre Sopra Banking Software et dont seule l'activité Sopra Banking Software est incluse dans les états financiers combinés

Entité	Pays	% de détention
Sopra Banking Software GmbH	Allemagne	100,00%

### **6.3 Principes de combinaison**

Les sections suivantes présentent les principes de combinaison qui ont été appliqués lors de la préparation des états financiers combinés de Sopra Banking Software.

Les états financiers combinés de Sopra Banking Software comprennent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie, les allocations des coûts et charges indirectes liés aux activités du groupe combiné. Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées uniformément sur toutes les périodes présentées, y compris la situation financière d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ces états financiers combinés au 31 décembre 2023 et 2022 ne tiennent pas compte des événements ou informations postérieurs survenus après la date d'arrêté des comptes consolidés 2023 et 2022 de SSG (soit, respectivement les 21 février 2024 et le 22 février 2023), et avant la publication de ces états financiers combinés.

#### **6.3.1 Etat du résultat net combiné**

L'état du résultat net combiné de Sopra Banking Software présente les produits et charges historiques attribuables à l'activité de Sopra Banking Software ; ils ont été déterminés à partir des comptes consolidés historiques de Sopra

Steria Group. Les données ayant servies au détournage proviennent des états de gestion interne à Sopra Banking Software.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du périmètre Sopra Banking Software a été identifié et comptabilisé dans le compte de résultat sur la base de l'activité historique générée par les activités "Edition", "Solutions" et "Intégration de systèmes" de Sopra Banking Software.

L'allocation du chiffre d'affaires à Sopra Banking Software a été effectuée à partir de projets et produits attribuables au périmètre Sopra Banking Software.

Lorsque les transactions ont été réalisées avec d'autres entités juridiques du groupe combiné, le chiffre d'affaires reflété dans les états financiers combinés de Sopra Banking Software a été déterminé, par projet, sur la base des transactions commerciales historiquement réalisées et déterminées selon le mécanisme de prix de transfert historiquement appliqué par SSG.

Lorsque les ventes ont été réalisées au sein d'une même entité juridique, le chiffre d'affaires attribué à Sopra Banking Software a été déterminé comme si les transactions avaient été réalisées entre des entités juridiques distinctes sur la base de la politique de prix de transfert telle qu'appliquée historiquement par SSG dans des opérations similaires.

### Charges de personnel

Les frais de personnel de Sopra Banking Software représentent les charges du personnel transférées. Ils ont été déterminés à partir d'états de gestion transmise par la direction financière de SBS. La masse salariale directement attribuables à des sous-projets opérationnels (produits et solutions) a été détournée de la même façon que le chiffre d'affaires. Pour la masse salariale qui ne pouvait pas être directement attribuée à des sous-projets et solutions, une clé d'allocation a été utilisée pour répartir ces charges fixes par produits et solutions.

Celles-ci incluent :

- Les salaires et primes, y compris les charges sociales, les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme ;
- La charge relative aux plans de rémunération en actions déterminée par référence aux plans de rémunération en actions existants attribués par SSG aux salariés appartenant aux activités Sopra Banking Software et faisant partie des effectifs Sopra Banking Software dans la mesure où le groupe combiné Sopra Banking Software n'est pas constitué sur la base d'un périmètre juridique distinct ;
- La participation et l'intéressement.

La contribution salariale des effectifs SSG non-transférés mais bénéficiant aux activités Sopra Banking Software est prise en compte dans les coûts totaux des services centraux encourus par Sopra Steria Group et alloués à Sopra Banking Software selon les principes décrits dans la section suivante.

### Achats et charges externes

Les achats et charges externes liés aux activités de Sopra Banking Software reflètent le coût historique des achats et charges externes.

Afin de refléter le coût historique total des activités Sopra Banking Software, les ressources et infrastructures de SSG partagées avec Sopra Banking Software ont été allouées sur la base de leur utilisation par Sopra Banking Software. Les principes d'allocation ont été adaptés à la nature des charges sous-jacentes pour en assurer la pertinence et leur application de manière homogène sur les périodes présentées. Ces principes sont ainsi déterminés en fonction du service considéré.

Les charges de personnel relatif aux activités Sopra Banking Software ont été considérées pertinentes pour l'allocation des dépenses des fonctions globales du groupe combiné, qui correspondent principalement :

- aux fonctions supports telles que les affaires juridiques, la finance, les systèmes d'information, les services de communication, les ressources humaines ou les services relatifs à la gestion du parc immobilier et aussi ceux de gestion de la relation commerciale, l'administration des commandes ou le département achats et approvisionnements,
- aux programmes d'assurances et de couverture du risque

En outre, les coûts de séparation liés à l'opération de cession des activités Sopra Banking Software, étant à la charge du vendeur, n'ont pas impacté les comptes du groupe combiné sur l'ensemble des périodes présentées.

### Impôts et taxes (autres que l'impôt sur le résultat)

Les impôts et taxes reflétés dans les comptes de Sopra Banking Software correspondent aux impôts et taxes historiques des entités juridiques transférées dans Sopra Banking Software. Lorsqu'il s'agit d'impôts et taxes partiellement attribuable au périmètre Sopra Banking Software, une clé d'allocation consistante avec la nature sous-jacente a été appliquée afin de refléter une quote-part de la charge au périmètre Sopra Banking Software.

#### Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

Les charges correspondent aux dotations aux amortissements des actifs transférés à Sopra Banking Software.

#### Charges liées aux stock-options

Les charges liées aux stock-options se composent d'avantages accordés aux salariés au titre des plans d'attribution d'actions gratuites de performance et au titre du plan d'actionnariat salarié WeShare.

#### Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels alloués à Sopra Banking Software correspondent à des produits et des charges opérationnels inhabituels, anormaux, non prédictifs, présentés de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes.

#### Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net provenant d'entités juridiques entièrement dédiées à Sopra Banking Software a été intégralement alloué à Sopra Banking Software à l'exception des effets relatifs aux instruments de couverture dans la mesure où la politique de couverture est gérée par Sopra Steria Group.

#### Autres produits et charges financières

Les autres produits et charges financiers ont été reflétés dans les états financiers combinés en cohérence avec les dettes financières inscrites au bilan de Sopra Banking Software et ils ont été analysés sur la base extraite de l'outil de gestion.

#### Charge d'impôt et impôt différé

Les impôts courants et différés ont été déterminés comme si les sociétés et les activités de la combinaison Sopra Banking Software constituaient des entités imposables distinctes.

Les impôts différés sur déficits reportables des entités sortant de l'intégration fiscale française ainsi que ceux des entités non apportées dans le cadre des réorganisations juridiques (Allemagne) n'ont pas été transférés dans Sopra Banking Software.

Les impôts différés sur autres natures ont été alloués sur la base de l'allocation des bases fiscales allouées au périmètre Sopra Banking Software.

#### Transactions intragroupe et transactions avec des parties liées

Les transactions avec les filiales sur lesquelles le groupe combiné exerce un contrôle ou une influence notable, les coentreprises, les principaux dirigeants ou actionnaires principaux, ont été considérées comme des transactions avec les parties liées dès lors qu'elles ne constituaient pas des transactions intragroupes aux bornes de Sopra Banking Software et ils ont été analysés sur la base extraite de l'outil de gestion.

### **6.3.2 Etat de la situation financière combinée**

Les états financiers combinés comprennent les actifs et passifs directement attribuables au groupe combiné Sopra Banking Software, ainsi que les actifs et passifs résultant des transactions avec les parties liées. Les données ayant servi au détournage proviennent des états de gestion interne à Sopra Banking Software.

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ont été alloués à Sopra Banking Software sur base de l'activité sous-jacente.

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles entièrement dédiées à l'activité Sopra Banking Software sont celles détenues par les entités juridiques transférées au périmètre.

Dans le cas où des immobilisations sont mixtes et partiellement utilisées par Sopra Banking Software, une quote-part de l'amortissement reflétant cette utilisation par Sopra Banking Software a été enregistrée dans l'Etat du résultat net combiné, en Autres produits et charges opérationnels courants :

- En produit lorsque l'immobilisation est partiellement utilisée par Sopra Banking Software et est transférée au périmètre Sopra Banking Software
- En charge lorsque l'immobilisation est partiellement utilisée par Sopra Banking Software mais n'est pas transférée (cf. Note 2.3)

### Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation des locaux et matériels informatiques concernent ceux détenus par les entités juridiques transférées.

Les droits d'utilisation relatifs aux véhicules ont été alloués sur la base de l'allocation du personnel.

Les dettes de location associées à ces actifs suivent les mêmes traitements dans les comptes combinés de Sopra Banking Software.

### Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont principalement constitués de dépôts et cautionnements des entités historiques transférées.

### Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs ont été reconnus lorsqu'il existait une différence temporelle, attribuable à Sopra Banking Software, entre les bases comptables des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Une position d'impôt différé a été comptabilisée dans les états financiers combinés lorsque l'actif ou le passif sous-jacent a été considéré comme entièrement attribuable à Sopra Banking Software.

Les impôts différés activés, relatifs à des déficits nés dans le cadre d'une intégration fiscale avec SSG n'ont pas été reflétés dans les comptes combinés, dans la mesure où ces déficits ont déjà été consommés par SSG et ne seront pas transférés à Sopra Banking Software.

### Stocks

Les stocks ont été reflétés dans les états financiers combinés de Sopra Banking Software lorsqu'ils ont été considérés comme entièrement attribuables aux activités de Sopra Banking Software sur la base d'une analyse par projet.

### Créances clients et dettes fournisseurs

Les créances clients et les dettes fournisseurs ont été reflétées dans les états financiers combinés lorsqu'elles ont été considérées comme entièrement attribuables au périmètre Sopra Banking Software. Elles ont été déterminées sur la base d'informations analytiques relatives aux projets, de manière cohérente avec les montants reflétés dans le compte de résultat combiné. Lorsque l'information analytique n'était pas disponible, une clé d'allocation a été utilisée afin de refléter la quote-part de créances clients et dettes fournisseurs attribuables au périmètre Sopra Banking Software.

### Autres créances et dettes courantes

Les créances sociales ont été allouées à Sopra Banking Software sur la base d'une clé d'allocation basée sur la masse salariale du périmètre Sopra Banking Software.

Les créances fiscales ont été allouées à Sopra Banking Software sur base des entités juridiques légalement transférées à Sopra Banking Software.

Les charges constatées d'avance et produits constatés d'avance ont été déterminés sur la base d'informations analytiques relatives aux projets, de manière cohérente avec les montants reflétés dans le compte de résultat combiné. Lorsque l'information analytique n'était pas disponible, une clé d'allocation a été utilisée afin de refléter la quote-part de créances clients et dettes fournisseurs attribuables au périmètre Sopra Banking Software

### Trésorerie et équivalents de trésorerie, passifs financiers

Pour les entités juridiques transférées à Sopra Banking Software, la trésorerie et équivalents de trésorerie ont été intégralement alloués dans les états financiers combinés.

### Capitaux propres et financement

Les capitaux propres combinés de Sopra Banking Software se composent des actifs nets attribuables au groupe combiné. Sopra Banking Software ne constituant pas un groupe juridique au cours des périodes présentées, les capitaux propres combinés n'incluent pas de capital social.

SSG étant détenteur de 100% des actions des entités légales incluses dans le périmètre Sopra Banking Software avant la réalisation de l'Opération à l'exception de l'entité Sopra Banking Software Solutions India Private Ltd, la totalité des capitaux propres combinés est attribuable au groupe combiné Sopra Banking Software. Les capitaux propres combinés représentent les capitaux propres cumulés, incluant le résultat net attribuable aux activités Sopra Banking Software, les autres éléments du résultat global ainsi que les contributions nettes additionnelles des actionnaires de Sopra Steria Group au groupe combiné Sopra Banking Software.

Les variations des capitaux propres combinés sont induites par le résultat global de la période et les contributions nettes des actionnaires de Sopra Steria Group reflétant les flux de trésorerie provenant des activités Sopra Banking Software.

En l'absence d'intérêts non contrôlants, l'intégralité des capitaux propres est attribuable au groupe combiné.

Le financement des activités Sopra Banking Software assuré par SSG sur l'ensemble des périodes présentées se traduit dans la situation financière combinée de Sopra Banking Software :

- par des contributions nettes des actionnaires de SSG pour les entités juridiques non transférées au périmètre Sopra Banking Software mais dont l'activité Sopra Banking Software est incluse dans les états financiers combinés, et
- par la détention d'actifs et passifs financiers de court terme à l'égard de SSG pour les entités juridiques transférées à Sopra Banking Software membres de la convention de gestion centralisée de trésorerie en place chez SSG.

Les Opérations de Réorganisation Préalables pourraient modifier la structure de financement des activités de Sopra Banking Software, telle qu'elle est reflétée dans les comptes combinés. Les états financiers combinés présentés ci-après ont été préparés sans anticiper les effets de cette réorganisation juridique qui interviendra en 2024.

### Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les employés devant être transférés à Sopra Banking Software ont été reflétés dans les états financiers combinés.

### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges reflétées dans Sopra Banking Software ont été allouées en fonction du détail sous-jacent.

## **6.4 Règles et méthodes comptables**

### ***6.4.1 Évolutions et règles des méthodes comptables***

Les états financiers combinés au 31 Décembre 2023 et au 31 Décembre 2022 ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm).

### ***6.4.2 Estimations et jugements comptables***

Le groupe combiné Sopra Banking Software doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. L'établissement des comptes combinés est effectué sur la base d'estimations du groupe combiné Sopra Banking Software, dont celles applicables sont :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires
- Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi
- La valorisation d'actifs d'impôts différés
- La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles et notamment des écarts d'acquisition
- Les durées de location et les valorisations des actifs et passifs des biens pris en location
- Les provisions pour risques

### ***6.4.3 Format et conversion des états financiers***

## a. Format des états financiers

Sopra Banking Software s'appuie pour la présentation de ses états financiers combinés sur la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2013-03 en date du 7 novembre 2013 relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

Le format du compte de résultat a été adapté pour améliorer la présentation de la performance de l'entreprise : un agrégat intitulé Résultat opérationnel d'activité a été introduit avant le Résultat opérationnel courant. Il s'agit d'un indicateur utilisé en interne par la Direction pour évaluer la performance de l'entreprise. Cet indicateur correspond au Résultat opérationnel courant retraité :

- De la charge relative aux coûts et aux avantages accordés aux bénéficiaires des plans de stock-options, d'actions gratuites et d'actionnariat salarié ;
- Des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

Le Résultat opérationnel est ensuite obtenu en additionnant au Résultat opérationnel courant les Autres produits et charges opérationnels. Ceux-ci correspondent à des produits et des charges opérationnels inhabituels, anormaux, peu fréquents, non prédictifs, et de montant particulièrement significatif, présentés de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes.

## b. Conversion des états financiers

### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités de Sopra Banking Software sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers combinés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Sopra Steria Group.

### Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes de toutes les entités de Sopra Banking Software dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique Autres éléments du résultat global et sont stockées en capitaux propres dans les réserves de conversion.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres en application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupe ont été considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net de Sopra Banking Software dans les filiales étrangères concernées.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont recyclées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les taux utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères utilisées dans Sopra Banking Software sont les suivants :

1 €/Devise	Taux moyens de la période		Taux de fin de période	
	Exercice 2023	Exercice 2022	31/12/2023	31/12/2022
Dinar tunisien	3,3556	3,2568	3,3969	3,3289
Dirham marocain	10,9532	10,6438	10,9017	11,1608
Dollar américain	1,0813	1,0530	1,1050	1,0666
Livre sterling	0,8698	0,8528	0,8691	0,8869
Réal brésilien	5,4010	5,4399	5,3618	5,6386
Roupie (Inde)	89,3001	82,6864	91,9045	88,1710

### Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont



comptabilisés en résultat, en Autres produits et charges opérationnels courants pour les transactions faisant l'objet d'une couverture de change et en Autres produits et charges financiers pour les autres.

### Hyperinflation au Liban

L'économie du Liban est une économie en hyperinflation. IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » définit les retraitements à apporter dans cette situation. La monnaie fonctionnelle de la filiale du groupe combiné dans ce pays est le dollar américain. Dans cette situation, la norme ne requiert aucun ajustement.

### **6.4.4 Présentation des comptes combinés**

#### Bases d'évaluation

Les états financiers combinés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Ces catégories sont précisées dans les notes ci-après.

## NOTE 1 INFORMATION SECTORIELLE

### 1.1 Résultats sectoriels

Selon l'application de la norme IFRS 8, "Banking Software" est l'unique secteur opérationnel pour Sopra Banking Software.

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'affaires	359 228,1	334 879,1
Résultat opérationnel d'activité	26 258,5	25 692,0
Résultat opérationnel courant	13 510,6	13 146,2
Résultat opérationnel	-46 260,8	4 843,3

### 1.2 Ventilation par pays du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	France	Autres	TOTAL
Exercice 2022	190 073,1	144 806,0	334 879,1
<b>Exercice 2023</b>	<b>196 418,2</b>	<b>162 809,9</b>	<b>359 228,1</b>

### 1.3 Ventilation par pays des actifs non courants

(en milliers d'euros)	Exercice 2023			Exercice 2022		
	France	Autres	TOTAL	France	Autres	TOTAL
Écarts d'acquisition	143 447,2	110 673,1	<b>254 120,3</b>	196 647,2	108 484,2	305 131,4
Immobilisations incorporelles	47 680,9	13 631,9	<b>61 312,8</b>	39 569,4	14 184,3	53 753,6
Immobilisations corporelles	422,9	7 138,4	<b>7 561,3</b>	614,1	8 481,0	9 095,1

## NOTE 2 – Autres produits et charges du résultat opérationnel

### 2.1. Analyse du chiffre d'affaires par pôle

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations dont le revenu est reconnu à un moment précis (licences principalement) et d'autres selon la méthode de l'avancement (maintenance applicative par exemple).

#### Reconnaissance du revenu

La correcte application d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" est l'enjeu le plus significatif dans l'application des IFRS pour le groupe combiné. Le chiffre d'affaires doit être reconnu de manière à traduire le transfert du contrôle des biens ou des services promis au client dans le cadre des projets pour le montant de contrepartie auquel le groupe combiné s'attend à avoir droit en échange.

#### a. En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- le chiffre d'affaires Licence est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de ventes de licence constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- le chiffre d'affaires Maintenance est comptabilisé prorata temporis et, généralement, facturé d'avance ;
- le chiffre d'affaires des prestations de services, le plus fréquemment effectuées en mode régie, est enregistré au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e. ci-dessous.

#### b. Prestations dans le cadre d'un contrat de Software as a Service

Le fournisseur transfère le contrôle du service progressivement au client et de ce fait reconnaît le chiffre d'affaires progressivement : « le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ».

**c. Parfois, des contrats composés de prestations distinctes (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global**

Dans ce cas, le prix de transaction du contrat est affecté à chaque prestation comme suit : le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la valeur réelle des autres prestations qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

**d. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel ou à la mise en place du service Software as a Service**

En cas de vente de progiciel, cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

**e. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie**

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique Factures à établir du poste Clients et comptes rattachés ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique Produits constatés d'avance du poste Autres dettes courantes.

**f. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait**

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

## 2.2 Achats et charges externes inclus dans le résultat opérationnel d'activité

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Achats de sous-traitance sur projets	-52 172,7	-45 893,8
Achats non stockés de matériel et fournitures	-1 516,4	-1 243,7
Achats de marchandises et variation de stock	-1 208,5	-1 700,1
Locations	-1 860,4	-1 617,4
Entretien et réparations	-1 688,5	-1 806,9
Sous-traitance générale	-737,6	-1 146,5
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-4 904,0	-3 222,6
Publicité et relations publiques	-4 963,8	-3 029,0
Déplacements et missions	-9 344,6	-7 446,7
Télécommunications	-851,0	-850,0
Autres charges	-866,2	-62,8
<b>TOTAL</b>	<b>-80 113,7</b>	<b>-68 019,5</b>

## 2.3 Autres produits et charges opérationnelles courants inclus dans le résultat opérationnel d'activité

Les Autres produits et charges opérationnels courants, d'un montant de 3 468 k€ (5 388 k€ en 2022), comprennent principalement la refacturation à SSG de l'utilisation des actifs partagés détenus et loués par Sopra Banking Software pour 1 330k€ en 2023 et un profit net de change de 1 117 k€ (2 139 k€ en 2022), celui-ci venant couvrir les effets du change sur les autres postes du Résultat opérationnel d'activité.

## 2.4 Autres produits et charges opérationnelles du résultat opérationnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Coûts nets de restructuration et de réorganisation	-5 035,1	-5 082,1
Dépréciations d'actifs	-53 200,0	-177,3
Autres charges opérationnelles	-2 422,0	-3 173,2
<b>Total des autres charges opérationnelles</b>	<b>-60 657,0</b>	<b>-8 432,5</b>
Autres produits opérationnels	885,7	129,5
<b>Total des autres produits opérationnels</b>	<b>885,7</b>	<b>129,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-59 771,3</b>	<b>-8 303,0</b>

En 2023 les autres charges opérationnelles comprennent 53 200 k€ de dotation aux provisions pour dépréciation à la suite de la dépréciation de l'écart d'acquisition en France.

Les Autres produits et charges opérationnels sont également constitués de coûts de restructuration, principalement France, pour 5 035 k€ en 2023 et 5 082 k€ en 2022.

## NOTE 3 – Avantages au personnel et paiements fondés en actions

### 3.1 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements	-183 910,0	-175 222,7
Charges sociales	-50 906,2	-50 055,3
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	-2 980,9	-1 891,8
<b>TOTAL</b>	<b>-237 797,1</b>	<b>-227 169,8</b>

En charges de personnel est comptabilisé le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Les principes applicables aux charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés sont décrits aux notes 3.2 pour les autres avantages à long terme et 3.3 pour les avantages postérieurs à l'emploi.

### 3.2 Effectifs

Effectifs fin de période	Exercice 2023
France	1 095
International	2 491
<b>TOTAL</b>	<b>3 586</b>

### 3.3 Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Actifs de couverture	-223,3	-208,5
Avantages postérieurs à l'emploi au passif	16 962,3	15 834,9
<b>Avantages postérieurs à l'emploi nets</b>	<b>16 739,0</b>	<b>15 626,4</b>
Autres avantages à long terme	2 972,4	2 129,0
<b>TOTAL</b>	<b>19 711,3</b>	<b>17 755,4</b>

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent principalement :

#### 3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent principalement les engagements du groupe combiné vis-à-vis de ses employés au titre des indemnités de fin de carrière en France (91 % des obligations totales du groupe combiné), des régimes de retraite à prestations définies en Allemagne (5% des obligations totales du groupe combiné).

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le groupe combiné provisionne ses engagements envers les salariés en application essentiellement des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

Ce passif évolue notamment en fonction d'hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité (statistiques publiques), et du taux d'actualisation (iBoxx pour la zone euro).

Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

Le calcul de l'indemnité conventionnelle de départ en retraite a évolué. Ce changement a été effectif au cours du premier trimestre 2023 dans le mois suivant la date de publication de l'arrêté d'extension par le Ministère du Travail d'un avenant à la convention collective Syntec. Celui-ci vise à aligner le calcul de l'indemnité de départ en retraite sur celui de l'indemnité de licenciement ce qui a eu pour effet d'ajouter à la base de salaire les primes versées aux salariés. Cet amendement de régime a augmenté la valeur du passif. Son coût avait été anticipé et comptabilisé au 31 décembre 2022 en Autres charges opérationnelles du Résultat opérationnel et s'élevait à 3 300 k€.

En 2023, la réforme des retraites issue de la loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 modifie le cadre institutionnel des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits résultant des régimes de retraite : recul de l'âge de départ et allongement des durées de cotisations. Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime. Son impact est reconnu directement au compte de résultat, en Autres charges opérationnelles du Résultat opérationnel. Il s'agit d'un produit qui s'élève à 900 k€.

En Allemagne, un plan existe et fait l'objet d'une provision car il n'est pas financé. Il a pour objet le versement d'une pension minimale. Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

#### Évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2023 et 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Indemnités de fin de carrière France</b>	<b>Fonds de pension à prestations définies Allemagne</b>	<b>Total France et Allemagne</b>
<b>Hypothèses de calcul des dettes actuarielles</b>			
Taux d'actualisation	3,59%	4,05%	
Augmentation des salaires	2,50 %	2,00% à 2,75%	
<b>Montants comptabilisés au bilan</b>			
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2023	15 518,0	363,4	15 881,5
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2023	223,3	0,0	223,3
<b>Passif net au bilan au 31/12/2023</b>	<b>15 294,7</b>	<b>363,4</b>	<b>15 658,1</b>
<b>Composantes du coût du passif net</b>			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	816,5	2,7	819,2
Coût des services passés	-620,1	0,0	-620,1
Intérêts sur l'obligation	520,9	13,8	534,7
Intérêts sur les actifs du régime	-8,1	0,0	-8,1
<b>Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat</b>	<b>709,2</b>	<b>16,5</b>	<b>725,7</b>
Effet des réévaluations du passif net	880,3	-25,0	855,2
dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	-1,1	0,0	-1,1
dont écart d'expérience	-29,1	-25,0	-54,1
dont effet des changements d'hypothèses démographique	-224,0	0,0	-224,0

dont effet des changement dans les hypothèses financières	1 134,5	0,0	1 134,5
dont effet du plafonnement des actifs	0,0	0,0	0,0
<b>Total des charges comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>880,3</b>	<b>-25,0</b>	<b>855,2</b>
Variation du périmètre	-904,5	388,3	-516,2
Charge nette comptabilisées en comptes de résultat	709,2	16,5	725,7
Charge nette comptabilisées en capitaux propres	880,3	-25,0	855,2
Prestations servies	-559,9	-16,3	-576,3
<b>Passif / Actif net au 31 décembre 2023</b>	<b>15 294,7</b>	<b>363,4</b>	<b>15 658,1</b>

(en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière France	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Total France et Allemagne
<b>Hypothèses de calcul des dettes actuarielles</b>			
Taux d'actualisation	3,77%	3,63%	
Augmentation des salaires	2,50 %	2,00% à 2,75%	
<b>Montants comptabilisés au bilan</b>			
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2022	15 383,9	248,2	15 632,1
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2022	214,2	0,0	214,2
<b>Passif net au bilan au 31/12/2022</b>	<b>15 169,6</b>	<b>248,2</b>	<b>15 417,9</b>
<b>Composantes du coût du passif net</b>			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 162,5	2,9	1 165,5
Coût des services passés	2 291,6	0,0	2 291,6
Intérêts sur l'obligation	173,0	2,4	175,4
Intérêts sur les actifs du régime	-2,1	0,0	-2,1
<b>Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat</b>	<b>3 625,0</b>	<b>5,4</b>	<b>3 630,4</b>
Effet des réévaluations du passif net	-5 893,8	-112,0	-6 005,8
dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	-1,9	0,0	-1,9
dont écart d'expérience	-1 159,1	-6,6	-1 165,7
dont effet des changements d'hypothèses démographique	0,0	0,0	0,0
dont effet des changement dans les hypothèses financières	-4 732,8	-105,4	-4 838,2
dont effet du plafonnement des actifs	0,0	0,0	0,0
<b>Total des charges comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>-5 893,8</b>	<b>-112,0</b>	<b>-6 005,8</b>
Variation du périmètre	0,0	0,0	0,0
Charge nette comptabilisées en comptes de résultat	3 625,0	5,4	3 630,4
Charge nette comptabilisées en capitaux propres	-5 893,8	-112,0	-6 005,8
Prestations servies	-759,3	-10,2	-769,5
<b>Passif / Actif net au 31 décembre 2022</b>	<b>15 169,6</b>	<b>248,2</b>	<b>15 417,9</b>

La ventilation par échéance de l'engagement au titre des indemnités de départ en retraite en France est la suivante :

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :</b>		
• à moins d'1 an	192,9	681,2
• de 1 à 5 ans	1 551,0	2 463,0
• de 5 à 10 ans	4 300,6	4 255,8
• de 10 à 20 ans	6 844,2	6 039,0
• à plus de 20 ans	2 405,3	1 730,7
<b>ENGAGEMENT TOTAL</b>	<b>15 294,0</b>	<b>15 169,7</b>

### 3.3.2 Autres avantages à long terme

Les Autres avantages à long terme sont constitués des indemnités de fin de contrat en Inde, en Allemagne, au Sénégal et au Liban pour 2 972 k€ au 31/12/2023 (2 129 k€ au 31/12/2022).

## 3.4 Paiement fondés en actions

Le coût des avantages accordés aux salariés dans le cadre des plans de stock-options, d'attribution d'actions gratuites de performance et d'actionnariat salarié s'élève à 3 688 k€ (2 653 k€ en 2022) et est porté en déduction du Résultat opérationnel courant.

En 2023, comme en 2022, il se compose d'une charge correspondant à l'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'attribution d'actions gratuites de performance et d'une autre au titre du plan d'actionnariat salarié « We Share ».

### 3.4.1 Plans d'attribution gratuite d'actions de performance

Les charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions s'élèvent à 2 500k€ (contre 1 000k€ sur l'exercice 2022).

	Plan de mai 2021	Plan de juin 2022	Plan de mai 2023
Date d'attribution par la Gérance et/ou le Conseil d'administration	26 mai 2021	1 <sup>er</sup> juin 2022	24 mai 2023
Nombre d'actions pouvant être attribuées en actions	22 600	20 740	14 200
Période d'évaluation de la performance	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	Du 26 mai 2021 au 30 juin 2024 inclus	Du 1 <sup>er</sup> juin 2022 au 30 juin 2025	Du 24 mai 2023 au 30 juin 2026
Durée de conservation obligatoire des actions à l'issue de leur attribution	Aucune	Aucune	Aucune
Conditions de performance économique	1) Évolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2021, 2022 et 2023	1) Évolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2022, 2023 et 2024	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2023, 2024 et 2025
	2) Niveau du Résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	2) Niveau du Résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024	2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2023, 2024 et 2025
	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible ( <i>free cash-flow</i> ) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible ( <i>free cash-flow</i> ) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible ( <i>free cash-flow</i> ) consolidé au cours des exercices 2023, 2024 et 2025
Condition RSE	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2023	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2024	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2025
<b>Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>203 000</b>	<b>199 060</b>	-

	Plan de mai 2021	Plan de juin 2022	Plan de mai 2023
Nombre d'actions attribuées en 2023	-	-	136 880
Nombre d'actions annulées en 2023	7 382	7 057	3 100
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2023	-	-	-
<b>Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2023</b>	<b>195 618</b>	<b>192 003</b>	<b>133 780</b>
Cours de l'action	149,50	162,00	183,30
Taux sans risque	-	-	-
Dividendes	2,3 %	2,6 %	3,0 %
Volatilité	NA	NA	NA

Des actions gratuites Sopra Steria Group sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le groupe combiné à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du groupe combiné. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

À la fin de chaque exercice, le groupe combiné revoit, le nombre potentiel d'actions pouvant être attribuées sur la base des bénéficiaires présents et des estimations d'atteinte des conditions de performance prévues par les plans non liées au marché. L'impact de cette réestimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La valeur des actions gratuites à attribuer aux salariés en rémunération des services rendus est mesurée à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres à la date d'attribution. Cette juste valeur est basée sur le cours de Bourse à cette même date. Les conditions d'acquisition autres que des conditions de marché ne doivent pas être prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur des actions à la date d'évaluation. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de la juste valeur. Enfin, la charge cumulée reconnue tient compte également de l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique Charges liées aux stock-options et assimilées du Résultat opérationnel courant. S'agissant d'un schéma de rémunération par instruments de capitaux propres, cette charge trouve sa contrepartie dans les capitaux propres au poste Réserves consolidées et autres réserves.

### **3.4.2 Plan d'actionnariat salarié**

Le groupe combiné a lancé un programme d'actionnariat salarié, dénommé We Share, au premier semestre 2023. Il a de nouveau permis aux salariés d'acheter des actions Sopra Steria Group, sous certaines conditions, du 27 mars au 12 avril 2023 inclus.

Les principales caractéristiques de l'offre étaient les suivantes :

- une offre ouverte à l'ensemble des salariés et retraités éligibles ;
- un investissement en actions Sopra Steria Group, *via* le FCPE, dont la performance suivra à la hausse comme à la baisse l'évolution du cours de l'action ;
- le bénéfice d'un abondement à raison d'une action Sopra Steria Group gratuite pour une action achetée ;
- un montant d'investissement correspondant au minimum au prix d'une action et au maximum à 3 000 € ;
- le bénéfice des dividendes éventuels attachés à l'action réinvestis dans le FCPE ;
- une fiscalité favorable dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) ;
- un investissement bloqué cinq ans, disponible à partir du 11 mai 2028, sauf cas de déblocage anticipé.

Le résultat final de l'opération a été de 6 547 actions souscrites et versées par les salariés au titre de l'abondement. Sopra Steria Group a utilisé, pour transférer les actions au titre de l'abondement, son stock d'actions auto détenues, correspondant soit à des actions existantes, soit à des actions préalablement rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2022.

La juste valeur des actions gratuites a été fixée à 172,07€. Une charge de 3 688 k€ (2 653 k€ en 2022) au titre d'IFRS 2 a été comptabilisé en Résultat opérationnel courant en 2023.



## NOTE 4 – Impôts sur les résultats

### 4.1 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)

	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts courants	-10 908,9	-11 769,2
Impôts différés	3 025,2	-1 450,7
<b>TOTAL</b>	<b>-7 883,7</b>	<b>-13 219,9</b>

#### a. Impôts courants

Le groupe combiné détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales et les entreprises associées du groupe combiné exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

#### b. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en Impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global* ; dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le groupe combiné a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôt différé concernent une même entité fiscale.

### 4.2 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Résultat net</b>	<b>-76 643,8</b>	<b>- 19 204,5</b>
Neutralisation des éléments suivants :		
Charge d'impôt	-7 883,7	-13 219,9
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-68 760,6</b>	<b>-5 984,1</b>
<b>Taux d'imposition théorique</b>	<b>25,83%</b>	<b>25,83%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>17 760,9</b>	<b>1 545,69</b>
Différences permanentes	-19 300,3	-1 453,3
Variation des reports déficitaires non activés	-5 665,3	-4 672,5
Effet des crédits d'impôts	1 382,2	1 109,7
Ajustements d'impôts sur exercice antérieur	756,1	-6 501,9
Retenue à la source	-1 165,4	-3 016,3
Autres	-1 652,0	-231,3
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>-7 883,7</b>	<b>-13 219,9</b>
Taux effectif d'impôt	-11,5%	221,6%

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est construit à partir du taux d'impôt exigible en France au niveau de la société-mère du groupe combiné. Celui-ci se compose du taux d'impôt société de 25,0 % complété de la contribution sociale de solidarité de 0,83%.

La CVAE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, composante de la Contribution Économique Territoriale (CET) en France est qualifiée d'impôt sur le résultat.

Le groupe combiné est actif dans des pays dont les législations fiscales et les taux d'imposition diffèrent. À l'intérieur même d'un pays, ces derniers peuvent aussi varier en fonction des politiques fiscales mises en œuvre par les

gouvernements locaux et entraîner des différences entre les taux d'imposition courante et les taux d'imposition différée. Ainsi, la moyenne pondérée des taux d'imposition locaux des sociétés du groupe combiné peut donc varier d'une année à l'autre en fonction de l'importance relative des résultats imposables. Ces effets sont traduits sur la ligne « Différentiel de taux d'imposition ». Cette ligne comprend également la différence entre le taux théorique d'impôt mentionné plus haut de 25,83% et les taux d'imposition applicables dans les juridictions où le groupe combiné est présent.

## 4.3 Impôts différés actifs et passifs

### 4.3.1 Variation des impôts différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	Variation par résultat	Variation par OCI	31/12/2023
<b>Impôts différés liés aux :</b>				
Immobilisations incorporelles	-8 244,2	2 052,2	2 202,2	-3 988,9
Immobilisations corporelles	456,0	231,9	0,0	689,1
Actifs financiers non courants	370,0	-71,8	0,0	298,2
Stocks, encours de services et de facturation	-83,9	82,9	0,0	-1,0
Autres actifs courants	141,1	-51,6	6,4	95,6
Engagements de retraite	5 417,7	309,8	-603,4	5 123,1
Provisions	562,7	-243,9	-6,4	312,4
Actifs et passifs issus des biens pris en location	49,1	103,4	0,0	150,7
Autres passifs courants	248,5	-82,4	0,0	165,9
Reports fiscaux déficitaires	1 405,5	694,6	0,0	2 100,0
<b>IMPOTS DIFFERES ACTIF/(PASSIF) NETS INSCRITS AU BILAN</b>	<b>322,4</b>	<b>3 025,2</b>	<b>1 598,8</b>	<b>4 946,4</b>

### 4.3.2. Impôts différés actifs non reconnus par le groupe combiné

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Déficits fiscaux reportables	-17 897,8	-17 107,3
Différences temporelles	-4,6	748,2
<b>TOTAL</b>	<b>-17 902,4</b>	<b>-16 359,1</b>

### 4.3.3. Tableau de variation des déficits fiscaux reportables

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Maroc	Monaco	Côte d'Ivoire	Tunisie	Autres Pays	TOTAL
<b>31 décembre 2022</b>	<b>34 244,3</b>	<b>14 824,4</b>	<b>4 521,5</b>	<b>4 205,7</b>	<b>3 358,9</b>	<b>14 857,8</b>	<b>76 012,6</b>
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Création	0,0	881,7	107,2	0,0	0,0	1 261,5	2 250,5
Utilisation	0,0	0,0	0,0	0,0	-233,6	-232,3	-465,9
Expiration	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	356,6	0,0	0,0	-64,5	-101,8	190,3
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>31 DECEMBRE 2023</b>	<b>34 244,3</b>	<b>16 062,7</b>	<b>4 628,8</b>	<b>4 205,7</b>	<b>3 060,9</b>	<b>15 785,1</b>	<b>77 987,5</b>
Base impôts différés activés	0,0	885,9	0,0	0,0	1 292,6	6 492,4	8 670,9
Base impôts différés non activés	34 244,3	15 176,8	4 628,8	4 205,7	1 768,3	9 292,7	69 316,6
Impôts différés activés	0,0	265,8	0,0	0,0	193,9	1 640,4	2 100,0
Impôts différés non activés	8 843,6	4 553,1	1 195,6	1 472,0	265,2	1 568,3	17 897,8

## NOTE 5 – Eléments du besoin en fonds de roulement et autres actifs et passifs financiers

### 5.1 Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts, cautionnements et autres créances	1 771,7	1 993,3
Titres de participation	36,8	36,8
Dépréciations sur titres et sur autres créances	-40,5	-70,5
Autres	8,9	8,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 776,9</b>	<b>1 968,3</b>

Le groupe combiné classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et
- actifs évalués au coût amorti.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers reconnus par le groupe combiné sont constitués des éléments suivants :

#### a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le groupe combiné a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Le groupe combiné a classé dans cette catégorie des titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.

#### b. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le groupe combiné du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le groupe combiné distingue :

- les prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ;
- les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

#### c. Actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le groupe combiné a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie.

Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

#### d. Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le groupe combiné apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Lors de leur émission, le groupe combiné apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le groupe combiné s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable.

S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le *Résultat opérationnel d'activité*. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en *Autres produits et charges financiers*.

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme comprennent principalement des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués.

## 5.2 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients – valeur brute	79 049,4	79 894,0
Dépréciation des créances clients	-8 673,5	-7 620,4
<b>Créances clients – valeur nette</b>	<b>70 375,9</b>	<b>72 273,7</b>
Actifs sur contrats clients	27 289,1	22 047,3
<b>TOTAL</b>	<b>97 664,9</b>	<b>94 321,0</b>

L'analyse du risque de crédit au regard des dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » ne fait ressortir aucun impact significatif. La variation de la période résulte, d'une part, de l'apparition de droits à facturer transformant les actifs en créances clients et, d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouveaux actifs sur contrats clients.

### 5.2.1 Balance âgée clients

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : échues selon les périodes suivantes			
			moins de 30 jours	entre 30 et 90 jours	entre 90 et 120 jours	plus de 120 jours
Créances clients au 31/12/23	79 049,4	54 855,0	5 864,3	4 630,4	905,3	12 794,4

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : échues selon les périodes suivantes			
			moins de 30 jours	entre 30 et 90 jours	entre 90 et 120 jours	plus de 120 jours
Créances clients au 31/12/22	79 894,0	53 066,5	6 738,5	5 920,4	1 665,5	12 503,2

### 5.2.2. Etat des variations des dépréciations pour créances clients

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Dépréciations sur créances clients en début de période</b>	<b>-7 620,4</b>	<b>-9 314,1</b>
Dotations nettes de reprises	-1 053,1	1 693,7
<b>DEPRECIATIONS SUR CREANCES CLIENTS EN FIN DE PERIODE</b>	<b>-8 673,5</b>	<b>-7 620,4</b>

## 5.3 Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Stocks et en-cours	2 089,5	516,4
Avances et acomptes versés	308,5	1 100,2
Personnel et organismes sociaux	1 047,1	1 052,2
Créances fiscales	9 312,3	7 833,0
Impôt sur les sociétés	7 234,0	7 480,9
Créances diverses	2 366,1	2 460,1
Dépréciation des créances diverses	-295,7	-291,7
Charges constatées d'avance	4 108,5	4 968,9
<b>TOTAL</b>	<b>26 170,3</b>	<b>25 120,1</b>

Les stocks et en-cours résultent essentiellement des coûts d'exécution de contrats et phases préparatoires des licences en mode SaaS tels que décrits en note 4.1. Leur augmentation résulte de la signature de nouveaux contrats.

Les créances fiscales comprennent notamment en France les créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

## 5.4 Autres dettes courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur immobilisations – part à moins d'un an	38,6	70,5
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,0	0,5
Dividendes à verser	0,0	0,0
Dettes sociales	50 176,6	39 623,6
Dettes fiscales	18 430,7	20 220,5
Impôt sur les sociétés	5 898,4	6 781,1
Passifs sur contrats clients	25 813,1	29 993,4
Dettes diverses	2 864,5	2 515,4
<b>Total</b>	<b>103 221,9</b>	<b>99 204,9</b>

La variation des passifs sur contrats clients résulte d'une part de la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires et d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées. Ceux existant au 31 décembre 2022 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2023.

## NOTE 6 – Immobilisations incorporelles et corporelles

### 6.1. Écarts d'acquisition

#### 6.1.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2023 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Dépréciations	Conversion	31/12/2023
France	196 647,2	-53 200,0		143 447,2
UK	106 392,1		2 188,9	108 581,1
Irlande	2 092,0			2 092,0
<b>TOTAL</b>	<b>305 131,4</b>	<b>-53 200,0</b>	<b>2 188,9</b>	<b>254 120,3</b>

#### 6.1.2. Tests de dépréciation

Au 31 décembre 2023 et 2022, le groupe combiné a réalisé des tests de valeur conformément aux exigences de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les tests ont été réalisés avec les paramètres suivants :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Banking	10,75%	9,15%	2,13%	2,2%

Pour chaque regroupement d'entreprises, le groupe combiné a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires) selon la méthode des regroupements d'entreprises présentées en note 6.2.4. Ce choix est réalisé acquisition par acquisition. Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le groupe combiné comptabilise le profit intégralement en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés. Des tests de dépréciations sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, le groupe combiné a ensuite appliqué les paramètres 2023 à des prévisions de flux de trésorerie. Le test n'a pas permis de justifier la valeur des actifs de des unités génératrices de trésorerie (UGT) du pôle Banking. Cela a conduit le groupe combiné à déprécier principalement les écarts d'acquisition à hauteur de 53 200 k€ en France en 2023.

Au 31 décembre 2022, le groupe combiné a ensuite appliqué ces paramètres 2022 à des prévisions de flux de trésorerie. Le test a permis de justifier la valeur des actifs de des unités génératrices de trésorerie (UGT) du pôle Banking. Enfin, des tests supplémentaires de sensibilité aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, taux de marge opérationnelle ou taux de croissance des revenus) ont aussi été réalisés en 2022:

- une augmentation du taux d'actualisation de 0,55 % points ou ;
- une diminution du taux de croissance à l'infini de 0,7 % points ou ;
- une diminution du taux de marge opérationnelle anticipée de 0,9 points

Ces tests additionnels n'induiraient aucune dépréciation au 31 décembre 2022.

La norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif.

S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprise.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le groupe combiné retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle. Le groupe combiné Sopra Banking Software retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

## 6.2. Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels métiers/Technologies	65 464,6	-48 935,6	16 529,1	22 853,1
Relations clients	26 031,5	-17 793,5	8 238,0	10 403,5
Carnet de commandes	0,0	0,0	0,0	0,0
Marques	2 416,4	-1 797,9	618,5	944,3
Frais de R&D capitalisés et autres immobilisations incorporelles	60 370,2	-24 443,7	35 926,5	19 552,0
Autres	730,5	-729,8	0,7	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>155 013,2</b>	<b>-93 700,4</b>	<b>61 312,8</b>	<b>53 753,6</b>

Ce poste comprend essentiellement des actifs incorporels (technologies, relations clients, contrats favorables, carnets de commandes, marques) affectés lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissement de ces actifs incorporels affectés sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

Les variations du poste Immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette comptable
<b>31 décembre 2021</b>	<b>125 811,0</b>	<b>-80 157,6</b>	<b>45 653,4</b>
Mouvements de périmètre	0,0	0,0	0,0
Actifs incorporels affectés	0,0	0,0	0,0
Acquisitions	19 208,3	0,0	19 208,3

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette comptable
Cessions – mises au rebut	-5 868,2	5 868,2	0,0
Autres mouvements	7 784,3	-4 174,4	3 609,9
Écarts de conversion	-2 211,2	1 394,1	-817,1
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	0,0	-13 900,9	-13 900,9
<b>31 décembre 2022</b>	<b>144 724,2</b>	<b>-90 970,6</b>	<b>53 753,6</b>
Mouvements de périmètre	0,0	0,0	0,0
Actifs incorporels affectés	0,0	0,0	0,0
Acquisitions	22 683,4	0,0	22 683,4
Cessions – mises au rebut	-12 600,5	12 600,5	0,0
Autres mouvements	-608,0	-159,6	-767,7
Écarts de conversion	814,2	-525,4	288,8
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	0,0	-14 645,3	-14 645,3
<b>31 DECEMBRE 2023</b>	<b>155 013,2</b>	<b>-93 700,4</b>	<b>61 312,8</b>

Les dépenses de développement des progiciels et solutions comptabilisées en immobilisations incorporelles en 2023 s'élevaient en valeur nette à 22 683 k€ (19 208 k€ en 2022). Elles sont relatives à l'accélération de la digitalisation de l'offre de Sopra Banking Software.

#### a. Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

#### b. Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations clients, de marques et de relations distributeurs évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur trois à quinze ans suivant leur durée d'utilité estimée. Les marques acquises dont la durée d'utilité ne peut être définie ne sont pas amorties.

#### c. Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
  - o faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
  - o intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
  - o capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
  - o génération d'avantages économiques futurs probables,
  - o disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
  - o capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

## 6.3. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Équipements informatiques	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>31 décembre 2021</b>	<b>6,6</b>	<b>18 013,1</b>	<b>18 014,3</b>	<b>36 034,0</b>
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions	0,0	2 776,7	1 157,2	3 933,9
Cessions – mises au rebut	0,0	-4 396,5	-4 304,2	-8 700,6
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	-434,0	-408,7	-842,7
<b>31 décembre 2022</b>	<b>6,6</b>	<b>15 959,4</b>	<b>14 458,6</b>	<b>30 424,6</b>
Variations de périmètre	0,0	8,5	5,2	13,6



<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Équipements informatiques	Total
Acquisitions	0,0	389,4	488,6	878,1
Cessions – mises au rebut	0,0	-127,0	-349,9	-476,9
Autres mouvements	0,0	2,6	11,0	13,6
Écarts de conversion	0,0	128,8	26,7	155,5
<b>31 DECEMBRE 2023</b>	<b>6,6</b>	<b>16 361,7</b>	<b>14 640,2</b>	<b>31 008,4</b>
<b>Amortissements</b>				
<b>31 décembre 2021</b>	<b>-6,6</b>	<b>-12 641,8</b>	<b>-15 123,3</b>	<b>-27 771,7</b>
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations	0,0	-1 284,9	-1 405,8	-2 690,7
Cessions – mises au rebut	0,0	4 288,4	4 272,3	8 560,7
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	232,5	339,8	572,3
<b>31 décembre 2022</b>	<b>-6,6</b>	<b>-9 405,9</b>	<b>-11 917,0</b>	<b>-21 329,4</b>
Variations de périmètre	0,0	-14,1	-25,1	-39,2
Dotations	-0,3	-1 206,7	-1 160,5	-2 367,6
Cessions – mises au rebut	0,0	91,0	347,2	438,2
Autres mouvements	0,3	-14,3	-25,2	-39,2
Écarts de conversion	0,0	-68,1	-41,8	-109,9
<b>31 DECEMBRE 2023</b>	<b>-6,6</b>	<b>-10 618,1</b>	<b>-12 822,5</b>	<b>-23 447,2</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>31 décembre 2022</b>	<b>0,0</b>	<b>6 553,5</b>	<b>2 541,6</b>	<b>9 095,1</b>
<b>31 DECEMBRE 2023</b>	<b>0,0</b>	<b>5 743,6</b>	<b>1 817,7</b>	<b>7 561,3</b>

Les investissements réalisés par le groupe combiné en immobilisations corporelles (7 561 k€) correspondent principalement à des agencements et des équipements de bureaux en France et à l'international pour un montant de 5 650 k€ et à des acquisitions d'équipements informatiques pour un montant de 1 800 k€.

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains et constructions, des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

- constructions : 25 à 30 ans ;
- agencements : 4 à 10 ans ;
- matériels et équipements informatiques : 3 à 8 ans ;
- matériels de transport : 4 à 5 ans ;
- mobiliers, matériels de bureau : 4 à 10 ans.

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

## NOTE 7 – Contrats de location

### 7.1 Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location

<i>(en milliers d'euros)</i>	Locaux	Véhicules	Matériels informatiques	Autres biens corporels	Total
<b>Valeur brute</b>					
<b>31 décembre 2021</b>	<b>42 433,0</b>	<b>8 101,9</b>	<b>6 542,7</b>	<b>862,4</b>	<b>57 939,9</b>
Variations de périmètre	0,0	8,3	0,0	0,0	8,3
Acquisitions	8 045,6	1 635,7	2 570,5	0,0	12 251,8
Cessions – mises au rebut	-17 720,7	-1 600,4	-1 612,1	0,0	-20 933,1
Autres mouvements	-605,7	-346,9	0,0	0,0	-952,7



(en milliers d'euros)	Locaux	Véhicules	Matériels informatiques	Autres biens corporels	Total
Écarts de conversion	-664,0	-195,2	0,0	-19,2	-878,4
<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 488,2</b>	<b>7 603,4</b>	<b>7 501,1</b>	<b>843,1</b>	<b>47 435,9</b>
Variations de périmètre	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Acquisitions	18 951,1	1 998,6	0,0	0,0	20 949,7
Cessions – mises au rebut	-4 499,8	-2 159,3	0,0	-612,6	-7 271,7
Autres mouvements	0,0	-102,9	0,0	-239,1	-342,0
Écarts de conversion	-57,8	55,8	0,0	8,6	6,5
<b>31 DECEMBRE 2023</b>	<b>45 882,0</b>	<b>7 395,5</b>	<b>7 501,1</b>	<b>0,0</b>	<b>60 778,6</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
<b>31 décembre 2021</b>	<b>26 009,6</b>	<b>4 740,2</b>	<b>3 686,0</b>	<b>630,0</b>	<b>35 065,9</b>
Variations de périmètre	0,0	7,1	0,0	0,0	7,1
Dotations	5 809,9	1 846,9	1 193,0	193,0	9 042,8
Cessions – mises au rebut	-13 632,1	-1 562,7	-1 172,7	0,0	-16 367,5
Autres mouvements	-600,6	-355,4	0,0	0,0	-956,0
Écarts de conversion	-364,5	-108,3	0,0	-24,0	-496,8
<b>31 décembre 2022</b>	<b>17 222,2</b>	<b>4 567,8</b>	<b>3 706,4</b>	<b>798,9</b>	<b>26 295,3</b>
Variations de périmètre	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Dotations	5 351,7	1 816,7	1 084,6	43,6	8 296,7
Cessions – mises au rebut	-4 479,5	-2 073,6	0,0	-612,6	-7 165,8
Autres mouvements	-99,0	-36,1	0,0	-239,1	-374,2
Écarts de conversion	44,8	-2,5	0,0	9,2	51,5
<b>31 DECEMBRE 2023</b>	<b>18 040,2</b>	<b>4 272,4</b>	<b>4 791,0</b>	<b>0,0</b>	<b>27 103,6</b>
<b>Valeur nette</b>					
<b>31 décembre 2022</b>	<b>14 266,0</b>	<b>3 035,6</b>	<b>3 794,8</b>	<b>44,2</b>	<b>21 140,6</b>
<b>31 DECEMBRE 2023</b>	<b>27 841,8</b>	<b>3 123,1</b>	<b>2 710,1</b>	<b>0,0</b>	<b>33 675,0</b>

## 7.2 Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Courant	Non courant	Ventilation non-courant				
				1 à	2 à	3 à	4 à	Plus de
				2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	5 ans
<b>Exercice 2022</b>	22 299,0	5 292,2	17 006,8	4 545,9	3 763,0	2 562,0	1 778,9	4 357,0
<b>Exercice 2023</b>	35 420,5	6 768,0	28 652,5	5 655,9	4 494,3	3 584,8	3 369,3	11 548,2

## NOTE 8 – Provisions

### 8.1. Provisions non courantes

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
Litiges	3 631,3	357,3	-1 809,2	-1 285,0	894,4
Pertes sur contrats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Risques fiscaux autres que l'impôt	0,0	1 425,0	0,0	0,0	1 425,0
Restructuration	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges de remise en état des locaux	1 408,6	0,0	-125,3	0,0	1 283,4
Autres risques	253,8	97,7	-197,7	0,0	153,8
<b>Total</b>	<b>5 293,7</b>	<b>1 880,0</b>	<b>-2 132,2</b>	<b>-1 285,0</b>	<b>3 756,5</b>

Les provisions pour litiges couvrent principalement des litiges prud'homaux et clients (894 k€ au 31 décembre 2023, contre 3 631 k€ au 31 décembre 2022).

Les provisions pour risques fiscaux autres que l'impôt sur le résultat concernent essentiellement les risques relatifs au crédit impôt recherche en France (1 425 k€ au 31.12.2023).

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2022
Litiges	3 592,6	462,1	0,0	-423,5	3 631,3
Pertes sur contrats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Risques fiscaux autres que l'impôt	400,0	0,0	0,0	-294,2	105,8
Restructuration	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges de remise en état des locaux	1 353,3	55,4	0,0	0,0	1 408,6
Autres risques	356,9	0,0	-103,2	0,0	253,8
<b>Total</b>	<b>5 595,6</b>	<b>517,5</b>	<b>-103,2</b>	<b>-717,7</b>	<b>5 292,2</b>

Les provisions pour litiges n'ont pas évolué de manière significative entre l'exercice 2021 et 2022.

Les obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers sont comptabilisées en provisions dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et si la sortie de ressources peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Notamment, une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer, net des recettes estimées de sous-locations, sur tout bien immobilier, si le bien est sous-loué ou vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

## NOTE 9 Financement et gestion des risques

### 9.1 Charges et produits financiers

Coût de l'endettement financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'intérêts	8,6	-12,1
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>8,6</b>	<b>-12,1</b>
Charges d'intérêts	-20 066,4	-8 528,9
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-20 066,4</b>	<b>-8 528,9</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-20 057,7</b>	<b>-8 541,0</b>

La hausse des charges d'intérêts de 11 518 k€ résulte de la hausse de l'endettement moyen et de la hausse des taux d'intérêt au cours de l'année 2023.

Autres produits et charges financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Gains et pertes de changes</b>	<b>122,9</b>	<b>-1 175,4</b>
<b>Autres produits financiers</b>	<b>23,5</b>	<b>21,1</b>
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	-1 577,1	-528,4

Charges d'intérêts nettes sur obligations de retraite	-555,2	-199,9
Charges de désactualisation des passifs non courants	-189,7	-90,5
Autres charges financières	-266,1	-316,2
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>-2 588,1</b>	<b>-1 135,0</b>
<b>Total des autres produits et charges financiers</b>	<b>-2 441,7</b>	<b>-2 289,2</b>

## 9.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Équivalents de trésorerie	120,1	116,6
Trésorerie	3 891,2	8 870,2
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>4 011,3</b>	<b>8 986,8</b>

La trésorerie comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

## NOTE 10 – Transactions avec les parties liées

### 10.1 Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

Les principaux dirigeants sont le Président du Conseil d'administration et le Directeur général du groupe combiné. Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général du groupe combiné disposent d'un mandat sans rémunération aux bornes du périmètre Sopra Banking Software.

### 10.2. Transactions avec les entreprises associées et sociétés non consolidées

Les transactions avec les filiales sur lesquelles SSG exerce un contrôle ou une influence notable, les coentreprises, les principaux dirigeants et/ou leurs proches ou membres de leur famille ou actionnaires principaux, habituellement comptabilisées comme des transactions *intragroupe* et éliminées dans le cadre des procédures de consolidation appliquées pour les comptes consolidés de SSG, ont été considérées comme des transactions avec les parties liées dès lors qu'elles ne constituaient pas des transactions *intragroupes* aux bornes de Sopra Banking Software. Celles-ci ont été présentées comme telles dans les comptes combinés de Sopra Banking Software, conformément à la norme IAS 24 (Transactions avec les parties liées).

Les transactions avec les parties liées entre Sopra Banking Software et SSG, comprennent les différentes natures de transactions suivantes :

- Ventes de prestations de services et développement de certains projets communs entre Sopra Banking Software et Sopra Steria Group;
- Achats de prestations de services et de prestations de développement
- Autres achats de prestations de services généraux nécessaires aux fonctionnements des activités Sopra Banking Software, correspondant aux frais de personnel de Sopra Steria Group engagés pour le compte de Sopra Banking Software

Outre les comptes courants et concours bancaires à court terme avec SSG, le bilan combiné comprend les positions avec les parties liées suivantes :

*Créances commerciales avec les parties liées :*

- Les créances clients résultant des transactions commerciales réalisées avec SSG.

*Dettes commerciales avec les parties liées :*

- Les dettes fournisseurs correspondant aux achats de prestations de services auprès de SSG par Sopra Banking Software et reflétant les conditions de paiements internes en vigueur au sein de SSG ;

Comme spécifié dans la section relative aux capitaux propres combinés, les règlements des transactions entre parties liées se traduisent ultimement en flux de trésorerie issus des opérations de financement et inscrits dans les capitaux propres du groupe combiné en tant que contributions nettes des actionnaires au groupe combiné Sopra Banking Software.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Transactions de Sopra Banking Software avec Sopra Steria Group et ses filiales</b>		
Ventes de biens et services	25 536,2	18 966,6
Achats de biens et services	-27 547,5	-30 178,0
Créances courantes	22 958,8	18 879,0
Dettes opérationnelles	-21 077,3	-14 786,0
Charges financières	-20 058,1	-8 474,6
Comptes courants et concours bancaires (a)	-383 290,2	-393 423,0
<b>Transactions de Sopra Banking Software avec le groupe Axway Software</b>		
Ventes de biens et services	43,8	307,7
Achats de biens et services	-1 982,9	-1 569,4
Créances courantes	18,1	40,8
Dettes opérationnelles	-5,4	-108,0

(a) Ce montant représente le solde net à la date de clôture des comptes courants et concours bancaires résultant de la centralisation de flux de trésorerie des entités juridiques Sopra Banking Software, membres de la convention de gestion centralisée de trésorerie en place au sein de SSG.

## NOTE 11 – Engagements hors bilan

### 11.1 Engagements donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Garantie bancaire sur contrat client	966,4	990,3
<b>TOTAL</b>	<b>966,4</b>	<b>990,3</b>

### 11.2 Engagements reçus

Aucun engagement hors bilan reçu n'a été contracté sur les exercices 2023 et 2022.

## NOTE 12 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE

Aucun évènement n'est intervenu postérieurement à la clôture.

**Annexe 4 – Rapport financier semestriel de la Société**  
**pour le premier semestre de l'exercice 2024**

# 2024

Rapport  
Financier  
Semestriel



# Sommaire

<b>1</b>	<b>Rapport semestriel d'activité</b>	<b>3</b>
	Faits marquants du 1er semestre 2024	4
	Axway Software : Performance semestrielle conforme aux objectifs annuels	4
	Commentaires sur l'activité au cours du 1er semestre 2024	4
	Commentaires sur la performance opérationnelle au 1er semestre 2024	5
	Commentaires sur le résultat net du 1er semestre 2024	6
	Évolution de l'effectif	7
	Situation financière au 30 juin 2024	7
	Informations sur le projet d'acquisition de Sopra Banking Software	7
	Principaux risques et incertitudes pour le 2e semestre 2024	7
	Objectifs 2024 et perspectives	7
	Événements postérieurs à la clôture	7
	Glossaire – Indicateurs Alternatifs de Performance	8
<b>2</b>	<b>Comptes consolidés semestriels résumés</b>	<b>9</b>
	État du résultat net consolidé	10
	État du résultat global consolidé	11
	État de la situation financière consolidée	12
	État de variation des capitaux propres consolidés	13
	Tableau des flux de trésorerie consolidés	14
	Notes aux états financiers consolidés résumés	15
	<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle</b>	<b>28</b>
	<b>Déclaration du responsable du rapport financier semestriel</b>	<b>29</b>

# Rapport semestriel d'activité

Faits marquants du 1er semestre 2024	4
Axway Software : Performance semestrielle conforme aux objectifs annuels	4
Commentaires sur l'activité au cours du 1er semestre 2024	4
Commentaires sur la performance opérationnelle au 1er semestre 2024	5
Commentaires sur le résultat net du 1er semestre 2024	6
Évolution de l'effectif	7
Situation financière au 30 juin 2024	7
Informations sur le projet d'acquisition de Sopra Banking Software	7
Principaux risques et incertitudes pour le 2e semestre 2024	7
Événements postérieurs à la clôture	7
Glossaire – Indicateurs Alternatifs de Performance	8



## Faits marquants du 1<sup>er</sup> semestre 2024

Les faits marquants du 1<sup>er</sup> semestre 2024 sont :

- Chiffre d'affaires semestriel de 148,7 M€, en croissance organique de 1,9 % et totale de 2,2 %
- ARR (*Annual Recurring Revenue*) de 229,9 M€, en hausse de 7,2 % par rapport à fin juin 2023
- Résultat opérationnel d'activité conforme aux attentes à 11,5% en ligne avec le S1 2023
- Projet d'acquisition de Sopra Banking Software en bonne voie pour une finalisation complète au T3 2024

## Axway Software : Performance semestrielle conforme aux objectifs annuels

**Patrick Donovan, Directeur Général, a déclaré :**

« Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, nous avons maintenu un rythme mesuré, en réalisant une croissance organique de 1,9 %, conforme à notre fourchette de prévisions, tout en pilotant rigoureusement nos coûts pour sécuriser une marge opérationnelle d'activité saine de 11,5 %, en ligne avec nos ambitions annuelles. Par contraste avec le début d'année exceptionnel de 2023, le 1<sup>er</sup> semestre 2024 a reflété des perspectives plus équilibrées. Des prises de commandes plus importantes que prévu sur les offres *Axway Managed*, qui augmenteront les revenus futurs de l'activité *Souscription* mais ont eu un impact minime sur le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre, ont entravé notre capacité à soutenir une dynamique de croissance plus forte.

Les offres *Axway Managed* ont représenté plus de 42 % de nos prises de commandes au cours des 6 premiers mois de l'année, ce qui laisse présager d'une tendance persistante. Alors qu'*Axway* progresse dans la réalisation de ses objectifs annuels, nous restons fidèles à nos engagements et sommes impatients de finaliser l'acquisition de Sopra Banking Software au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre. ».

## Commentaires sur l'activité au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, la performance d'*Axway* a été en ligne avec ses objectifs annuels. Après un 1<sup>er</sup> trimestre robuste, l'entreprise a enregistré une décélération de sa croissance au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre du fait de retards dans la finalisation de certains contrats clés. La région Amériques a maintenu une croissance régulière à un chiffre sur l'ensemble du semestre, tandis que la zone Asie-Pacifique a continué sa progression. La France et l'Europe, qui avaient connu des croissances significatives au cours des deux dernières années, ont été confrontées à un ralentissement au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, en raison de bases de comparaison élevées. Néanmoins, *Axway* a continué à attirer avec succès de nouveaux clients, dont les prises de commande ont représenté 25% du total sur la période.

L'actualité récente d'*Axway* a été ponctuée de plusieurs faits marquants. En février, la société a annoncé son projet d'acquisition de Sopra Banking Software, qui doublera le chiffre d'affaires d'*Axway* et renforcera la position de la société dans le secteur bancaire et les services financiers, tout en diversifiant son portefeuille de produits, sa couverture géographique et sa base de clients. Dans le même temps, la société a poursuivi ses efforts pour continuer à améliorer la pertinence de ses offres et la satisfaction de ses clients. À cette fin, les événements *Axway Summit* organisés en Amérique du Nord, au Brésil et en Europe, entre avril et juin, ont connu un grand succès, attirant plusieurs centaines de clients désireux de découvrir la vision et les nouvelles capacités d'*Axway*.

En ce qui concerne les produits, la robustesse de la plateforme *Amplify API Management* d'*Axway* a continué à soutenir la croissance des transactions des clients, ce qui a permis à la ligne de produits d'enregistrer une solide performance au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Cela souligne le rôle crucial de la plateforme dans la réussite et la satisfaction des clients, en particulier pour ceux qui disposent des systèmes les plus avancés. L'offre MFT a également été très demandée au cours du semestre, portée par le succès des offres *Axway Managed*, qui offrent aux clients des services *cloud* haut de gamme, fiables et sécurisés, conçus pour répondre à toutes leurs attentes et enjeux.

Enfin, *Axway* a été positionné comme leader dans *The Forrester Wave™ : API Management Software*<sup>(1)</sup> par *Forrester Research*. Cette nouvelle reconnaissance témoigne des efforts continus de l'entreprise pour proposer des solutions innovantes qui favorisent la transformation digitale et la croissance de l'activité de ses clients. Les offres *API Management*, *B2B Integration* et *MFT*, ont également été chacune nommées leader dans leur catégorie respective des rapports *Summer 2024* de la plateforme d'évaluation pour solutions d'entreprise *G2*<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> *The Forrester Wave™: API Management Software, Q3 2024, Forrester Research, Inc., 1<sup>er</sup> juillet 2024. Pour en savoir plus [cliquez ici](#).*

<sup>(2)</sup> *Pour en savoir plus sur les évaluations G2 d'*Axway* [cliquez ici](#).*

# Commentaires sur la performance opérationnelle au 1<sup>er</sup> semestre 2024

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, le chiffre d'affaires d'Axway a atteint 148,7 M€, en croissance organique de 1,9 % et en croissance totale de 2,2 %. Les fluctuations de devises ont eu un impact négligeable sur la base retraitée du 1<sup>er</sup> semestre 2023, tandis que les changements intervenus au niveau du périmètre de consolidation, résultant des acquisitions réalisées en 2023, ont eu un impact positif de 0,4 M€. Le résultat opérationnel d'activité s'est élevé à 17,1 M€ sur la période, soit 11,5% du chiffre d'affaires.

## Axway Software : chiffre d'affaires par type d'activité

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2023	2023 retraité <sup>(1)</sup>	Croissance totale	Croissance organique
Souscription	93,2	78,7	79,0	18,5 %	18,0 %
dont Axway Managed	25,9	22,3	22,6	16,5 %	14,8 %
dont Customer Managed	67,3	56,4	56,4	19,3 %	19,3 %
Maintenance	34,6	44,6	44,6	-22,3 %	-22,3 %
<b>Sous-total - Contrats renouvelables</b>	<b>127,9</b>	<b>123,3</b>	<b>123,6</b>	<b>3,7 %</b>	<b>3,4 %</b>
Licences	2,6	3,0	3,0	-12,2 %	-12,1 %
Services	18,2	19,2	19,3	-5,4 %	-5,7 %
<b>Axway</b>	<b>148,7</b>	<b>145,5</b>	<b>145,9</b>	<b>2,2 %</b>	<b>1,9 %</b>

(1) À périmètre et taux de change comparables.

L'activité **Souscription** a affiché une performance soutenue au 1<sup>er</sup> semestre 2024, enregistrant une croissance organique de 18,0 % pour atteindre un chiffre d'affaires de 93,2 M€. Le chiffre d'affaires des offres *Axway Managed* a connu une croissance organique de 14,8 %, porté par le plein impact des contrats signés en 2023 en plus de ceux conclus au 1<sup>er</sup> semestre 2024, tandis que le chiffre d'affaires des offres *Customer Managed* a été en hausse de 19,3 %. Le chiffre d'affaires *upfront* lié aux contrats *Customer Managed* signés au cours des 6 premiers mois de l'année a représenté 39,4 M€. Axway a poursuivi sa conquête commerciale, comme en témoigne la valeur annuelle des nouveaux contrats de souscription (ACV) signés au 1<sup>er</sup> semestre 2024, qui a totalisé 15,9 M€. Les offres *Axway Managed* ont de nouveau attiré un nombre croissant de clients en représentant 42 % du total des prises de commandes au 1<sup>er</sup> semestre 2024, ce qui stimulera le chiffre d'affaires futur de l'activité. Cette tendance devrait se poursuivre dans un avenir proche.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, la **Maintenance** a généré un chiffre d'affaires de 34,6 M€, soit 23% du chiffre d'affaires global d'Axway. L'activité a été en baisse organique de 22,3 %, du fait de la poursuite de la migration des clients vers des modèles en souscription, et ce malgré le maintien d'un taux de renouvellement élevé, de l'ordre de 91 %.

## Axway Software : chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2023	2023 retraité <sup>(1)</sup>	Croissance totale	Croissance organique
France	41,7	45,5	45,6	-8,3 %	-8,4 %
Reste de l'Europe	38,6	35,6	36,1	8,4 %	7,0 %
Amériques	60,2	57,2	57,2	5,2 %	5,2 %
Asie-Pacifique	8,1	7,1	7,0	14,4 %	16,0 %
<b>Axway</b>	<b>148,7</b>	<b>145,5</b>	<b>145,9</b>	<b>2,2 %</b>	<b>1,9 %</b>

(1) À périmètre et taux de change comparables.

À fin juin 2024, l'ARR (*Annual Recurring Revenue*) d'Axway s'élevait à 229,9 M€, en croissance de 7,2 % à périmètre et taux de change constants comparé à 214,5 M€ à fin juin 2023. Les revenus issus de contrats renouvelables ont, pour leur part, représenté 86 % du chiffre d'affaires total au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le chiffre d'affaires **Licences** s'est élevé à 2,6 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2024, en baisse organique de 12,1 %. Le chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre a montré une forte reprise avec une hausse de 44,3 % par rapport à l'année précédente, compensant partiellement l'importante baisse enregistrée au 1<sup>er</sup> trimestre. Axway s'attend à ce que le chiffre d'affaires de l'activité en année pleine reste cohérent par rapport à celui de l'exercice précédent, contribuant à hauteur de 2 à 4 % au chiffre d'affaires total de la société.

L'activité **Services**, qui représente environ 12 % du chiffre d'affaires total d'Axway, a été en légère décroissance organique sur la période, avec un chiffre d'affaires de 18,2 M€, en baisse de 5,7 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Le chiffre d'affaires annuel devrait être légèrement inférieur à celui de l'année précédente du fait de la proportion plus élevée qu'anticipé de contrats *Axway Managed* parmi les signatures enregistrées au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

La France a réalisé un chiffre d'affaires de 41,7 M€ au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, soit un recul organique attendu de 8,4 %. Cette contraction s'explique par la base de comparaison élevée qui résultait de la bonne performance du 1<sup>er</sup> semestre 2023, rendant la croissance difficile, notamment du fait de revenus *upfront* significatifs très élevés enregistrés l'année dernière au moment de la signature de grands projets de migration vers la souscription.

Dans le Reste de l'Europe, Axway a poursuivi une trajectoire de croissance robuste, affichant un chiffre d'affaires de 38,6 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2024, avec un taux de croissance organique de 7,0 %. Cette tendance positive a été soutenue par des performances fortes sur des marchés clés tels que l'Allemagne et l'Europe du Sud, en s'appuyant sur les offres Amplify API Management et MFT. L'engagement stratégique d'Axway en faveur de la création de valeur pour ses clients et de l'élargissement de sa présence commerciale a joué un rôle essentiel dans toute la région.

Axway est resté sur sa lancée dynamique dans la zone Amériques (USA et Amérique Latine), avec un chiffre d'affaires de 60,2 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2024, en croissance organique soutenue de 5,2 %. Grâce à sa solide réputation en matière de sécurité, Axway a vu plusieurs nouveaux clients choisir ses offres MFT et APIM pour remplacer des solutions concurrentes. La région reste un pilier de la stratégie globale d'Axway et a représenté 40 % de son chiffre d'affaires global au 1<sup>er</sup> semestre.

Axway a obtenu des résultats prometteurs en Asie/Pacifique avec un chiffre d'affaires de 8,1 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2024, reflétant une croissance organique très dynamique de 16,0 %, stimulée par la montée en puissance d'importants contrats signés en 2023.

## Commentaires sur le résultat net du 1<sup>er</sup> semestre 2024

Le résultat opérationnel courant a atteint 12,5 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2024, soit 8,4 % du chiffre d'affaires contre 10,1 % (14,7 M€) au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Il intègre une charge de 1,7 M€ de dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés et une charge de 2,9 M€ liée aux stock-options et assimilés.

Le résultat opérationnel semestriel a atteint 8,3 M€, soit 5,6 % du chiffre d'affaires, contre 11,2 M€ ou 7,7 % au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le résultat net s'est élevé à 2,8 M€ sur la période, soit 1,9 % du chiffre d'affaires comparé à 2,5 % au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le résultat de base par action a été de 0,13 € sur le semestre, en baisse par rapport au 0,17 € du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

	1 <sup>er</sup> semestre 2024		1 <sup>er</sup> semestre 2023	
	(en millions d'euros)	(% CA)	(en millions d'euros)	(% CA)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>148,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>145,5</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Coûts des ventes</b>				
Licences et Maintenance	-6,3	4,3 %	-6,4	4,4 %
Souscription	-19,4	13,1 %	-18,6	12,8 %
Services	-18,1	12,2 %	-17,9	12,3 %
<b>Total coûts des ventes</b>	<b>-43,9</b>	<b>29,5 %</b>	<b>-42,9</b>	<b>29,5 %</b>
<b>Marge brute</b>	<b>104,7</b>	<b>70,5 %</b>	<b>102,6</b>	<b>70,5 %</b>
<b>Charges opérationnelles</b>				
Frais commerciaux	-41,8	28,1 %	-42,1	28,9 %
Frais de recherche et développement	-31,2	21,0 %	-29,4	20,2 %
Frais généraux	-14,6	9,8 %	-13,3	9,1 %
<b>Total Charges opérationnelles</b>	<b>-87,6</b>	<b>58,9 %</b>	<b>-84,8</b>	<b>58,3 %</b>
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>	<b>17,1</b>	<b>11,5 %</b>	<b>17,8</b>	<b>12,2 %</b>
Charges liées aux stocks options et assimilés	-2,9		-1,4	
Amortissement des actifs incorporels	-1,7		-1,7	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>12,5</b>	<b>8,4 %</b>	<b>14,7</b>	<b>10,1 %</b>
Autres produits et charges	-4,1		-3,5	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>8,3</b>	<b>5,6 %</b>	<b>11,2</b>	<b>7,7 %</b>
Coût de l'endettement financier net	-2,7		-2,1	
Autres produits et charges financiers	-0,9		0,4	
Charge d'impôt	-2,0		-5,9	
<b>Résultat net</b>	<b>2,8</b>	<b>1,9 %</b>	<b>3,7</b>	<b>2,5 %</b>
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>0,13</b>		<b>0,17</b>	

## Évolution de l'effectif

Au 30 juin 2024, l'effectif d'Axway comprenait 1 471 collaborateurs contre 1 465 au 31 décembre 2023.

## Situation financière au 30 juin 2024

Au 30 juin 2024, la situation financière d'Axway était solide avec une trésorerie de 16,9 M€ et une dette bancaire de 87,7 M€.

Le flux de trésorerie disponible d'Axway a atteint 6,7 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2024, contre 16,5 M€ un an plus tôt. En raison du calendrier de certains encaissements et paiements qui se

rétabliront au cours du second semestre, Axway prévoit que le flux de trésorerie disponible de l'exercice 2024 soit en augmentation par rapport à 2023.

Les capitaux propres s'élevaient à 355,9 M€ au 30 juin 2024, contre 314,6 M€ à fin juin 2023.

## Informations sur le projet d'acquisition de Sopra Banking Software

Le 10 juillet 2024, Axway a annoncé que l'ensemble des conditions suspensives réglementaires relatives à la réalisation de l'opération avaient été satisfaites, à l'exception de l'approbation de l'AMF sur le prospectus à soumettre par Axway dans le cadre de l'augmentation de capital prévue pour contribuer au financement de l'acquisition.

L'intention d'Axway est de lancer l'augmentation de capital avant la fin du mois de juillet 2024. Le calendrier indicatif de l'augmentation de capital sera précisé dans le prospectus de l'opération qui devrait être visé par l'AMF dans les prochains jours. L'augmentation de capital constitue la dernière étape du projet d'acquisition de Sopra Banking Software, qui devrait être finalisée au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.

## Principaux risques et incertitudes pour le 2<sup>e</sup> semestre 2024

Le niveau et la nature des risques auxquels est soumis le Groupe ne sont pas modifiés par rapport aux facteurs de risques présentés aux pages 33 à 48 du Document d'enregistrement universel 2023 tel qu'amendé par l'amendement au Document d'enregistrement universel 2023.

Par ailleurs, le niveau et la nature des risques auxquels serait soumis le Groupe après l'acquisition des activités de Sopra Banking Software sont présentés dans l'amendement au Document d'enregistrement universel 2023.

## Objectifs 2024 et perspectives

Pour 2024, Axway confirme anticiper une croissance organique comprise entre 1 et 3 % et un résultat opérationnel d'activité de l'ordre de 20 % du chiffre d'affaires.

Ces objectifs confirmés sont valables pour la structure actuelle d'Axway. Une guidance incluant Sopra Banking Software sera communiquée au marché au moment du lancement de l'augmentation de capital.

## Événements postérieurs à la clôture

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le Conseil d'administration du 18 juillet 2024, l'acquisition des activités de Sopra Banking Software et l'augmentation de capital pour compléter le financement de l'opération ont reçu les autorisations réglementaires nécessaires, en ce compris une décision de l'AMF relative à l'absence d'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.

L'approbation par l'AMF du prospectus soumis par Axway dans le cadre de l'augmentation de capital est attendue postérieurement au Conseil d'administration.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le jour du Conseil d'administration, aucun autre événement significatif susceptible d'impacter les comptes présentés n'est intervenu.

## Glossaire – Indicateurs Alternatifs de Performance

- **ACV** : Annual Contract Value – valeur annuelle d'un contrat de Souscription.
- **ARR** : Annual Recurring Revenue – montant des facturations annuelles prévu pour l'ensemble des contrats de Souscription et de maintenance actifs.
- **Chiffre d'affaires retraité** : chiffre d'affaires de l'année précédente retraité sur la base du périmètre et des taux de change de l'année en cours.
- **Croissance organique** : croissance de l'activité entre le chiffre d'affaires de la période en cours et le chiffre d'affaires de la même période sur l'exercice précédent, retraité des effets de périmètre et de change.
- **Croissance à changes constants** : croissance de l'activité entre le chiffre d'affaires de la période en cours et le chiffre d'affaires de la même période sur l'exercice précédent, retraité des effets de change.
- **Employee Engagement Score** : mesure de l'engagement des collaborateurs par le biais d'une enquête annuelle indépendante.
- **NPS** : Net Promoter Score – indicateur de satisfaction et de recommandation d'un client pour un produit ou un service.
- **Résultat opérationnel d'activité (ROA)** : Résultat opérationnel courant retraité de la charge relative au coût des services rendus par les bénéficiaires de stock-options et d'actions gratuites, ainsi que des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

# Comptes consolidés semestriels résumés

État du résultat net consolidé	10
État du résultat global consolidé	11
État de la situation financière consolidée	12
État de variation des capitaux propres consolidés	13
Tableau des flux de trésorerie consolidés	14
Notes aux états financiers consolidés résumés	15

## État du résultat net consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 et 4</b>	<b>148 658</b>	<b>145 456</b>
Charges de personnel	5.1	-89 628	-88 921
Achats et charges externes	6	-35 764	-32 296
Impôts et taxes		-1 457	-1 761
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		-5 910	-6 286
Autres produits et charges opérationnels courants		1 225	1 623
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>		<b>17 124</b>	<b>17 815</b>
<b>en % du CA HT</b>		<b>11,5 %</b>	<b>12,2 %</b>
Charges liées aux stocks options et assimilés	7	-2 933	-1 405
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés		-1 739	-1 730
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>12 453</b>	<b>14 681</b>
<b>en % du CA HT</b>		<b>8,4 %</b>	<b>10,1 %</b>
Autres produits et charges opérationnels	8	-4 116	-3 461
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>8 337</b>	<b>11 220</b>
<b>en % du CA HT</b>		<b>5,6 %</b>	<b>7,7 %</b>
Coût de l'endettement financier net	9.1	-2 669	-2 103
Autres produits et charges financiers	9.2	-927	446
Impôt sur le résultat	10	-1 953	-5 877
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>2 788</b>	<b>3 686</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>2 788</b>	<b>3 686</b>
<b>en % du CA HT</b>		<b>1,9 %</b>	<b>2,5 %</b>
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-1	1
<b>dont part attribuable aux propriétaires de la société mère</b>		<b>2 789</b>	<b>3 685</b>

### Résultat net par action – part attribuable aux propriétaires de la société mère

(en euros)	Notes	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
<b>Résultat de base par action</b>	11	0,13	0,17
<b>Résultat dilué par action</b>	11	0,13	0,17

## État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>2 788</b>	<b>3 686</b>
<b>Autres éléments du résultat global :</b>		
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	130	-770
Effets d'impôts	-34	199
<b>Sous-total des éléments non recyclables en résultat</b>	<b>97</b>	<b>-571</b>
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—
Écarts de conversion	6 322	-5 157
<b>Sous-total des éléments recyclables en résultat</b>	<b>6 323</b>	<b>-5 157</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts</b>	<b>6 419</b>	<b>-5 728</b>
<b>Résultat global</b>	<b>9 207</b>	<b>-2 042</b>
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-1	1
<b>dont part attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>9 208</b>	<b>-2 043</b>



# État de la situation financière consolidée

## ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Écarts d'acquisition	12.1	302 704	302 122
Immobilisations incorporelles		9 379	5 138
Immobilisations corporelles		10 244	9 289
Droits d'utilisation des biens pris en location	13.1	15 541	17 820
Actifs financiers et autres actifs non courants		10 868	13 098
Impôts différés actifs		20 381	20 104
<b>Actifs non courants</b>		<b>369 119</b>	<b>367 571</b>
Clients et comptes rattachés	14	166 313	178 009
Autres créances courantes		38 767	32 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	16 914	16 682
<b>Actifs courants</b>		<b>221 995</b>	<b>227 022</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>591 114</b>	<b>594 593</b>

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

(en milliers d'euros)

	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Capital		43 267	43 267
Réserves liées au capital		113 380	113 380
Réserves consolidées et autres réserves		196 409	153 785
Résultat de l'exercice		2 789	35 828
<b>Capitaux propres – part attribuable aux propriétaires de la société mère</b>		<b>355 845</b>	<b>346 260</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>15</b>	<b>355 856</b>	<b>346 271</b>
Emprunts et dettes financières – part à long terme	16	83 311	87 995
Dettes financières de location – part à long terme	13.2	18 920	19 689
Impôts différés passifs		4 828	4 378
Autres dettes non courantes y compris les provisions à long terme		11 519	12 154
<b>Passifs non courants</b>		<b>118 579</b>	<b>124 217</b>
Emprunts et dettes financières – part à court terme	16	4 363	4 278
Dettes financières de location – part à court terme	13.2	2 534	4 037
Fournisseurs et comptes rattachés		10 652	11 313
Produits constatés d'avance	17	60 077	49 060
Autres dettes courantes	18	39 053	55 418
<b>Passifs courants</b>		<b>116 679</b>	<b>124 105</b>
<b>Total du passif</b>		<b>235 257</b>	<b>248 322</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>591 114</b>	<b>594 593</b>

# État de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto- détenues	Réserves et résultat consolidés	Autres éléments du résultat global	Part attribuable aux :		Total
						propriétaires de la société mère	participations ne donnant pas le contrôle	
<b>Au 30/06/2023</b>	<b>43 267</b>	<b>113 380</b>	<b>-12 719</b>	<b>137 372</b>	<b>33 324</b>	<b>314 624</b>	<b>10</b>	<b>314 634</b>
Opérations sur capital	—	—	—	—	—	—	—	—
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	2 370	—	2 370	—	2 370
Opérations sur titres autodétenus	—	—	-433	58	—	-375	—	-375
Dividendes ordinaires	—	—	—	—	—	—	—	—
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	-39	40	1	-5	-4
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-433</b>	<b>2 389</b>	<b>40</b>	<b>1 998</b>	<b>-5</b>	<b>1 993</b>
Résultat net de l'exercice	—	—	—	32 142	—	32 142	5	32 147
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	-2 503	-2 503	0	-2 503
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>32 142</b>	<b>-2 503</b>	<b>29 638</b>	<b>5</b>	<b>29 644</b>
<b>Au 31/12/2023</b>	<b>43 267</b>	<b>113 380</b>	<b>-13 152</b>	<b>171 903</b>	<b>30 861</b>	<b>346 260</b>	<b>11</b>	<b>346 271</b>
Opérations sur capital	—	—	—	—	—	—	—	—
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	2 518	—	2 518	—	2 518
Opérations sur titres autodétenus	—	—	-210	-2 040	—	-2 250	—	-2 250
Dividendes ordinaires	—	—	—	—	—	—	—	—
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	110	—	110	1	111
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-210</b>	<b>587</b>	<b>—</b>	<b>377</b>	<b>1</b>	<b>378</b>
Résultat net de l'exercice	—	—	—	2 789	—	2 789	-1	2 788
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	6 419	6 419	0	6 419
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 789</b>	<b>6 419</b>	<b>9 208</b>	<b>-1</b>	<b>9 207</b>
<b>Au 30/06/2024</b>	<b>43 267</b>	<b>113 380</b>	<b>-13 362</b>	<b>175 280</b>	<b>37 280</b>	<b>355 845</b>	<b>11</b>	<b>355 856</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
<b>Résultat net consolidé (y compris part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle)</b>		<b>2 788</b>	<b>3 686</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions		3 289	9 429
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	7	2 518	1 261
Plus et moins-values de cession		1 548	-2 221
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>10 142</b>	<b>12 155</b>
Coût de l'endettement financier net	9.1	2 669	2 103
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10	1 953	5 877
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>		<b>14 764</b>	<b>20 134</b>
Impôt versé (B)		-2 292	-1 508
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)		2 550	4 519
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)</b>		<b>15 022</b>	<b>23 145</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-2 929	-1 529
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		12	14
Incidence des variations de périmètre	12	-15	-5 997
Variations des prêts et avances consentis		141	-1 092
Autres flux liés aux opérations d'investissement		44	29
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>		<b>-2 747</b>	<b>-8 575</b>
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		—	—
Achats et reventes d'actions propres	7	-2 152	-4 367
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		—	-8 402
Émissions d'emprunts	16	63 000	18 000
Remboursements d'emprunts	16	-68 135	-18 439
Variation des dettes financières de location	13	-3 231	-3 463
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)		-2 202	-1 627
Autres flux liés aux opérations de financement		96	-314
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>		<b>-12 624</b>	<b>-18 611</b>
<b>Incidence des variations des cours des devises (G)</b>		<b>142</b>	<b>-118</b>
<b>Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)</b>		<b>-206</b>	<b>-4 158</b>
Trésorerie d'ouverture		16 530	18 309
Trésorerie de clôture		16 323	14 150

La trésorerie de clôture correspond au poste Trésorerie et équivalent de trésorerie diminué des concours bancaires courants.

# Notes aux états financiers consolidés résumés

## Sommaire de notes aux états financiers

<b>Note 1</b>	<b>Résumé des principales méthodes comptables</b>	<b>16</b>
<b>Note 2</b>	<b>Faits caractéristiques et périmètre de consolidation</b>	<b>17</b>
<b>Notes sur le compte de résultat consolidé</b>		<b>18</b>
<b>Note 3</b>	<b>Information sectorielle</b>	<b>18</b>
<b>Note 4</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>18</b>
<b>Note 5</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>19</b>
<b>Note 6</b>	<b>Achats et charges externes</b>	<b>19</b>
<b>Note 7</b>	<b>Charges liées aux stock-options et assimilés</b>	<b>20</b>
<b>Note 8</b>	<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>20</b>
<b>Note 9</b>	<b>Charges et produits financiers</b>	<b>20</b>
<b>Note 10</b>	<b>Charge d'impôt</b>	<b>21</b>
<b>Note 11</b>	<b>Résultats par action</b>	<b>21</b>
<b>Notes sur le bilan consolidé</b>		<b>22</b>
<b>Note 12</b>	<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>22</b>
<b>Note 13</b>	<b>Contrats de location</b>	<b>23</b>
<b>Note 14</b>	<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>24</b>
<b>Note 15</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>24</b>
<b>Note 16</b>	<b>Emprunts et dettes financières – Endettement net</b>	<b>24</b>
<b>Note 17</b>	<b>Produits constatés d'avance à moins d'un an</b>	<b>25</b>
<b>Note 18</b>	<b>Autres dettes courantes</b>	<b>25</b>
<b>Autres informations</b>		<b>25</b>
<b>Note 19</b>	<b>Transactions avec les parties liées</b>	<b>25</b>
<b>Note 20</b>	<b>Engagements hors bilan et passifs éventuels</b>	<b>26</b>
<b>Note 21</b>	<b>Faits exceptionnels et litiges</b>	<b>27</b>
<b>Note 22</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>27</b>

## Note 1 Résumé des principales méthodes comptables

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2024, ainsi que les notes afférentes, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration et arrêtés lors de sa réunion du 18 juillet 2024.

### 1.1 Bases de préparation des comptes consolidés semestriels résumés

Les états financiers consolidés au 30 juin 2024 ont été établis conformément à la norme IAS 34 « *Information financière intermédiaire* », norme du référentiel IFRS publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptée par l'Union Européenne et disponible sur le site Internet : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm)

Les principes comptables des comptes consolidés résumés au 30 juin 2024 sont identiques à ceux adoptés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023 et décrits dans le Document d'enregistrement universel 2023, déposé le 25 mars 2024 auprès de l'AMF sous le n° D. 24-0175, disponible sur le site Internet <http://www.investors.axway.com>, au chapitre 5 note 1 à l'exception des nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 présentées en note 1.2.

Ces comptes consolidés résumés semestriels sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

### 1.2 Application de nouvelles normes et interprétations

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont les suivants :

- amendements à IAS 1 « *Présentation des états financiers : Passifs non courants assortis de clauses restrictives* » d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et relatif au classement en tant que passif courant ou non courant ;
- amendement à IAS 7 et IFRS 7 « *Affacturation inversé – Accords de financement des dettes fournisseurs* » d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et relatif à l'amélioration de la transparence des accords de financement de fournisseurs et de leurs effets sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entreprise ;
- amendement à IFRS 16 « *Passif locatif découlant d'une cession-bail* » d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et relatif à la clarification du traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération.

Les modifications portant sur les normes IFRS7 et IFRS16 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés résumés semestriels. Par conséquent, aucune information n'a été donnée à ce titre dans les annexes.

Les modifications portant sur la norme IAS1 sont présentées dans la note 1.5 Impacts des amendements à IAS 1 « *Présentation des états financiers : Passifs non courants assortis de clauses restrictives* »

### 1.3 Acquisition de la plupart des activités de Sopra Banking Software

Dans le prolongement du communiqué de presse du 21 février 2024, Axway a annoncé avoir signé le 31 mai 2024 le contrat d'acquisition de la plupart des activités de Sopra Banking Software, représentant, sur une base autonome, un périmètre de 359 M€<sup>(1)</sup> de chiffre d'affaires. Le communiqué de presse publié le 3 juin 2024 est le suivant :

[https://investors.axway.com/sites/default/files/related\\_files/03062024\\_Axway\\_SigningSBS\\_FR\\_VFinale.pdf](https://investors.axway.com/sites/default/files/related_files/03062024_Axway_SigningSBS_FR_VFinale.pdf)

Le conseil d'administration d'Axway a approuvé la signature du contrat d'acquisition sur la base d'une revue par un expert indépendant (Cabinet Finexsi, dont un lien vers le rapport figure à la fin du présent communiqué) de la valorisation des activités de Sopra Banking Software pour un montant de 330 M€.

Axway dispose d'un financement sécurisé pour cette acquisition, combinant de nouvelles facilités de crédit confirmées par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Société Générale et Crédit Lyonnais, à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'environ 130 M€, qui bénéficie d'un engagement de souscription et de garantie de son actionnaire de contrôle, Sopra GMT.

En effet, dans le cadre de l'augmentation de capital, et avec pour objectifs d'en sécuriser le financement et de garantir l'indépendance à long terme de la nouvelle entité combinée, Sopra GMT, s'est engagé à :

- Acquérir auprès de Sopra Steria Group un bloc de 3 619 423 actions Axway, représentant 16,73 % du capital de la société, à un prix par action de 26,5 €, soit un montant de 95,9 M€, ainsi que l'intégralité des droits préférentiels de souscription résiduels de Sopra Steria Group ;
- Souscrire à titre irréductible à l'augmentation de capital, à hauteur de ses droits et de ceux acquis auprès de Sopra Steria Group, ce qui représente environ 53 % de l'augmentation de capital ;
- Sécuriser le solde de l'augmentation de capital en souscrivant les actions qui resteraient non souscrites à l'issue du processus d'allocation (après allocation des ordres à titre irréductible et réductible).

Le financement des engagements de Sopra GMT tels que décrits ci-avant sera réalisé grâce au soutien de One Equity Partners<sup>(2)</sup>, partenaire financier avec lequel Sopra GMT a également conclu un accord engageant.

**L'ensemble des opérations sera finalisé d'ici la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.**

Dans la Note 20 « Engagements hors bilan et passifs éventuels » du Rapport Financier Semestriel 2024 sont détaillés les contrats signés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 qui sont en relation avec l'acquisition des activités de Sopra Banking Software et qui ne sont pas reconnus dans le bilan du 30 juin 2024.

<sup>(1)</sup> Chiffre d'affaires incluant des transactions intra-groupe avec Sopra Steria pour un montant de 24 M€.

<sup>(2)</sup> One Equity Partners détiendra environ 20 % du capital de Sopra GMT.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le Conseil d'administration du 18 juillet 2024, l'acquisition des activités de Sopra Banking Software et l'augmentation de capital pour compléter le financement de l'opération ont reçu les autorisations réglementaires nécessaires, en ce compris une décision de l'AMF relative à l'absence d'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique. L'approbation par l'AMF du prospectus soumis par Axway dans le cadre de l'augmentation de capital est attendue postérieurement au Conseil d'administration.

## 1.4 Estimation des impacts de la Réforme fiscale internationale – Pilier 2

Les premières conclusions menées par le Groupe Axway ont été décrites dans la note 1.4 Réforme fiscale internationale – Pilier 2 du chapitre 5 « Comptes consolidés » du Document d'enregistrement universel 2023.

Cette réforme fiscale internationale a pour objectif de mettre en place une imposition minimale sur les bénéfices de 15 % dans les juridictions où les groupes internationaux exercent des activités. À ce stade, le Groupe Axway serait concerné par cette réforme fiscale à travers sa holding Sopra GMT dont le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 750 M€.

Comme décrit dans la note 7.2.5 du chapitre 7 « Capital et actionariat Axway Software » du Document d'enregistrement universel 2023, Sopra GMT, est la holding animatrice d'Axway Software et de Sopra Steria Group. Elle exerce un contrôle sur le Groupe Axway du fait de la détention directe et indirecte (dans le cadre du concert) de plus de la moitié du capital social (52,77 %) et de 63,55 % des droits de vote exerçables.

L'opération décrite dans la note « 1.3 Acquisition de la plupart des activités de Sopra Banking Software » du Rapport Financier Semestriel ne modifie pas les conclusions tirées au 31 décembre 2023.

L'entrée en vigueur de cette réforme est applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon la chronologie suivante :

- **pendant la période de Transition qui couvre les exercices fiscaux 2024, 2025 et 2026** : les mesures de sauvegarde transitoires CbCR seraient appliquées en combinant les entités du groupe Axway aux entités de Sopra Steria Group dans chaque juridiction où les groupes opèrent. Au cours de cette période, le groupe Axway anticipe un impact financier non significatif ;
- **au-delà de la période Transition** : en l'état actuel de la réglementation, les mesures de sauvegarde transitoires décrites ci-dessus prendront fin à compter de l'exercice 2027. Le groupe Axway anticipe un impôt complémentaire à payer en Irlande car cette juridiction bénéficie d'un faible taux d'impôt nominal. Le groupe Axway anticipe un impôt complémentaire non significatif en Bulgarie et en Roumanie. Celles-ci bénéficient soit d'un faible

taux d'impôt nominal soit de déductions fiscales spéciales mais ces implantations bénéficieraient des mesures d'exclusion basées sur la masse salariale et les investissements. Hormis ces trois juridictions, les entités du Groupe sont implantées dans des juridictions à taux d'imposition supérieur au taux de Pilier 2.

Au 30 juin 2024, le Groupe n'a pas constaté les premiers impacts de Pilier 2 dans ses comptes semestriels.

## 1.5 Impacts des amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers : Passifs non courants assortis de clauses restrictives »

Les amendements à IAS 1 portent sur le classement des dettes soumises à conditions « covenants ».

Des précisions sont apportées sur la manière d'apprécier le classement de ces dettes en courant ou non-courant au bilan. L'objectif est de clarifier le droit de différer le règlement au-delà d'une période de 12 mois.

L'appréciation est **uniquement dictée sur la base du respect des conditions à la date de clôture** quand bien même :

- Le respect des conditions sera à nouveau testé dans les 12 prochains mois,
- Ces conditions pourraient ne plus être respectées dans les 12 prochains mois sur la base des données à la clôture.

Le **classement est réalisé de manière indépendante des intentions de la société** en particulier si une dette que la société a le droit de ne pas rembourser pendant au moins 12 mois est non-courante même si la société a l'intention de la rembourser par anticipation (ou la règle postérieurement à la date de clôture avant l'arrêté des comptes).

L'application est rétrospective conformément à IAS 8.

Au 30 juin 2024, le Groupe dispose d'un credit revolving facility (RCF) multidevises de 125 M€. Un avenant « Amendements et Allongement de la maturité » visant à réduire la grille de marge et à assouplir les covenants financiers a été signé le 31 janvier 2019. La maturité, prévue en juillet 2021, puis directement fixée à janvier 2024 a été prorogée en 2022 jusqu'à avril 2027.

A la date de la clôture du 30 juin 2024, les lignes de crédit tirées par le Groupe Axway sont, conformément aux conditions à la date de clôture, intégralement présentées en passif financier non courant au bilan.

L'application rétrospective n'entraîne pas de changement de présentation du bilan du Groupe.

## Note 2 Faits caractéristiques et périmètre de consolidation

### Évolution du périmètre de consolidation

#### a. Sorties de périmètre

Les sociétés Axway Software China en Chine et Dxchange en Inde ont été liquidées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

#### b. Entrées de périmètre

Il n'y a pas d'entrée de périmètre au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Axway Software, avait acquis, le 15 mars 2023, 100 % du capital de la société Advalvas Europe NV en Belgique. Les activités d'Advalvas avaient été consolidées dans les comptes d'Axway à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, le résultat sur la seconde quinzaine de mars 2023 étant non matériel.

Axway Software, avait acquis, le 19 octobre 2023, 100 % du capital de la société Cycom Finance en France. De manière concomitante, Axway avait cédé les activités de conseils de Cycom Finances à KPMG France. Les activités de Cycom Finances avaient été tuppées dans les comptes d'Axway Software SA à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

## Notes sur le compte de résultat consolidé

### Note 3 Information sectorielle

Axway est qualifié de mono-sectoriel dans la mesure où il n'est pas possible d'obtenir un ROA par secteur d'activité quel que soit l'axe qu'il soit géographique ou par métier. Le principal décideur opérationnel dispose régulièrement du chiffre d'affaires par métier, du chiffre d'affaires géographique et d'un ROA consolidé.

#### 3.1 Ventilation par métier du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> sem. 2024		1 <sup>er</sup> sem. 2023	
Souscription	93 217	62,7 %	78 656	54,1 %
dont Axway Managed	25 935	17,4 %	22 260	15,3 %
dont Customer Managed	67 283	45,3 %	56 395	38,8 %
Maintenance	34 642	23,3 %	44 599	30,7 %
<b>Sous-total - Contrats renouvelables</b>	<b>127 859</b>	<b>86,0 %</b>	<b>123 255</b>	<b>84,7 %</b>
Licences	2 642	1,8 %	3 008	2,1 %
Services	18 157	12,2 %	19 193	13,2 %
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>148 658</b>	<b>100,0 %</b>	<b>145 456</b>	<b>100,0 %</b>

Présentation de la ventilation par métier du chiffre d'affaires, au format utilisé dans le document de référence 2023, incluant Axway Managed, Customer Managed et le sous-total des contrats renouvelables.

(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> sem. 2024		1 <sup>er</sup> sem. 2023	
Licences	2 642	1,8 %	3 008	2,1 %
Souscription	93 217	62,7 %	78 656	54,1 %
Maintenance	34 642	23,3 %	44 599	30,7 %
Services	18 157	12,2 %	19 193	13,2 %
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>148 658</b>	<b>100,0 %</b>	<b>145 456</b>	<b>100,0 %</b>

La part récurrente du chiffre d'affaires d'Axway, qui comprend les activités Souscription et Maintenance, a représenté 86,0 % du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2024, soit 127,9 M€. Cela inclut 39,4 M€ de revenus *upfront*. Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, ces revenus *upfront* représentaient 34,2 M€.

Les principaux clients du Groupe ne représentent pas individuellement plus de 10 % des revenus. Le degré de dépendance d'Axway à l'égard de ses principaux clients est faible.

#### 3.2 Ventilation géographique du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> sem. 2024		1 <sup>er</sup> sem. 2023	
France	41 712	28,1 %	45 490	31,3 %
Reste de l'Europe	38 641	26,0 %	35 635	24,5 %
États-Unis	57 440	38,6 %	54 451	37,4 %
Reste des Amériques	2 755	1,9 %	2 793	1,9 %
Asie-Pacifique	8 111	5,5 %	7 087	4,9 %
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>148 658</b>	<b>100,0 %</b>	<b>145 456</b>	<b>100,0 %</b>

### Note 4 Chiffre d'affaires

#### 4.1 Activité par métier

La ventilation par métier du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.1 « Ventilation par métier du chiffre d'affaires ».

#### 4.2 Activité internationale

La ventilation par zone géographique du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.2 « Ventilation géographique du chiffre d'affaires ».

## Note 5 Charges de personnel

### 5.1 Décomposition des charges de personnel

(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
Salaires et traitements	72 713	72 556
Charges sociales	18 329	17 849
Crédit d'impôt recherche	-2 075	-1 950
Intéressement des salariés	455	491
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	206	-24
<b>Total charges de personnel</b>	<b>89 628</b>	<b>88 921</b>

Les charges de personnel représentent 60,3 % du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2024, en baisse par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023 (61,1 %).

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 2,1 M€ au 30 juin 2024, en hausse de 0,1 M€.

Au 30 juin 2024, le total des créances cédées au Crédit Agricole et non encore remboursées par l'administration fiscale s'élève à

15,0 M€. Le Groupe considère que le financement du crédit d'impôt recherche transféré est déconsolidant.

Le montant total des dépenses de Recherche & Développement comptabilisées en charges est de 31,2 M€ au 30 juin 2024 contre 29,4 M€ au 30 juin 2023 (cf. paragraphe « Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2023 »).

### 5.2 Effectif

Effectif fin de période	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
France	430	425
International	1 041	1 032
<b>Total</b>	<b>1 471</b>	<b>1 457</b>

Au 30 juin 2024, l'effectif d'Axway est de 1 471 collaborateurs (29 % en France et 71 % à l'international), en hausse de 14 collaborateurs par rapport au 31 décembre 2023.

Effectif moyen	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
France	431	428
International	1 037	1 054
<b>Total</b>	<b>1 468</b>	<b>1 482</b>

## Note 6 Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
Achats de sous-traitance	11 280	11 202
Achats non stockés de matériel et fournitures	1 555	803
Achats de marchandises et variation de stock de marchandises	132	25
<b>Total achats</b>	<b>12 967</b>	<b>12 030</b>

Les achats de sous-traitance sont principalement des coûts d'hébergement *cloud*, ils sont conséquents compte tenu du développement de l'activité Souscription.

Cette évolution des achats s'explique par une meilleure maîtrise des coûts des ventes notamment ceux rattachés aux revenus de souscription (coûts d'hébergement majoritairement).

L'impact des taux de change est négligeable (0,1 K€) sur le semestre.



(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
Locations et charges locatives	4 097	4 902
Charges de loyers – ajust. IFRS 16	-2 378	-3 243
Maintenance, entretien et réparations	6 503	5 534
Personnel extérieur de structure	25	123
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 497	3 792
Publicité et relations publiques	1 385	1 473
Déplacements et missions	2 458	2 046
Télécommunications	661	575
Divers	6 547	5 064
<b>Total charges externes</b>	<b>22 798</b>	<b>20 266</b>

Les charges externes du semestre sont en hausse de 2,5 M€ par rapport à celles du 1<sup>er</sup> semestre 2023. L'impact des taux de change est négligeable (0,1 K€) sur le semestre.

## Note 7 Charges liées aux stock-options et assimilés

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place. Le conseil d'administration réuni le 16 mai 2024 a approuvé le plan « LTI PLAN NEXT » portant sur l'attribution d'un nombre d'actions de 251 500 actions dont 30 000 actions au profit du directeur général Patrick Donovan. La période d'acquisition de ce plan est de mai 2024 à mars 2027. Enfin, des conditions de présence et de performance sont prévues au plan.

Les autres plans existants sont décrits en note 5.4 du chapitre 5 « Comptes consolidés » du Document d'enregistrement universel 2023.

Les charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions de performance s'élèvent au total à 2,5 M€ au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024. Cette charge était de 1,4 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le plan d'attribution gratuite d'actions « LTI PLAN FOCUS » de juillet 2021 s'est dénoué sur le 31 mars 2024. 105 414 actions auto-détenues ont été remises au profit de l'équipe Axway Leadership, des membres du Comité exécutif ainsi que d'autres personnes considérées clés par le Groupe et 16 600 actions auto-détenues au profit du directeur général Patrick Donovan.

## Note 8 Autres produits et charges opérationnels

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, le Groupe a réalisé plusieurs opérations non courantes et significatives, engendrant une charge totale de 4,1 M€. Cette charge se décompose comme suit :

1. plan de restructuration (0,4 M€) mené en France ;
2. charges liées à l'acquisition des activités de Sopra Banking Software (2,4 M€) ;
3. coûts d'implémentation du système Cloud de Workday (0,6 M€) : reportés dans la rubrique « Autres charges opérationnelles » ;
4. provision pour risque liée au paiement de taxes sur les ventes au Brésil (0,4 M€) ;
5. coûts relatifs à la fin du bail des bureaux de la Tour W en France (0,4 M€) ;

## Note 9 Charges et produits financiers

### 9.1 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-44	-29
Charges d'intérêt	2 361	1 823
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>2 317</b>	<b>1 794</b>
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	352	308
<b>Total coût de l'endettement financier net</b>	<b>2 669</b>	<b>2 103</b>

L'application de la norme IFRS 16 a pour conséquence d'accroître le coût de l'endettement financier de 0,4 M€ au 30 juin 2024, cela représente un taux marginal d'intérêt pondéré moyen de 3,12 %.

## 9.2 Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
<b>Gains et pertes de change</b>	<b>792</b>	<b>-562</b>
Reprises de provisions	-1	2
Autres produits financiers	—	-14
<b>Total gains/pertes de change et autres produits financiers</b>	<b>791</b>	<b>-574</b>
Dotations aux provisions	-0	-1
Actualisation des engagements de retraite	136	129
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	—	—
Autres charges financières	—	—
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>137</b>	<b>129</b>
<b>Total des autres produits &amp; charges financiers</b>	<b>927</b>	<b>-446</b>

## Note 10 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
Impôts courants	2 808	1 081
Impôts différés	-856	4 796
<b>Total charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>1 953</b>	<b>5 877</b>

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024, le taux effectif d'impôt du Groupe s'établit à 41,19 %, à comparer à un taux effectif de 61,45 % reconnu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Les actifs d'impôts différés liés aux pertes fiscales reportées sont reconnus s'il est probable que les filiales ou le groupe fiscal disposeront de bénéfices imposables suffisants pour les utiliser.

Au 30 juin 2024, aucun déficit fiscal supplémentaire n'a été reconnu par rapport au 31 décembre 2023. Le Groupe a jugé prudent de revoir les projections de bénéfices futurs d'ici la fin de l'exercice 2024 afin de tenir compte de l'impact fiscal lié à l'acquisition de Sopra Banking Software.

### Situation pour Axway Software

Les impôts différés passifs s'élèvent à 18,5 M€, le Groupe a activé un impôt différé actif pour ce montant. L'impôt différé net d'Axway Software SA est donc nul au 30 juin 2024 dans la continuité de l'approche retenue au 31 décembre 2023.

### Situation pour Axway Inc.

Au 30 juin 2024, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 18,5 M\$ (en impôt différé actif). Au cours du semestre, le Groupe n'a pas activé de déficits fiscaux supplémentaires par rapport au 31 décembre 2023 en raison des bénéfices imposables futurs déclinants en raison de l'effet de la capitalisation des coûts de R&D dans le calcul de l'impôt.

### Situation pour Axway Irlande

Le Groupe a désactivé les déficits fiscaux au 31 décembre 2023. Le Groupe a décidé d'attendre les résultats annuels 2024 pour confirmer la réalisation des prévisions et activer le cas échéant tout ou partie des déficits de cette filiale. Au 30 juin 2024, l'impôt différé sur les déficits fiscaux est nul.

### Situation pour les autres filiales

Au 30 juin 2024, le Groupe n'a pas activé de déficits fiscaux supplémentaires par rapport au 31 décembre 2023.

## Note 11 Résultats par action

(en euros)	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
Résultat net – part attribuable aux propriétaires de la société mère	2 789 155	3 685 407
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	21 633 597	21 633 597
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle	688 155	646 965
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	20 945 442	20 986 632
<b>Résultat de base par action</b>	<b>0,13</b>	<b>0,17</b>

(en euros)	1 <sup>er</sup> sem. 2024	1 <sup>er</sup> sem. 2023
Résultat net – part du Groupe	2 789 155	3 685 407
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	20 945 442	21 633 597
Nombre moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs	766 166	640 321
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	21 711 608	22 273 918
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>0,13</b>	<b>0,17</b>

## Notes sur le bilan consolidé

### Note 12 Écarts d'acquisition

#### 12.1 Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au 1<sup>er</sup> semestre sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
<b>31 décembre 2023</b>	<b>310 599</b>	<b>8 477</b>	<b>302 122</b>
Acquisition Advalvas et Cycom	-4 549	—	-4 549
Écarts de conversion	5 093	-38	5 131
<b>30 juin 2024</b>	<b>311 143</b>	<b>8 439</b>	<b>302 704</b>

La valorisation du goodwill d'Advalvas Europe NV a été finalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024. Conformément à IFRS 3 révisé, la période d'évaluation ne pouvait excéder le 15 mars 2024.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, l'exercice d'affectation réalisé par le Groupe a donc conduit à la reconnaissance d'une valeur de technologie et relation clientèle, respectivement pour 1,7 M€ et 1,4 M€, qui seront amorties sur 10 et 12 ans.

Le goodwill définitif lié à l'acquisition d'Advalvas a été déterminé en fonction des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2024
Prix d'acquisition	6 232
Valeur actualisée des compléments de prix	—
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>6 232</b>
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	2 786
<b>Écart d'acquisition (AdValvas)</b>	<b>3 446</b>

L'acquisition d'Advalvas Europe NV ne comprend pas de complément de prix.

L'actif net acquis définitif de la société Advalvas est le suivant :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste Valeur
Immobilisations incorporelles	26	3 127	3 153
Immobilisations corporelles	42	—	42
Immobilisations financières	7	—	7
Droits d'utilisation des biens pris en location	—	244	244
Impôts différés actifs	—	-61	-61
Actifs courants	338	—	338
Trésorerie et équivalents de trésorerie	235	—	235
Passifs financiers	—	—	—
Dettes financières de location	—	-247	-247
Provisions retraites et engagements assimilés	—	—	—
Impôts différés passifs	—	-720	-720
Passifs courants	-203	—	-203
<b>Actif net acquis</b>	<b>444</b>	<b>2 343</b>	<b>2 786</b>

La valorisation du goodwill de Cycom Finances a été finalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024. Conformément à IFRS 3 révisé, la période d'évaluation ne pouvait excéder le 19 octobre 2024.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, l'exercice d'affectation réalisé par le Groupe a donc conduit à la reconnaissance d'une valeur de technologie pour 3 M€ qui sera amortie sur 10 ans.

Le goodwill définitif lié à l'acquisition de Cycom Finances a été déterminé en fonction des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2024
Prix d'acquisition	4 264
Valeur actualisée des compléments de prix	–
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>4 264</b>
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	1 768
<b>Écart d'acquisition (Cycom Finances)</b>	<b>2 496</b>

L'acquisition de Cycom Finances ne comprend pas de complément de prix.

L'actif net acquis définitif de la société Cycom Finances est le suivant :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste Valeur
Immobilisations incorporelles	3 270	-299	2 970
Immobilisations corporelles	–	–	–
Immobilisations financières	0	–	0
Droits d'utilisation des biens pris en location	–	–	–
Impôts différés actifs	–	–	–
Actifs courants	3 543	-2 500	1 043
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	–	27
Passifs financiers	–	–	–
Dettes financières de location	–	–	–
Provisions retraites et engagements assimilés	–	–	–
Impôts différés passifs	–	-767	-767
Passifs courants	-792	–	-792
Passifs non courants	-715	–	-715
<b>Actif net acquis</b>	<b>5 335</b>	<b>-3 567</b>	<b>1 768</b>

## 12.2 Test de dépréciation

En absence d'indice de perte de valeur au cours de ce 1<sup>er</sup> semestre, le Groupe n'a pas réalisé de nouveaux tests de dépréciation au 30 juin 2024.

## Note 13 Contrats de location

### 13.1 Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location

(en milliers d'euros)	Locaux loués	Véhicules loués	Matériels informatiques loués	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>31 décembre 2023</b>	<b>38 770</b>	<b>1 339</b>	<b>590</b>	<b>40 699</b>
Variation de périmètre	–	–	–	–
Acquisitions	128	79	–	207
Cessions – mises en rebut	-13 159	-145	–	-13 304
Autres mouvements	1	–	–	1
Écarts de conversion	338	-2	–	336
<b>30 juin 2024</b>	<b>26 077</b>	<b>1 271</b>	<b>590</b>	<b>27 939</b>
<b>Amortissements</b>				
<b>31 décembre 2023</b>	<b>-22 023</b>	<b>-807</b>	<b>-49</b>	<b>-22 879</b>
Variation de périmètre	–	–	–	–
Dotations	-2 504	-152	-59	-2 715
Cessions – mises en rebut	13 157	145	–	13 303
Autres mouvements	-1	–	–	-1
Écarts de conversion	-107	1	–	-106
<b>30 juin 2024</b>	<b>-11 477</b>	<b>-812</b>	<b>-108</b>	<b>-12 397</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>31 décembre 2023</b>	<b>16 747</b>	<b>533</b>	<b>541</b>	<b>17 820</b>
<b>30 juin 2024</b>	<b>14 600</b>	<b>459</b>	<b>482</b>	<b>15 541</b>

## 13.2 Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Courant	Non courant	Ventilation non-courant				
				1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Dettes financières de location</b>	<b>21 454</b>	<b>2 534</b>	<b>18 920</b>	<b>2 375</b>	<b>3 203</b>	<b>3 002</b>	<b>2 632</b>	<b>7 709</b>

## Note 14 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	57 042	74 750
Dépréciations des créances clients	-2 226	-1 023
<b>Créances clients – valeur nette</b>	<b>54 816</b>	<b>73 727</b>
Factures à établir	111 497	104 282
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>166 313</b>	<b>178 009</b>

Le poste Clients nets, exprimé en jours d'activité, s'établit au 30 juin 2024 à 169 jours, en baisse par rapport au 31 décembre 2023 (182 jours).

L'augmentation du poste Factures à établir s'explique essentiellement par l'enregistrement du chiffre d'affaires Souscription *Customer Managed* incluant des prestations *on-premise* reconnues en chiffre d'affaires au moment de la livraison et facturées sur la durée du contrat. Sur ce poste, le

DSO s'élève au 30 juin 2024 à 112 jours, comparé à un DSO de 106 jours au 31 décembre 2023.

La diminution du poste Créances Clients s'explique par la saisonnalité des encaissements plus favorable au cours du semestre. Le Groupe constate en revanche des délais de paiement plus longs négociés par les clients. Le DSO s'établit à 57 jours comparé à 76 jours au 31 décembre 2023.

## Note 15 Capitaux propres

### 15.1 Évolution du capital social

Le capital au 31 décembre 2023 s'élevait à 43 267 194 €, composé de 21 633 597 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,00 €.

Le capital au 30 juin 2024 s'élève à 43 267 194 €, composé de 21 633 597 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,00 €.

### 15.2 Dividendes

L'Assemblée Générale d'Axway Software réunie le 16 mai 2024, statuant sur les comptes 2023, a décidé de ne pas distribuer de dividende. Cette décision se justifie par le projet d'Axway qui est d'acquérir une part significative des activités de Sopra Banking Software en 2024.

## Note 16 Emprunts et dettes financières – Endettement net

L'endettement net s'est établi à 70,8 M€ au 30 juin 2024 comparé à 75,6 M€ au 31 décembre 2023, s'analysant de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	30/06/2024	31/12/2023
Emprunts bancaires	3 861	77 760	81 621	86 843
Autres dettes financières diverses	-81	5 551	5 470	5 306
Concours bancaires courants	582	–	582	124
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>4 363</b>	<b>83 311</b>	<b>87 674</b>	<b>92 273</b>
Disponibilités	-16 914	–	-16 914	-16 682
<b>Endettement net</b>	<b>-12 552</b>	<b>83 311</b>	<b>70 759</b>	<b>75 590</b>

Le Groupe dispose d'un credit revolving facility (RCF) multidevises de 125 M€. Un avenant « Amendements et Allongement de la maturité » visant à réduire la grille de marge et à assouplir les covenants financiers a été signé le 31 janvier 2019. La maturité, prévue en juillet 2021, puis directement fixée à janvier 2024 a été prorogée en 2022 jusqu'à avril 2027. Cet avenant signé en 2022 prévoit la suppression d'un ratio financier. Dans les comptes consolidés, cet avenant a été traité comme une extinction de dette.

En outre, une flexibilité accrue a été octroyée au Groupe par ses banques dans le cadre d'acquisitions inférieures à 50 M€, pour lesquelles aucune documentation préalable ne sera requise.

Au 30 juin 2024, le montant disponible sur le RCF s'élève à 44 M€ soit un taux d'utilisation de 65 %. Le montant utilisé est de 81 M€. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, le Groupe a remboursé un tirage de 8 M€. Par ailleurs, un tirage de 60 M€ arrivé à échéance a été remboursé et remplacé par un tirage de 63 M€.

Deux ratios financiers, calculés à partir des comptes consolidés publiés, sur une base glissante de 12 mois, doivent être respectés au titre des *covenants* :

- ratio « Endettement net sur excédent brut d'exploitation » ;
- ratio « Endettement net sur fonds propres ».

À noter que l'Endettement net retenu ne prend pas en compte la dette de participation des salariés et l'endettement financier

relatif à la norme IFRS 16 « Contrats de location » afin de maintenir un calcul à méthode constante.

**Au 30 juin 2024, ces covenants financiers sont respectés.**

Dans la rubrique *Autres dettes financières* diverses a été reportée une dette financière équivalente à 5,1 M€ au titre du complément de prix de DXChange Technologies Private Limited acquise en juin 2022.

## Note 17 Produits constatés d'avance à moins d'un an

(en milliers d'euros)

	30/06/2024	31/12/2023
Passifs sur contrats clients	60 077	49 060
<b>Total passifs sur contrats clients – part à moins d'un an</b>	<b>60 077</b>	<b>49 060</b>

Les produits constatés d'avance, part à moins d'un an, qualifiés de passifs sur contrats clients sont décrits en note 7.6 du Document d'enregistrement universel 2023. Leur variation résulte des facteurs suivants :

- la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires ;
- la transformation des passifs produits constatés d'avance, part à plus d'un an, antérieurs en passifs produits constatés d'avance part à moins d'un an ;
- l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1<sup>er</sup> janvier (1<sup>er</sup> janvier 2024 pour cet exercice), et les

créances clients correspondantes et non réglées à la date de la précédente clôture (31 décembre 2023) ont été compensées au bilan au 31 décembre 2023. Cette compensation n'est pas constatée au 30 juin.

Les Passifs sur contrats clients, part à moins d'un an, existant au 31 décembre 2023 ont été en partie convertis en chiffre d'affaires au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Par rapport au 31 décembre 2023, on constate une hausse des produits constatés d'avance part à moins d'un an résultant principalement de la décompensation des produits constatés d'avance au 30 juin 2024 et de la signature de contrats de Souscription de type *Axway Managed*.

## Note 18 Autres dettes courantes

(en milliers d'euros)

	30/06/2024	31/12/2023
Dettes sur immobilisations – part à moins d'un an	–	–
Avances et acomptes reçus sur commandes	472	759
Dettes sociales	22 803	36 493
Dettes fiscales	7 868	9 975
Impôt sur les sociétés	2 792	2 180
Dettes diverses	5 114	5 253
Provisions pour restructuration	4	759
<b>Total autres dettes courantes</b>	<b>39 053</b>	<b>55 418</b>

Les dettes sociales ont baissé en raison de la saisonnalité des commissions et des bonus provisionnés au 31 décembre 2023, supérieurs à ceux provisionnés au 30 juin 2024.

## Autres informations

### Note 19 Transactions avec les parties liées

Les accords conclus avec des parties liées au groupe Axway ont été détaillés dans le Document d'enregistrement universel 2023 d'Axway, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 mars 2024, sous le n° D. 24-0175, disponible sur le site Internet <http://www.investors.axway.com>, dans la note 4.2 « Conventions réglementées ». De plus le Document d'enregistrement universel 2023 d'Axway inclut le Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

En dehors de ceux décrits dans le Document d'enregistrement universel 2023, il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de nouveaux accords avec des parties liées au groupe Axway au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 susceptibles d'avoir influé significativement la situation financière ou les résultats de la Société au cours de cette période.

## Note 20 Engagements hors bilan et passifs éventuels

Les engagements hors bilan du Groupe sont ceux consentis ou reçus par Axway et ses filiales.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, le groupe a signé deux nouveaux contrats significatifs en relation avec l'acquisition des activités de Sopra Banking Software.

- **Signature du contrat d'acquisition des activités logicielles de Sopra Banking Software auprès de Sopra Steria Group pour une valeur d'entreprise de 330 M€**

Dans le prolongement du communiqué de presse du 21 février 2024 et après réception des avis des différentes instances représentatives du personnel concernées par l'opération, ainsi que l'approbation des conseils d'administration d'Axway, de Sopra Steria et de Sopra GMT, Axway ont annoncé avoir signé le 31 mai 2024 un contrat d'acquisition de la plupart des activités de Sopra Banking Software, représentant, sur une base autonome, un périmètre de 359 M€<sup>(3)</sup> de chiffre d'affaires.

[https://investors.axway.com/sites/default/files/related\\_files/03062024\\_Axway\\_SigningSBS\\_FR\\_VFinale.pdf](https://investors.axway.com/sites/default/files/related_files/03062024_Axway_SigningSBS_FR_VFinale.pdf)

Le conseil d'administration d'Axway a approuvé la signature du contrat d'acquisition sur la base d'une revue par un expert indépendant (Cabinet Finexsi, dont un lien vers le rapport figure à la fin du présent communiqué) de la valorisation des activités de Sopra Banking Software pour un montant de 330 M€.

Axway dispose d'un financement sécurisé pour cette acquisition des activités logicielles de Sopra Banking Software. Ce financement combine de nouvelles facilités de crédit confirmées par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Société Générale et Crédit Lyonnais, à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'environ 130 M€, qui bénéficie d'un engagement irrévocable de souscription de son actionnaire de contrôle, Sopra GMT. L'augmentation de capital n'est pas réalisée au 30 juin 2024.

- **Signature d'un financement par de nouvelles facilités de crédit**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, le Groupe Axway a signé un contrat de Crédit Bancaire composé d'un crédit à terme (120 M€) amortissable (60 % in fine) d'une maturité de 5 ans (la « Tranche A ») et d'un crédit à terme (80 M€) non-amortissable d'une maturité de 3 ans (la « Tranche B »). La Tranche A sera amortie sur 5 ans selon l'échéancier suivant : 12 M€ chaque année et 72 M€ à maturité. Il comporte également une tranche non confirmée et non-amortissable d'un montant maximum de 100 M€ d'une maturité de 5 ans minimum, ayant une période de disponibilité de 36 mois et dont l'objet est le financement d'une acquisition.

Les taux d'intérêts contractuellement prévus sont calculés sur la base d'un EURIBOR plus une marge de 2,60% par an (Tranche A) et 2,20% par an (Tranche B).

Le financement est sujet à l'ensemble des restrictions usuelles tels que paniers et seuils, incluant mais non limités à des acquisitions, cessions, endettement, garantie et nantissement, paiement de dividendes, ainsi que les clauses de remboursement anticipé usuelles, incluant un changement de contrôle, illégalité, produits de cessions ou émission de nouvelles dettes (dont le produit sera affecté uniquement en remboursement de la tranche B).

**Au 30 juin 2024, la ligne de dettes mise en place par le Groupe Axway dans le cadre de l'Acquisition pour un montant de 200 M€ n'est pas tirée.**

Au cours du second semestre 2024, la ligne de dettes mise en place par le Groupe Axway dans le cadre de l'Acquisition pour un montant de 200 M€ sera intégralement tirée avec une part courante de 12 M€ et une part non courante de 188 M€, soit 184,4 M€ minorée des commissions bancaires.

- **Credit revolving facility (RCF) multidevises en cours**

Concernant le crédit syndiqué en cours, le Groupe respecte les covenants et engagements qui y sont définis au 30 juin 2024.

Pour rappel, l'endettement financier net retenu dans ces calculs ne prend pas en compte les impacts liés à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et la participation des salariés.

Ce crédit syndiqué porte sur un montant de 125 M€. En 2022, une renégociation de la convention a permis au Groupe de proroger la maturité jusqu'en avril 2027. En outre, une flexibilité accrue a été octroyée au Groupe par ses banques dans le cadre d'acquisitions inférieures à 50 M€, pour lesquelles aucune documentation préalable ne sera requise.

Deux ratios financiers doivent être respectés au titre des covenants. Ces ratios sont :

- ratio « Endettement net sur excédent brut d'exploitation » devant être inférieur à 3,25 au titre de la date de test du 31 décembre 2024 et à 3,00 au titre de toutes dates de test subséquentes. Ce ratio s'établit à 1,14 au 30 juin 2024 (1,19 au 31 décembre 2023) ;
- ratio « Endettement net sur fonds propres » inférieur à 1,0 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 0,20 au 30 juin 2024 (0,22 au 31 décembre 2023).

Au 30 juin 2024, la ligne de crédit s'élève à 81 M€ sur le RCF (credit revolving facility). Le montant disponible du crédit syndiqué s'élève à 44 M€.

Au titre des engagements reçus, Axway Software bénéficie également d'une ligne de découvert non utilisée de 20 M€.

Hormis ces contrats, les engagements n'ont pas varié de manière significative par rapport au 31 décembre 2023.

<sup>(3)</sup> Chiffre d'affaires incluant des transactions intra-groupe avec Sopra Steria pour un montant de 24 M€.

## Note 21 Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance du Groupe, et sous réserve de ce qui est mentionné dans le présent rapport, il n'existe pas, à la date du rapport, de litiges ou contentieux connus ou en cours susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière du Groupe.

## Note 22 Événements postérieurs à la clôture

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le Conseil d'administration du 18 juillet 2024, l'acquisition des activités de Sopra Banking Software et l'augmentation de capital pour compléter le financement de l'opération ont reçu les autorisations réglementaires nécessaires, en ce compris une décision de l'AMF relative à l'absence d'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.

L'approbation par l'AMF du prospectus soumis par Axway dans le cadre de l'augmentation de capital est attendue postérieurement au Conseil d'administration.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le jour du Conseil d'administration, aucun autre événement significatif susceptible d'impacter les comptes présentés n'est intervenu.



# Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Axway Software, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

*Paris la Défense, le 19 juillet 2024*

Les Commissaires aux comptes

**Forvis Mazars SA**

Jérôme Neyret

Associé

**Aca Nexia**

Olivier Juramie

Associé

# Déclaration du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe Axway et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que ce rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris La Défense, le 19 juillet 2024

**Patrick Donovan**

Directeur Général



# That's us. That's Axway.

Axway turns your heritage infrastructure into brilliant digital customer experiences, extending the value of your previous investments, adding new business capabilities, and putting you on a future-proof platform to drive your growth ambitions.

For over 20 years, Axway's mission critical solutions have been crucial to your customers' daily lives and, together, we'll continue to delight them for the next 20.

---

## France

Tour Trinity  
1 bis Place de La Défense  
92400 Courbevoie - France  
Tel: +33 (0) 1.47.17.24.24

## USA

16220 N Scottsdale Road, Suite 500  
Scottsdale, AZ 85254  
Tel: +1.480.627.1800